



ETATS FINANCIERS CONSOLIDES

Premier semestre 2013

Comptes non audités







SOMMAIRE

ETATS FINANCIERS CONSOLIDES	4
COMPTE DE RESULTAT DU PREMIER SEMESTRE 2013	4
ETAT DU RESULTAT NET ET DES VARIATIONS D'ACTIFS ET DE PASSIFS COMPTABILISEES DIRECTEMENT EN CAPITAUX PROPRES	5
BILAN AU 30 JUIN 2013	6
TABLEAU DES FLUX DE TRESORERIE RELATIFS AU PREMIER SEMESTRE 2013	7
TABLEAU DE PASSAGE DES CAPITAUX PROPRES DU 1^{ER} JANVIER 2012 AU 30 JUIN 2013	8
NOTES ANNEXES AUX ETATS FINANCIERS	10
1. RESUME DES PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES PAR LE GROUPE	10
1.a Normes comptables applicables	10
1.b Principes de consolidation	11
1.c Actifs et passifs financiers	15
1.d Normes comptables propres aux activités d'assurance	26
1.e Immobilisations	28
1.f Contrats de location	29
1.g Actifs non courants détenus en vue de la vente et activités abandonnées	30
1.h Avantages bénéficiant au personnel	30
1.i Paiement à base d'actions	32
1.j Provisions de passif	33
1.k Impôt courant et différé	33
1.l Tableau des flux de trésorerie	34
1.m Utilisation d'estimations dans la préparation des Etats Financiers	34
2. EFFET DE L'APPLICATION RETROSPECTIVE DE L'AMENDEMENT A LA NORME IAS 19	36
3. NOTES RELATIVES AU COMPTE DE RESULTAT DU PREMIER SEMESTRE 2013	38
3.a Marge d'intérêts	38
3.b Commissions	39
3.c Gains nets sur instruments financiers évalués en valeur de marché par résultat	39
3.d Gains nets sur actifs financiers disponibles à la vente et autres actifs financiers non évalués en valeur de marché	40
3.e Produits et charges des autres activités	40
3.f Coût du risque	41
3.g Impôt sur les bénéfices	41
4. INFORMATIONS SECTORIELLES	42
5. NOTES RELATIVES AU BILAN AU 30 JUIN 2013	44
5.a Actifs, passifs et instruments financiers dérivés en valeur de marché par résultat	44
5.b Actifs financiers disponibles à la vente	45
5.c Mesure de la valeur de marché des instruments financiers	46
5.d Reclassification d'instruments financiers initialement comptabilisés en valeur de marché par résultat à des fins de transaction ou en actifs disponibles à la vente	58
5.e Opérations interbancaires, créances et dettes sur établissements de crédit	59
5.f Prêts, créances et dettes sur la clientèle	60
5.g Dettes représentées par un titre et dettes subordonnées	61
5.h Impôts courants et différés	63
5.i Comptes de régularisation, actifs et passifs divers	63
5.j Ecart d'acquisition	63
5.k Compensation des actifs et passifs financiers	64
6. INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES	67
6.a Evolution du capital et résultat par action	67
6.b Périmètre de consolidation	74
6.c Variation de la part du Groupe et des actionnaires minoritaires dans le capital et les réserves des filiales	80
6.d Regroupement d'entreprises et perte de contrôle	80

**ETATS FINANCIERS CONSOLIDES****établis selon les normes comptables IFRS adoptées par l'Union Européenne**

Les Etats financiers consolidés du Groupe BNP Paribas sont présentés au titre des premiers semestres 2013 et 2012. Conformément à l'article 20.1 de l'annexe I au règlement européen Prospectus (règlement EU 809/2004), il est précisé que le premier semestre 2011 est consultable dans l'actualisation du 3 août 2012 enregistrée sous le numéro D.12-0145-A02 du Document de référence déposé auprès de l'Autorité des Marchés Financiers le 9 mars 2012 sous le numéro D.12-0145.

COMPTE DE RESULTAT DU PREMIER SEMESTRE 2013

En millions d'euros	Notes	1er semestre 2013	1er semestre 2012 ⁽¹⁾
Intérêts et produits assimilés	3.a	20 074	22 752
Intérêts et charges assimilées	3.a	(10 026)	(12 189)
Commissions (produits)	3.b	6 195	6 560
Commissions (charges)	3.b	(2 647)	(2 647)
Gains nets sur instruments financiers à la valeur de marché par résultat	3.c	2 766	2 158
Gains nets sur actifs financiers disponibles à la vente et autres actifs financiers non évalués en valeur de marché	3.d	1 087	600
Produits des autres activités	3.e	17 637	17 595
Charges des autres activités	3.e	(15 114)	(14 845)
PRODUIT NET BANCAIRE		19 972	19 984
Charges générales d'exploitation		(12 044)	(12 443)
Dotations aux amortissements et aux dépréciations des immobilisations corporelles et incorporelles		(761)	(737)
RESULTAT BRUT D'EXPLOITATION		7 167	6 804
Coût du risque	3.f	(2 087)	(1 798)
RESULTAT D'EXPLOITATION		5 080	5 006
Quote-part du résultat net des sociétés mises en équivalence		106	273
Gains nets sur autres actifs immobilisés		129	1 752
Ecart d'acquisition		-	(104)
RESULTAT AVANT IMPOT		5 315	6 927
Impôt sur les bénéfices	3.g	(1 592)	(1 843)
RESULTAT NET		3 723	5 084
dont intérêts minoritaires		376	365
RESULTAT NET, PART DU GROUPE		3 347	4 719
Résultat par action	6.a	2,59	3,84
Résultat dilué par action	6.a	2,58	3,83

⁽¹⁾ Données retraitées par application de l'amendement à la norme IAS 19 (cf. notes 1.a et 2).



ETAT DU RESULTAT NET ET DES VARIATIONS D'ACTIFS ET DE PASSIFS COMPTABILISEES DIRECTEMENT EN CAPITAUX PROPRES

En millions d'euros	1er semestre 2013	1er semestre 2012 ⁽¹⁾
Résultat net	3 723	5 084
Variations d'actifs et passifs comptabilisées directement en capitaux propres	(967)	2 961
Variations de valeur pouvant être rapportées au résultat	(1 072)	3 017
- Eléments relatifs aux variations de parités monétaires	(196)	579
- Variations de valeur des actifs financiers disponibles à la vente, y compris ceux reclassés en prêts et créances	266	1 907
- Variations de valeur des actifs financiers disponibles à la vente, y compris ceux reclassés en prêts et créances, rapportées au résultat de la période	(332)	(102)
- Variations de valeur différées des instruments dérivés de couverture	(596)	428
- Variations de valeur des instruments dérivés de couverture, rapportées au résultat de la période	1	74
- Eléments relatifs aux sociétés mises en équivalence	(215)	131
Variations de valeur ne pouvant être rapportées au résultat	105	(56)
- Effets des réestimations sur les régimes d'avantages postérieurs à l'emploi	118	(53)
- Eléments relatifs aux sociétés mises en équivalence	(13)	(3)
Total cumulé	2 756	8 045
- Part du Groupe	2 530	7 152
- Part des minoritaires	226	893

⁽¹⁾ Données retraitées par application de l'amendement à la norme IAS 19 (cf. notes 1.a et 2).



BILAN AU 30 JUIN 2013

En millions d'euros, au	Notes	30 juin 2013	31 décembre 2012 ⁽¹⁾
ACTIF			
Caisse, banques centrales		74 072	103 190
Instruments financiers en valeur de marché par résultat			
Portefeuille de titres de transaction	5.a	151 183	143 465
Prêts et opérations de pensions	5.a	159 670	146 899
Portefeuille évalué en valeur de marché sur option	5.a	63 983	62 800
Instruments financiers dérivés	5.a	344 848	410 635
Instruments financiers dérivés de couverture		9 531	14 267
Actifs financiers disponibles à la vente	5.b	196 705	192 506
Prêts et créances sur les établissements de crédit	5.e	65 161	40 406
Prêts et créances sur la clientèle	5.f	623 587	630 520
Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux		4 357	5 836
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance		9 867	10 284
Actifs d'impôts courants et différés	5.h	8 788	8 732
Comptes de régularisation et actifs divers	5.i	112 226	99 207
Participations dans les entreprises mises en équivalence		6 552	7 031
Immeubles de placement		792	927
Immobilisations corporelles		17 001	17 319
Immobilisations incorporelles		2 527	2 585
Ecarts d'acquisition	5.j	10 488	10 591
TOTAL ACTIF		1 861 338	1 907 200
DETTES			
Banques centrales		2 056	1 532
Instruments financiers en valeur de marché par résultat			
Portefeuille de titres de transaction	5.a	70 512	52 432
Emprunts et opérations de pensions	5.a	211 223	203 063
Portefeuille évalué en valeur de marché sur option	5.a	43 484	43 530
Instruments financiers dérivés	5.a	343 080	404 598
Instruments financiers dérivés de couverture		14 111	17 286
Dettes envers les établissements de crédit	5.e	80 520	111 735
Dettes envers la clientèle	5.f	554 198	539 513
Dettes représentées par un titre	5.g	178 491	173 198
Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux		953	2 067
Passifs d'impôts courants et différés	5.h	2 421	2 943
Comptes de régularisation et passifs divers	5.i	91 415	86 691
Provisions techniques des sociétés d'assurance		149 906	147 992
Provisions pour risques et charges		11 515	11 380
Dettes subordonnées	5.g	13 507	15 223
TOTAL DETTES		1 767 392	1 813 183
CAPITAUX PROPRES			
<i>Capital et réserves</i>		80 481	75 654
<i>Résultat de la période, part du Groupe</i>		3 347	6 564
Total capital, réserves consolidées et résultat de la période, part du Groupe		83 828	82 218
Variations d'actifs et passifs comptabilisées directement en capitaux propres		2 308	3 226
Total part du Groupe		86 136	85 444
Réserves et résultat des minoritaires		7 552	8 161
Variations d'actifs et passifs comptabilisées directement en capitaux propres		258	412
Total intérêts minoritaires		7 810	8 573
TOTAL CAPITAUX PROPRES CONSOLIDÉS		93 946	94 017
TOTAL PASSIF		1 861 338	1 907 200

⁽¹⁾ Données retraitées par application de l'amendement à la norme IAS 19 (cf. notes 1.a et 2).



TABLEAU DES FLUX DE TRESORERIE RELATIFS AU PREMIER SEMESTRE 2013

En millions d'euros	Notes	1er semestre 2013	1er semestre 2012 ⁽¹⁾
Résultat avant impôt		5 315	6 927
Eléments non monétaires inclus dans le résultat net avant impôts et autres ajustements hors résultat		5 057	2 044
Dotations nettes aux amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles		1 697	1 839
Dotations nettes aux provisions des autres immobilisations et dépréciation des écarts d'acquisition		18	111
Dotations nettes aux provisions		5 804	3 711
Quote-part de résultat liée aux sociétés mises en équivalence		(106)	(273)
Produits nets des activités d'investissement		(71)	(1 709)
Produits nets des activités de financement		(609)	(768)
Autres mouvements		(1 676)	(867)
Augmentation (diminution) nette liée aux actifs et passifs provenant des activités opérationnelles		(35 685)	33 804
Diminution nette liée aux opérations avec les établissements de crédit		(55 995)	(9 658)
Augmentation nette liée aux opérations avec la clientèle		26 352	18 208
Augmentation (diminution) nette liée aux opérations affectant les autres actifs ou passifs financiers		(3 628)	27 505
Diminution nette liée aux opérations affectant les actifs ou passifs non financiers		(861)	(1 351)
Impôts versés		(1 553)	(900)
AUGMENTATION (DIMINUTION) NETTE DE LA TRESORERIE GENEREE PAR L'ACTIVITE OPERATIONNELLE		(25 313)	42 775
Augmentation nette liée aux actifs financiers et aux participations		342	1 433
Diminution nette liée aux immobilisations corporelles et incorporelles		(472)	(727)
AUGMENTATION (DIMINUTION) NETTE DE LA TRESORERIE LIEE AUX OPERATIONS D'INVESTISSEMENT		(130)	706
Augmentation (diminution) de trésorerie liée aux opérations réalisées avec les actionnaires		(2 126)	525
Diminution de trésorerie provenant des autres activités de financement		(2 084)	(8 877)
DIMINUTION NETTE DE LA TRESORERIE LIEE AUX OPERATIONS DE FINANCEMENT		(4 210)	(8 352)
EFFET DE LA VARIATION DES TAUX DE CHANGE SUR LA TRESORERIE ET ASSIMILEE		(670)	1 014
AUGMENTATION (DIMINUTION) NETTE DE LA TRESORERIE		(30 323)	36 143
Solde des comptes de trésorerie et assimilée à l'ouverture de la période		100 207	50 329
Comptes actifs de caisse, banques centrales		103 190	58 382
Comptes passifs de banques centrales		(1 532)	(1 231)
Prêts à vue aux établissements de crédit		8 665	12 099
Emprunts à vue auprès des établissements de crédit		(9 840)	(18 308)
Déduction des créances et dettes rattachées sur les comptes de trésorerie et assimilée		(276)	(613)
Solde des comptes de trésorerie et assimilée à la clôture de la période		69 884	86 472
Comptes actifs de caisse, banques centrales		74 072	94 279
Comptes passifs de banques centrales		(2 056)	(3 176)
Prêts à vue aux établissements de crédit		10 157	10 511
Emprunts à vue auprès des établissements de crédit		(11 755)	(14 588)
Déduction des créances et dettes rattachées sur les comptes de trésorerie et assimilée		(534)	(554)
AUGMENTATION (DIMINUTION) DES SOLDES DES COMPTES DE TRESORERIE ET ASSIMILEE		(30 323)	36 143

⁽¹⁾ Données retraitées par application de l'amendement à la norme IAS 19 (cf. notes 1.a et 2).



TABLEAU DE PASSAGE DES CAPITAUX PROPRES

En millions d'euros	Capital et réserves						
	Part du Groupe				Intérêts minoritaires		
	Capital et réserves liées	Titres Super Subordonnés à Durée Indéterminée	Réserves non distribuées	Total	Capital et réserves	Preferred shares éligibles au Tier1	Total
Situation au 31 décembre 2011 (avant amendement IAS 19)	25 678	7 261	43 825	76 764	9 342	1 395	10 737
Effets de l'application rétrospective de l'amendement à IAS 19			(354)	(354)	58		58
Situation au 1^{er} janvier 2012 ⁽¹⁾	25 678	7 261	43 471	76 410	9 400	1 395	10 795
Affectation du résultat de l'exercice 2011			(1 430)	(1 430)	(236)		(236)
Augmentations de capital et émissions	1 132			1 132			
Réduction de capital						(623)	(623)
Mouvements sur titres propres	(92)	(18)	(3)	(113)			
Opérations résultant de plans de paiement en actions			32	32			
Rémunération des preferred shares et des Titres Super Subordonnés à Durée Indéterminée			(103)	(103)	(84)		(84)
Opérations internes affectant les actionnaires minoritaires			18	18	(18)		(18)
Mouvements de périmètre affectant les intérêts minoritaires					(2 027)		(2 027)
Variation des engagements de rachat de participation aux actionnaires minoritaires			14	14	(8)		(8)
Autres variations			3	3	4		4
Variations d'actifs et passifs comptabilisées directement en capitaux propres ⁽¹⁾			(48)	(48)	(8)		(8)
Résultat net premier semestre 2012 ⁽¹⁾			4 719	4 719	365		365
Acomptes distribués sur le résultat de l'exercice					(18)		(18)
Situation au 30 juin 2012 ⁽¹⁾	26 718	7 243	46 673	80 634	7 370	772	8 142
Augmentations de capital et émissions	21			21			
Réduction de capital	(378)			(378)	(250)	(60)	(310)
Mouvements sur titres propres	360	(2)	(43)	315	10		10
Opérations résultant de plans de paiement en actions			40	40			
Rémunération des preferred shares et des TSSDI			(177)	(177)	(2)		(2)
Opérations internes affectant les actionnaires minoritaires			(10)	(10)	7		7
Opérations d'acquisition de participations complémentaires ou de cession partielle					(4)		(4)
Variation des engagements de rachat de participation aux actionnaires minoritaires			(9)	(9)	(7)		(7)
Autres variations	(7)		(10)	(17)	(81)	40	(41)
Variations d'actifs et passifs comptabilisées directement en capitaux propres ⁽¹⁾			(46)	(46)	(8)		(8)
Résultat net du deuxième semestre 2012 ⁽¹⁾			1 845	1 845	390		390
Acomptes distribués sur le résultat de l'exercice					(16)		(16)
Situation au 31 décembre 2012 ⁽¹⁾	26 714	7 241	48 263	82 218	7 409	752	8 161
Affectation du résultat de l'exercice 2012			(1 863)	(1 863)	(166)		(166)
Augmentations de capital et émissions	79			79			
Réduction de capital						(712)	(712)
Mouvements sur titres propres	10	(12)	(54)	(56)			
Opérations résultant de plans de paiement en actions			21	21			
Rémunération des preferred shares et des TSSDI			(101)	(101)	(42)		(42)
Opérations internes affectant les actionnaires minoritaires (note 6.c)			76	76	(81)		(81)
Mouvements de périmètre affectant les intérêts minoritaires					(25)		(25)
Variation des engagements de rachat de participation aux actionnaires minoritaires			(1)	(1)	(5)		(5)
Autres variations			7	7	42		42
Variations d'actifs et passifs comptabilisées directement en capitaux propres			101	101	4		4
Résultat net du premier semestre 2013			3 347	3 347	376		376
Situation au 30 juin 2013	26 803	7 229	49 796	83 828	7 512	40	7 552

⁽¹⁾ Données retraitées par application de l'amendement à la norme IAS 19 (cf. notes 1.a et 2).



DU 1^{ER} JANVIER 2012 AU 30 JUIN 2013

Variations d'actifs et passifs comptabilisées directement en capitaux propres						
Part du Groupe					Intérêts minoritaires	Capitaux propres totaux
Parités monétaires	Actifs financiers disponibles à la vente et prêts et créances reclassés	Instruments dérivés de couverture	Total			
(445)	(2 196)	1 247	(1 394)	(481)	85 626	
					(296)	
(445)	(2 196)	1 247	(1 394)	(481)	85 330	
					(1 666)	
					1 132	
					(623)	
					(113)	
					32	
					(187)	
					(2 027)	
					6	
					7	
487	1 703	291	2 481	536	2 961	
					5 084	
					(18)	
42	(493)	1 538	1 087	55	89 918	
					21	
					(688)	
					325	
					40	
					(179)	
					(3)	
					(4)	
					(16)	
					(58)	
(543)	2 642	40	2 139	357	2 442	
					2 235	
					(16)	
(501)	2 149	1 578	3 226	412	94 017	
					(2 029)	
					79	
					(712)	
					(56)	
					21	
					(143)	
					(5)	
					(25)	
					(6)	
					49	
(243)	(106)	(569)	(918)	(154)	(967)	
					3 723	
(744)	2 043	1 009	2 308	258	93 946	



NOTES ANNEXES AUX ETATS FINANCIERS

établis selon les Normes comptables IFRS adoptées par l'Union Européenne

1. RESUME DES PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES PAR LE GROUPE

1.a NORMES COMPTABLES APPLICABLES

Les comptes consolidés du Groupe BNP Paribas sont établis conformément aux normes comptables internationales (International Financial Reporting Standards – IFRS), telles qu'elles ont été adoptées au sein de l'Union Européenne¹. A ce titre, certaines dispositions de la norme IAS 39 relative à la comptabilité de couverture ont été exclues, et certains textes récents n'ont pas encore fait l'objet d'une procédure d'adoption.

Le contenu des présents Etats financiers est conforme à la norme IAS 34 relative à l'information financière intermédiaire qui prévoit la publication de comptes semestriels condensés.

Dans les comptes consolidés présentés au 30 juin 2013, le Groupe applique l'amendement à IFRS 7 « Instruments financiers : informations à fournir – Compensation d'actifs financiers et de passifs financiers » adopté par l'Union Européenne le 29 décembre 2012 (note 5.k). Cet amendement est sans impact sur l'évaluation et la comptabilisation des transactions.

Depuis le 1^{er} janvier 2013, le Groupe applique la norme IFRS 13 'Evaluation de la juste valeur' adoptée par l'Union Européenne le 29 décembre 2012, et enregistre désormais un ajustement de la valeur de modèle des instruments dérivés au titre de son risque de crédit propre (note 5.c).

Depuis le 1^{er} janvier 2013, le Groupe applique l'amendement à IAS 19 'Avantages au personnel' adopté en juin 2012 par l'Union Européenne : la dette au titre des engagements de retraite figure au bilan du Groupe en tenant compte des écarts actuariels qui n'avaient pas été comptabilisés ou amortis. Cet amendement étant d'application rétrospective, les Etats financiers comparatifs au 1^{er} janvier, 30 juin et 31 décembre 2012 ont été retraités comme présenté en note 2.

L'entrée en vigueur des autres normes d'application obligatoire à partir du 1^{er} janvier 2013 n'a pas eu d'effet sur les comptes semestriels condensés au 30 juin 2013.

Le Groupe n'a pas anticipé l'application des nouvelles normes, amendements et interprétations adoptés par l'Union Européenne lorsque l'application en 2013 n'est l'objet que d'une option.

Le 29 décembre 2012, l'Union Européenne a adopté l'amendement à IAS 32 « Instruments financiers : présentation – compensation d'actifs financiers et de passifs financiers », les normes IFRS 10 « Etats financiers consolidés », IFRS 11 « Partenariats » ainsi que la norme modifiée IAS 28 « Participations dans des entreprises associées et des coentreprises », applicables au plus tard aux exercices ouverts à partir du 1^{er} janvier 2014. Le Groupe est en cours d'analyse des incidences éventuelles de l'application de ces normes sur ses comptes consolidés.

¹ Le référentiel intégral des normes adoptées au sein de l'Union Européenne peut être consulté sur le site internet de la Commission Européenne à l'adresse suivante :

http://ec.europa.eu/internal_market/accounting/ias_fr.htm#adopted-commission



1.b PRINCIPES DE CONSOLIDATION

1.b.1 PERIMETRE DE CONSOLIDATION

Les comptes consolidés de BNP Paribas regroupent l'ensemble des entreprises sous contrôle exclusif, contrôle conjoint ou sous influence notable hormis celles dont la consolidation présente un caractère négligeable pour l'établissement des comptes consolidés du Groupe. Une entreprise est présumée présenter un caractère négligeable pour l'établissement des comptes consolidés du Groupe dès lors que sa contribution dans les comptes consolidés reste en deçà des trois seuils suivants : 15 millions d'euros pour le produit net bancaire, 1 million d'euros pour le résultat brut d'exploitation ou le résultat net avant impôt, et 500 millions d'euros pour le total du bilan. Sont également consolidées les entités portant à leur actif des titres de participation de sociétés consolidées.

Une filiale est consolidée à partir de la date à laquelle le Groupe obtient effectivement son contrôle. Les entités temporairement contrôlées sont également intégrées dans les comptes consolidés jusqu'à la date de leur cession.

Enfin, le Groupe consolide les structures juridiques distinctes créées spécifiquement pour gérer une opération ou un groupe d'opérations similaires (entités « ad hoc »), et ce même en l'absence de lien en capital, dans la mesure où il en exerce en substance le contrôle, au regard des critères suivants :

- les activités de l'entité sont menées pour le compte exclusif du Groupe, de telle sorte que ce dernier en tire des avantages ;
- le Groupe dispose du pouvoir de décision et de gestion afin d'obtenir la majorité des avantages liés aux activités courantes de l'entité. Ce pouvoir se caractérise notamment par la capacité de dissoudre l'entité, d'en changer les statuts ou de s'opposer formellement à leur modification ;
- le Groupe a la capacité d'obtenir la majorité des avantages de l'entité et par conséquent peut être exposé aux risques liés à l'activité de la dite entité. Les avantages peuvent prendre la forme d'un droit à recevoir tout ou partie du résultat, évalué sur une base annuelle, une quote-part d'actif net, à disposer d'un ou plusieurs actifs ou à bénéficier de la majorité des actifs résiduels en cas de liquidation ;
- le Groupe conserve la majorité des risques pris par l'entité afin d'en retirer un avantage ; tel peut être le cas si le Groupe reste exposé aux premières pertes du portefeuille d'actifs logé dans l'entité.

1.b.2 METHODES DE CONSOLIDATION

Les entreprises sur lesquelles le Groupe exerce un contrôle exclusif sont consolidées par intégration globale. Le Groupe possède le contrôle exclusif d'une filiale lorsqu'il est en mesure de diriger les politiques financières et opérationnelles d'une entité afin de bénéficier de ses activités. Le contrôle exclusif est présumé exister lorsque le Groupe BNP Paribas détient, directement ou indirectement, plus de la moitié des droits de vote de la filiale ; il est attesté lorsque le Groupe dispose du pouvoir de diriger les politiques financières et opérationnelles de l'entité en vertu d'un accord, ou de nommer, de révoquer ou de réunir la majorité des membres du Conseil d'administration ou de l'organe de direction équivalent.

La détermination du pourcentage de contrôle prend en compte les droits de vote potentiels qui donnent accès à des droits de vote complémentaires, dès lors qu'ils sont immédiatement exerçables ou convertibles.

Les entreprises sous contrôle conjoint sont consolidées par intégration proportionnelle. Le Groupe possède un contrôle conjoint lorsque, en vertu d'un accord contractuel, les décisions financières et opérationnelles stratégiques liées à l'activité nécessitent l'accord unanime des parties qui se partagent le contrôle.

Les entreprises sous influence notable sont mises en équivalence. L'influence notable est le pouvoir de participer aux décisions de politique financière et opérationnelle d'une entité, sans en détenir le contrôle. Elle est présumée si le Groupe détient, directement ou indirectement, 20% ou plus des droits



de vote dans une entité. Les participations inférieures à ce seuil sont exclues du périmètre de consolidation, sauf si elles représentent un investissement stratégique, et si le Groupe y exerce une influence notable effective. Tel est le cas des sociétés développées en partenariat avec d'autres groupes dans lesquelles le Groupe BNP Paribas participe aux décisions stratégiques de l'entreprise associée en étant représenté dans les organes de direction, exerce une influence sur la gestion opérationnelle de l'entreprise associée par la mise à disposition de systèmes de gestion ou de personnel dirigeant, et apporte sa collaboration technique au développement de cette entreprise.

Les variations de capitaux propres des sociétés mises en équivalence sont comptabilisées à l'actif du bilan sous la rubrique « Participations dans les sociétés mises en équivalence » et au passif du bilan sous la rubrique de capitaux propres appropriée. L'écart d'acquisition sur une société consolidée par mise en équivalence figure également sous la rubrique « Participations dans les sociétés mises en équivalence ».

Si la quote-part du Groupe dans les pertes d'une entreprise mise en équivalence est égale ou supérieure à ses intérêts dans cette entreprise, le Groupe cesse de prendre en compte sa quote-part dans les pertes à venir. La participation est alors présentée pour une valeur nulle. Les pertes supplémentaires de l'entreprise associée sont provisionnées uniquement lorsque le Groupe a une obligation légale ou implicite de le faire ou lorsqu'il a effectué des paiements pour le compte de l'entreprise.

Les intérêts minoritaires sont présentés séparément dans le résultat consolidé, ainsi que dans le bilan consolidé au sein des capitaux propres. La détermination des intérêts minoritaires tient compte le cas échéant des actions préférentielles cumulatives en circulation émises par les filiales et classées comme des instruments de capitaux propres, dès lors qu'elles sont détenues par des entreprises hors du Groupe.

Les transactions aboutissant à une perte de contrôle intervenues antérieurement au 1^{er} janvier 2010 ont conduit à la constatation d'un résultat de cession correspondant à la différence entre le prix de cession et la quote-part de capitaux propres cédée. L'application de la norme IAS 27 révisée a modifié le traitement des pertes de contrôle intervenant postérieurement au 1^{er} janvier 2010 et a conduit à réévaluer la quote-part résiduelle éventuellement conservée à sa valeur de marché par la contrepartie du résultat.

Les résultats de cession réalisés sur les titres consolidés sont enregistrés au compte de résultat sous la rubrique « Gains nets sur autres actifs immobilisés ».

1.b.3 REGLES DE CONSOLIDATION

Les Etats financiers consolidés sont établis en utilisant des méthodes comptables uniformes pour des transactions et autres événements semblables dans des circonstances similaires.

- **Elimination des opérations réciproques**

Les soldes réciproques résultant d'opérations réalisées entre sociétés consolidées du Groupe ainsi que les opérations elles-mêmes, y compris les produits, les charges et les dividendes, sont éliminés. Les profits et les pertes réalisés du fait de cessions d'actifs à l'intérieur du Groupe sont éliminés, sauf dans l'hypothèse où l'actif cédé est considéré comme durablement déprécié. Les profits et pertes latents compris dans la valeur des actifs disponibles à la vente sont conservés au niveau du Groupe.

- **Conversion des comptes en devises étrangères**

Les comptes consolidés de BNP Paribas sont établis en euros.

La conversion des comptes des entités dont la monnaie fonctionnelle est différente de l'euro est effectuée par application de la méthode du cours de clôture. Selon cette méthode, tous les éléments d'actif et de passif, monétaires ou non monétaires, sont convertis au cours de change en vigueur à la date de clôture de l'exercice. Les produits et les charges sont convertis au cours moyen de la période.



La même méthode s'applique aux comptes des filiales du Groupe situées dans des pays dotés d'une économie à caractère hyper-inflationniste, préalablement corrigés des effets de l'inflation au moyen d'indices reflétant les variations générales des prix.

Les écarts de conversion constatés, tant sur les éléments du bilan que du résultat, sont portés, pour la part revenant au Groupe dans ses capitaux propres sous la rubrique «Ecart de conversion» et pour la part des tiers sous la rubrique «Intérêts minoritaires». Par application de l'option offerte par la norme IFRS 1, le Groupe a procédé, par transfert aux réserves consolidées, à la mise à zéro de l'ensemble des écarts de conversion en part du Groupe et en Intérêts minoritaires dans le bilan d'ouverture du 1^{er} janvier 2004.

En cas de liquidation ou de cession de tout ou partie d'une participation détenue dans une entreprise située hors de la zone euro conduisant à changer la nature de l'investissement (perte de contrôle, d'influence notable ou de contrôle conjoint), l'écart de conversion cumulé existant au sein des capitaux propres à la date de liquidation ou de cession est enregistré en résultat.

En cas de variation de pourcentage d'intérêts ne conduisant pas à changer la nature de l'investissement, l'écart de conversion est réalloué entre la part du groupe et les intérêts minoritaires si l'entité est intégrée globalement ; dans le cas d'une entreprise associée ou d'une coentreprise, il est enregistré en résultat pour la fraction afférente à la participation cédée.

1.b.4 REGROUPEMENTS D'ENTREPRISES ET EVALUATION DES ECARTS D'ACQUISITION

- **Regroupement d'entreprises**

Les regroupements d'entreprises sont comptabilisés selon la méthode de l'acquisition.

Selon cette méthode, les actifs identifiables acquis et les passifs repris de l'entité acquise sont comptabilisés à la valeur de marché ou son équivalent, déterminée à la date d'acquisition, à l'exception des actifs non courants classés comme actifs détenus en vue de la vente, qui sont comptabilisés à la valeur de marché nette des coûts de sortie.

Les passifs éventuels de l'entité acquise ne sont comptabilisés au bilan consolidé que dans la mesure où ils sont représentatifs d'une obligation actuelle à la date de prise de contrôle et où leur valeur de marché peut être estimée de façon fiable.

Le coût d'acquisition est égal à la valeur de marché ou son équivalent, à la date d'échange des actifs remis, des passifs encourus ou assumés ou des instruments de capitaux propres émis pour obtenir le contrôle de la société acquise. Les coûts directement afférents à l'opération de regroupement constituent une transaction séparée du regroupement et sont enregistrés en résultat.

Les compléments de prix éventuels sont intégrés dès la prise de contrôle dans le coût d'acquisition pour leur valeur de marché à la date d'acquisition. Les variations ultérieures de valeur des compléments de prix éventuels qualifiés de passifs financiers sont enregistrées en résultat.

Le Groupe dispose d'un délai de douze mois après la date d'acquisition pour finaliser la comptabilisation du regroupement d'entreprises considéré.

L'écart d'acquisition, ou survaleur, correspond à la différence entre le coût d'acquisition et la quote-part d'intérêt de l'acquéreur dans la valeur de marché ou son équivalent des actifs et passifs identifiables à la date d'acquisition. A cette date, cet écart est inscrit à l'actif de l'acquéreur s'il est positif, et est comptabilisé immédiatement en résultat s'il est négatif. Les intérêts minoritaires sont alors évalués pour leur quote-part dans la juste valeur des actifs et passifs identifiables de l'entité acquise. Cependant, le Groupe peut également choisir, pour chaque regroupement d'entreprises, d'évaluer les intérêts minoritaires à leur juste valeur, une fraction de l'écart d'acquisition ainsi déterminé leur étant alors affectée. Le Groupe n'a, à ce jour, jamais retenu cette option.

Les écarts d'acquisition sont enregistrés dans la monnaie fonctionnelle de la société acquise et sont convertis au cours de change en vigueur à la date de clôture.



A la date de prise de contrôle d'une entité, l'éventuelle quote-part antérieurement détenue dans cette dernière est réévaluée à sa valeur de marché en contrepartie du compte de résultat. Lorsqu'un regroupement d'entreprise a été réalisé au moyen de plusieurs transactions d'échange (acquisition par étapes), l'écart d'acquisition est déterminé par référence à la valeur de marché à la date de prise de contrôle.

L'application de la norme IFRS 3 révisée étant prospective, les regroupements d'entreprises réalisés avant le 1^{er} janvier 2010 n'ont pas été retraités des effets des révisions de la norme IFRS 3.

En application de l'exception offerte par la norme IFRS 1, les regroupements d'entreprises intervenus avant le 1^{er} janvier 2004 et comptabilisés selon les règles comptables françaises prévalant à l'époque, n'avaient pas été retraités selon les principes de la norme IFRS 3.

- **Evaluation des écarts d'acquisition**

Le Groupe BNP Paribas procède régulièrement à des tests de dépréciation des écarts d'acquisition.

- Ensemble homogène de métiers

Le Groupe a réparti l'ensemble de ses activités en "ensembles homogènes de métiers"². Cette répartition, opérée de manière cohérente avec le mode d'organisation et de gestion des métiers du Groupe, tient compte à la fois du caractère indépendant des résultats générés et du mode de gestion et de direction de ces ensembles. Cette répartition est régulièrement revue afin de tenir compte des événements susceptibles d'avoir une conséquence sur la composition des ensembles homogènes de métiers (opérations d'acquisition et de cession, réorganisation majeure, etc.).

- Tests de dépréciation d'un ensemble homogène de métiers

Des tests de dépréciation consistant à s'assurer que les écarts d'acquisition affectés à chaque ensemble homogène de métiers ne sont pas frappés d'une dépréciation durable sont effectués lorsqu'apparaît un risque de dépréciation durable, et en tout état de cause une fois par an. La valeur comptable de l'ensemble homogène de métiers est alors comparée à sa valeur recouvrable. Dans le cas où la valeur recouvrable est inférieure à la valeur comptable, il est procédé à une dépréciation irréversible de l'écart d'acquisition égale à la différence entre la valeur comptable et la valeur recouvrable de l'ensemble homogène considéré.

- Valeur recouvrable d'un ensemble homogène de métiers

La valeur recouvrable d'un ensemble homogène de métiers est définie comme la valeur la plus élevée entre sa valeur de marché et sa valeur d'utilité.

La valeur de marché correspond au montant susceptible d'être obtenu de la cession de l'ensemble homogène de métiers dans les conditions de marché prévalant à la date d'évaluation. Les références au marché sont essentiellement constituées par les prix observés lors de transactions récentes sur des entités comparables ou bien encore établies par rapport à des multiples boursiers de sociétés comparables cotées.

La valeur d'utilité repose sur une estimation des flux futurs dégagés par l'ensemble homogène de métiers tels qu'ils résultent des plans prévisionnels établis chaque année par les responsables des ensembles homogènes et approuvés par la direction générale du Groupe, et des analyses d'évolution à long terme du positionnement relatif des activités concernées sur leur marché. Ces flux sont actualisés à un taux reflétant le niveau de rendement attendu par un investisseur sur le type d'activité et dans la zone géographique concernés.

² Le terme consacré aux ensembles homogènes de métiers par la norme IAS 36 est celui d' « Unité Génératrice de Trésorerie ».



1.c ACTIFS ET PASSIFS FINANCIERS

1.c.1 CREDITS

La catégorie « Prêts et créances » inclut les crédits consentis par le Groupe, les participations du Groupe dans des crédits syndiqués, et les crédits acquis non cotés sur un marché actif, lorsqu'ils ne sont pas détenus à des fins de transaction. Les prêts cotés sur un marché actif sont inclus dans la catégorie « Actifs financiers disponibles à la vente » et valorisés conformément aux règles s'appliquant à cette catégorie.

Les prêts et créances sont comptabilisés initialement à leur valeur de marché ou son équivalent, qui est, en règle générale, le montant net décaissé à l'origine, et comprend les coûts d'origination directement imputables à l'opération ainsi que certaines commissions perçues (commissions de participation et d'engagement, frais de dossier), analysées comme un ajustement du rendement effectif du prêt.

Les prêts et créances sont évalués ultérieurement au coût amorti, et les intérêts, ainsi que les coûts de transaction et commissions inclus dans la valeur initiale des crédits concourent à la formation du résultat de ces opérations sur la durée du crédit calculé selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Les commissions perçues sur des engagements de financement préalables à la mise en place d'un crédit sont différées, puis intégrées à la valeur du crédit lors de son attribution.

Les commissions perçues sur des engagements de financement dont la probabilité qu'ils donnent lieu au tirage d'un prêt est faible, ou dont les utilisations sont aléatoires dans le temps et dans leur montant, sont étalées linéairement sur la durée de l'engagement.

1.c.2 CONTRATS D'EPARGNE ET DE PRET REGLEMENTES

Les comptes épargne logement (CEL) et plans d'épargne logement (PEL) sont des produits d'épargne réglementés par les pouvoirs publics, destinés aux particuliers. Ils associent une phase d'épargne et une phase de crédit, indissociablement liées, la phase de crédit étant contingente à la phase d'épargne.

Ces produits comportent deux types d'engagements pour le Groupe qui s'est engagé d'une part à rémunérer l'épargne, pour une durée indéterminée, à un taux d'intérêt fixé à l'ouverture du contrat par les pouvoirs publics pour les PEL ou à un taux refixé chaque semestre en fonction d'une formule d'indexation fixée par la loi pour les CEL, et d'autre part à prêter au client, s'il le demande, pour un montant fonction des droits acquis pendant la phase d'épargne, à un taux fixé à l'ouverture du contrat pour les PEL ou à un taux fonction de la phase d'épargne pour les contrats de CEL.

Les engagements futurs du Groupe relatifs à chaque génération – les PEL de même taux à l'ouverture formant une génération, et les CEL formant, pour leur ensemble, une génération – sont mesurés par actualisation des résultats potentiels futurs associés aux encours en risque de la génération considérée.

Les encours en risque sont estimés sur la base d'une analyse des historiques des comportements clientèle, et correspondent :

- pour la phase crédit, aux encours statistiquement probables pour les crédits, ainsi qu'aux encours de crédit déjà mis en place ;
- pour la phase épargne, à la différence entre les encours statistiquement probables et les encours minimum attendus; les encours minimum attendus étant assimilables à des dépôts à terme certains.

Les résultats des périodes futures afférents à la phase épargne sont estimés par la différence entre le taux de remplacement et le taux fixe de rémunération de l'épargne sur l'encours en risque d'épargne de la période considérée. Les résultats des périodes futures afférents à la phase crédit sont estimés par la différence entre le taux de refinancement et le taux fixe de rémunération des crédits sur l'encours en risque de crédit de la période considérée.

Les taux de placement de l'épargne et les taux de refinancement des crédits sont déduits de la courbe de taux de swap et des marges attendues sur des instruments financiers de nature et de maturités



comparables. Les marges sont déterminées à partir de celles observées sur les crédits à l'habitat à taux fixe pour la phase crédit, et de celles observées sur les produits offerts à la clientèle particulière pour la phase d'épargne. Pour traduire l'incertitude sur les évolutions potentielles des taux et leurs conséquences sur les comportements futurs modélisés des clients et sur les encours en risque, les engagements sont estimés par application de la méthode dite Monte-Carlo.

Lorsque la somme algébrique de la mesure des engagements futurs sur la phase d'épargne et sur la phase de crédit d'une même génération de contrats traduit une situation potentiellement défavorable pour le Groupe, une provision est constituée, sans compensation entre les générations, et enregistrée sous la rubrique « Provisions pour risques et charges » du bilan. Les variations de cette provision sont enregistrées au compte de résultat en « Produits et charges d'intérêt et assimilés ».

1.c.3 TITRES

- **Catégories de titres**

Les titres détenus par le Groupe peuvent être classés en quatre catégories.

- Actifs financiers à la valeur de marché par résultat

La catégorie des « Actifs financiers à la valeur de marché par résultat » comprend :

- les actifs financiers faisant l'objet d'opérations de négoce (opérations dites de transaction) ;
- les actifs financiers que le Groupe a discrétionnairement choisi de comptabiliser et d'évaluer à la valeur de marché par résultat dès l'origine, conformément à l'option offerte par la norme IAS 39 et dont les conditions sont rappelées au paragraphe 1.c.10.

Les titres classés dans cette catégorie sont initialement comptabilisés à leur valeur de marché, les frais des transactions étant directement comptabilisés en compte de résultat. En date d'arrêté, ils sont évalués à leur valeur de marché et les variations de celle-ci, hors revenus courus des titres à revenu fixe, sont présentées, ainsi que les dividendes des titres à revenu variable et les plus et moins-values de cession réalisées, sous la rubrique « Gains ou pertes nets sur les instruments financiers à la valeur de marché par résultat » du compte de résultat.

Les revenus perçus sur les titres à revenu fixe classés dans cette catégorie sont présentés sous la rubrique « Intérêts et produits assimilés » du compte de résultat.

L'évaluation du risque de contrepartie sur ces titres est comprise dans leur valeur de marché.

- Prêts et créances

Les titres à revenu fixe ou déterminable, qui ne sont pas cotés sur un marché actif, autres que ceux pour lesquels le porteur peut ne pas recouvrer la quasi-totalité de son investissement initial pour des raisons autres que la détérioration du crédit, sont classés en « Prêts et créances » quand ils ne répondent pas aux conditions de classement en actifs financiers à la valeur de marché par résultat. Ils sont comptabilisés et évalués comme précisé au paragraphe 1.c.1.

- Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance

La catégorie des « Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance » comprend les titres à revenu fixe ou déterminable, à échéance fixe, que le Groupe a l'intention et la capacité de détenir jusqu'à leur échéance. Les opérations de couverture du risque de taux d'intérêt éventuellement mises en place sur cette catégorie de titres ne sont pas éligibles à la comptabilité de couverture définie par la norme IAS 39.



Les titres classés dans cette catégorie sont comptabilisés au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif, qui intègre l'amortissement des primes et décotes correspondant à la différence entre la valeur d'acquisition et la valeur de remboursement de ces titres ainsi que les frais d'acquisition des titres s'ils sont significatifs. Les revenus perçus sur ces titres sont présentés sous la rubrique « Intérêts et produits assimilés » du compte de résultat.

- Actifs financiers disponibles à la vente

La catégorie des « Actifs financiers disponibles à la vente » comprend les titres à revenu fixe ou à revenu variable qui ne relèvent pas des trois catégories précédentes.

Les titres classés dans cette catégorie sont initialement comptabilisés à leur valeur de marché, frais de transaction inclus lorsque ces derniers sont significatifs. En date d'arrêté, ils sont évalués à leur valeur de marché et les variations de celle-ci, hors revenus courus, présentées sous une rubrique spécifique des capitaux propres. Lors de la cession des titres, ces gains ou pertes latents précédemment comptabilisés en capitaux propres sont constatés en compte de résultat sous la rubrique « Gains ou pertes nets sur actifs financiers disponibles à la vente ». Il en est de même en cas de dépréciation.

Les revenus comptabilisés selon la méthode du taux d'intérêt effectif sur les titres à revenu fixe de cette catégorie sont présentés dans l'agrégat « Intérêts et produits assimilés » du compte de résultat. Les dividendes perçus sur les titres à revenu variable sont présentés dans l'agrégat « Gains ou pertes nets sur actifs financiers disponibles à la vente » lorsque le droit du Groupe à les recevoir est établi.

- **Opérations de pensions et prêts/emprunts de titres**

Les titres cédés temporairement dans le cas d'une mise en pension restent comptabilisés au bilan du Groupe dans leur portefeuille d'origine. Le passif correspondant est comptabilisé sous la rubrique de « Dettes » appropriée, à l'exception des opérations de pension initiées par les activités de négoce du Groupe, pour lesquelles le passif correspondant est comptabilisé en « Passifs financiers à la valeur de marché par résultat ».

Les titres acquis temporairement dans le cas d'une prise en pension ne sont pas comptabilisés au bilan du Groupe. La créance correspondante est comptabilisée sous la rubrique « Prêts et Créances », à l'exception des opérations de pension initiées par les activités de négoce du Groupe, pour lesquelles la créance correspondante est comptabilisée en « Actifs financiers à la valeur de marché par résultat ».

Les opérations de prêts de titres ne donnent pas lieu à la décomptabilisation des titres prêtés et les opérations d'emprunts de titres ne donnent pas lieu à la comptabilisation au bilan des titres empruntés. Dans le cas où les titres empruntés sont ensuite cédés par le Groupe, l'obligation de livrer les titres à l'échéance de l'emprunt est matérialisée par un passif financier présenté au bilan sous la rubrique « Passifs financiers à la valeur de marché par résultat ».

- **Date de comptabilisation des opérations sur titres**

Les titres en valeur de marché par résultat ou classés en actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance ou en actifs financiers disponibles à la vente sont comptabilisés en date de négociation.

Les opérations de cession temporaire de titres (qu'elles soient comptabilisées à la juste valeur par le résultat, en prêts et créances ou en dettes) ainsi que les ventes de titres empruntés sont comptabilisées initialement en date de règlement livraison.

Ces opérations sont maintenues au bilan jusqu'à l'extinction des droits du Groupe à recevoir les flux qui leur sont attachés ou jusqu'à ce que le Groupe ait transféré substantiellement tous les risques et avantages qui leur sont liés.



1.c.4 OPERATIONS EN DEVISES

Le mode d'enregistrement comptable et d'évaluation du risque de change inhérent aux actifs et aux passifs concourant aux opérations en devises faites par le Groupe dépend du caractère monétaire ou non monétaire de ces actifs et de ces passifs.

- Actifs et passifs monétaires³ libellés en devises

Les actifs et passifs monétaires libellés en devises sont convertis dans la monnaie fonctionnelle de l'entité concernée du Groupe au cours de clôture. Les écarts de change sont comptabilisés en résultat, à l'exception des écarts de change relatifs à des instruments financiers désignés comme instruments de couverture de résultats futurs ou de couverture d'investissement net en devises qui sont, dans ce cas, comptabilisés en capitaux propres.

- Actifs non monétaires libellés en devises

Les actifs non monétaires peuvent être comptabilisés au coût historique ou à la valeur de marché. Les actifs non monétaires libellés en devises sont dans le premier cas évalués au cours de change du jour de la transaction et dans le second évalués au cours de change prévalant à la date de clôture.

Les écarts de change relatifs aux actifs non monétaires libellés en devises et comptabilisés à la valeur de marché (titres à revenu variable) sont constatés en résultat lorsque l'actif est classé dans la rubrique « Actifs financiers à la valeur de marché par résultat » et en capitaux propres lorsque l'actif est classé dans la rubrique « Actifs financiers disponibles à la vente », à moins que l'actif financier ne soit désigné comme élément couvert au titre du risque de change dans une relation de couverture de valeur, les écarts de change étant alors comptabilisés en résultat.

1.c.5 DEPRECIATION ET RESTRUCTURATION DES ACTIFS FINANCIERS

- **Dépréciations sur prêts et créances et sur actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance, provisions sur engagements de financement et de garantie**

Des dépréciations sont constituées sur les crédits et sur les actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance dès lors qu'il existe une indication objective de perte de valeur liée à un événement survenu postérieurement à la mise en place du prêt ou à l'acquisition de l'actif, que cet événement affecte les flux de trésorerie futurs dans leur quantum ou leur échéancier et que ses conséquences peuvent être estimées de façon fiable. L'analyse de l'existence éventuelle d'une dépréciation est menée d'abord au niveau individuel puis au niveau d'un portefeuille. Les provisions relatives aux engagements de financement et de garantie donnés par le Groupe suivent des principes analogues, en tenant compte pour les engagements de financement de leur probabilité de tirage.

Au niveau individuel, constitue notamment une indication objective de perte de valeur toute donnée observable afférente aux événements suivants :

- l'existence d'impayés depuis trois mois au moins (6 mois pour les crédits immobiliers et les crédits aux collectivités locales) ;

³ Les actifs et passifs monétaires correspondent aux actifs et aux passifs devant être reçus ou payés pour un montant en numéraire déterminé ou déterminable.



- la connaissance ou l'observation de difficultés financières significatives de la contrepartie telles qu'il est possible de conclure à l'existence d'un risque avéré, qu'un impayé ait été ou non constaté ;
- les concessions consenties aux termes des crédits, qui ne l'auraient pas été en l'absence de difficultés financières de l'emprunteur (voir section " Restructuration des actifs classés dans la catégorie « Prêts et créances »").

La dépréciation est mesurée comme la différence entre la valeur comptable avant dépréciation et la valeur, actualisée au taux d'intérêt effectif d'origine de l'actif, des composantes jugées recouvrables (principal, intérêts, garanties...). Les modifications de valeur des actifs ainsi dépréciés sont enregistrées dans le compte de résultat, dans la rubrique « Coût du risque ». Toute réappréciation postérieure du fait d'une cause objective intervenue après la dépréciation est constatée par le compte de résultat, également dans la rubrique « Coût du risque ». A compter de la dépréciation de l'actif, la rubrique « Intérêts et produits assimilés » du compte de résultat enregistre la rémunération théorique de la valeur nette comptable de l'actif calculée au taux d'intérêt effectif d'origine utilisé pour actualiser les flux jugés recouvrables.

La dépréciation d'un prêt ou d'une créance est le plus souvent enregistrée dans un compte de provision distinct venant réduire la valeur d'origine de la créance enregistrée à l'actif. Les provisions afférentes à un instrument financier enregistré hors-bilan, un engagement de financement ou de garantie, ou faisant l'objet d'un litige, sont inscrites au passif. Une créance dépréciée est enregistrée pour tout ou partie en pertes et sa provision reprise à due concurrence de la perte lorsque toutes les voies de recours offertes à la banque ont été épuisées pour recouvrer les constituants de la créance ainsi que les garanties ou lorsqu'elle a fait l'objet d'un abandon total ou partiel.

Les contreparties non dépréciées individuellement font l'objet d'une analyse du risque par portefeuilles homogènes, qui s'appuie sur le système de notation interne du Groupe fondé sur des données historiques, ajustées si nécessaire pour tenir compte des circonstances prévalant à la date de l'arrêté. Cette analyse permet d'identifier les groupes de contreparties qui, compte tenu d'événements survenus depuis la mise en place des crédits, ont atteint collectivement une probabilité de défaut à maturité qui fournit une indication objective de perte de valeur sur l'ensemble du portefeuille, sans que cette perte de valeur puisse être à ce stade allouée individuellement aux différentes contreparties composant le portefeuille. Cette analyse fournit également une estimation des pertes afférentes aux portefeuilles concernés en tenant compte de l'évolution du cycle économique sur la période analysée. Les modifications de valeur de la dépréciation de portefeuille sont enregistrées dans le compte de résultat, dans la rubrique « Coût du risque ».

L'exercice du jugement expérimenté des métiers ou de la Direction des Risques peut conduire le Groupe à constater des provisions collectives additionnelles au titre d'un secteur économique ou d'une zone géographique affectés par des événements économiques exceptionnels ; tel peut être le cas lorsque les conséquences de ces événements n'ont pu être mesurées avec la précision nécessaire pour ajuster les paramètres servant à déterminer la provision collective sur les portefeuilles homogènes non spécifiquement dépréciés.

- **Dépréciation des actifs financiers disponibles à la vente**

Les « Actifs financiers disponibles à la vente », essentiellement composés de titres, sont dépréciés individuellement par contrepartie du compte de résultat lorsqu'existe une indication objective de dépréciation durable résultant d'un ou plusieurs événements intervenus depuis l'acquisition.

S'agissant des titres à revenu variable cotés sur un marché actif, le dispositif de contrôle permet d'identifier les participations susceptibles d'être dépréciées durablement au moyen des deux critères suivants : la baisse significative du cours en deçà de la valeur d'acquisition ou la durée sur laquelle une moins-value latente est observée, afin de procéder à une analyse qualitative complémentaire individuelle. Celle-ci peut conduire à la constitution d'une dépréciation, alors déterminée sur la base du cours coté.



Au-delà des critères d'identification, le Groupe a défini trois critères de dépréciation, l'un fondé sur la baisse significative du cours du titre en considérant comme significative une baisse du cours supérieure à 50 % de la valeur d'acquisition, un autre fondé sur l'observation d'une moins-value latente sur deux années consécutives, et le dernier associant une moins-value latente d'au moins 30% à une durée d'observation d'un an, en moyenne. La durée de deux ans est considérée par le Groupe comme la période nécessaire pour qu'une baisse modérée du cours au dessous du prix de revient puisse être considérée comme n'étant pas seulement l'effet de la volatilité aléatoire inhérente aux marchés boursiers ni de la variation cyclique sur une période de plusieurs années affectant ces marchés mais un phénomène durable justifiant une dépréciation.

Une méthode similaire est appliquée pour les titres à revenu variable non cotés sur un marché actif. La dépréciation éventuelle est alors déterminée sur la base de la valeur de modèle.

Pour les titres à revenu fixe, les critères de dépréciation sont les mêmes que ceux s'appliquant aux dépréciations des prêts et créances au niveau individuel. Pour les titres cotés sur un marché actif, la dépréciation est déterminée sur la base du cours coté, pour les autres sur la base de la valeur de modèle.

La dépréciation d'un titre à revenu variable est enregistrée au sein du produit net bancaire sous la rubrique « Gains ou pertes nets sur actifs financiers disponibles à la vente » et ne peut être reprise en compte de résultat, le cas échéant, qu'à la date de cession du titre. En outre, toute baisse ultérieure de la valeur de marché constitue une dépréciation reconnue en résultat.

Une dépréciation constituée sur un titre à revenu fixe est enregistrée au sein de la rubrique « Coût du risque » et peut être reprise en compte de résultat lorsque la valeur de marché du titre s'est appréciée du fait d'une cause objective intervenue postérieurement à la dernière dépréciation.

• **Restructuration des actifs classés dans la catégorie « Prêts et créances »**

Une restructuration pour cause de difficultés financières de l'emprunteur d'un actif classé dans la catégorie « Prêts et créances » se définit comme une modification des termes et conditions de la transaction initiale que le Groupe n'envisage que pour des raisons économiques ou juridiques liées aux difficultés financières de l'emprunteur, et telle qu'il en résulte une moindre obligation du client, mesurée en valeur actuelle, à l'égard du Groupe par rapport aux termes et conditions de la transaction avant restructuration.

Au moment de la restructuration, l'actif restructuré fait l'objet d'une décote pour amener sa valeur comptable au montant actualisé au taux d'intérêt effectif d'origine de l'actif des nouveaux flux futurs attendus.

La modification à la baisse de valeur de l'actif est enregistrée dans le compte de résultat, dans la rubrique « Coût du risque ».

Lorsque la restructuration consiste en un échange partiel ou total contre d'autres actifs substantiellement différents, elle se traduit par l'extinction de la créance (cf note 1.c.14) et par la comptabilisation des actifs remis en échange, évalués à leur valeur de marché à la date de l'échange. L'écart de valeur constaté lors de cet échange est enregistré dans le compte de résultat, dans la rubrique « Coût du risque ».

1.c.6 RECLASSEMENTS D'ACTIFS FINANCIERS

Les reclassements d'actifs financiers possibles sont les suivants :

- de la catégorie « Actifs financiers à la valeur de marché par résultat », pour un actif financier non dérivé qui n'est plus détenu en vue d'être vendu dans un avenir proche :

- vers la catégorie « Prêts et créances » dès lors qu'il répond à cette définition à la date du reclassement et que le Groupe a l'intention et la capacité de le détenir dans un avenir prévisible ou jusqu'à son échéance ;



- vers les autres catégories dès lors que des circonstances exceptionnelles le justifient et pour autant que les actifs transférés respectent les conditions applicables au portefeuille d'accueil.

- de la catégorie « Actifs financiers disponibles à la vente » :

- vers la catégorie « Prêts et créances » selon les mêmes conditions que celles définies ci-dessus pour les « Actifs financiers à la valeur du marché par résultat » ;
- vers la catégorie « Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance », pour les actifs présentant une échéance ou « Actifs financiers au coût » pour les actifs à revenu variable non cotés.

Les reclassements s'effectuent à la valeur de marché ou de modèle de l'instrument financier à la date du reclassement. Les dérivés incorporés aux actifs financiers transférés sont, le cas échéant, comptabilisés de manière séparée et les variations de valeur portées en résultat.

Postérieurement au reclassement, les actifs sont comptabilisés selon les dispositions applicables au portefeuille d'accueil, le prix de transfert à la date du reclassement constituant le coût initial de l'actif pour la détermination des dépréciations éventuelles.

Dans le cas de reclassement de la catégorie « Actifs financiers disponibles à la vente » vers une autre catégorie, les profits ou pertes antérieurement constatés en capitaux propres sont amortis par le résultat sur la durée de vie résiduelle de l'instrument en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif.

Les révisions à la hausse des flux estimés recouvrables seront comptabilisées en tant qu'ajustement du taux d'intérêt effectif à compter de la date de changement d'estimation. Les révisions à la baisse se traduiront par un ajustement de la valeur comptable de l'actif financier.

1.c.7 DETTES EMISES REPRESENTÉES PAR UN TITRE

Les instruments financiers émis par le Groupe sont qualifiés d'instruments de dettes s'il existe une obligation contractuelle pour la société du Groupe émettrice de ces instruments de délivrer du numéraire ou un actif financier au détenteur des titres. Il en est de même dans les cas où le Groupe peut être contraint à échanger des actifs ou des passifs financiers avec une autre entité à des conditions potentiellement défavorables, ou de livrer un nombre variable de ses propres actions.

Les dettes émises représentées par un titre sont enregistrées à l'origine à leur valeur d'émission comprenant les frais de transaction, puis sont évaluées à leur coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Les obligations remboursables ou convertibles en actions propres sont considérées comme des instruments hybrides comprenant à la fois une composante dette et une composante capitaux propres, déterminées lors de la comptabilisation initiale de l'opération.

1.c.8 ACTIONS PROPRES ET DERIVES SUR ACTIONS PROPRES

Le terme « actions propres » désigne les actions de la société consolidante BNP Paribas SA et de ses filiales consolidées par intégration globale.

Les actions propres détenues par le Groupe sont portées en déduction des capitaux propres consolidés quel que soit l'objectif de leur détention et les résultats afférents sont éliminés du compte de résultat consolidé.

Les actions émises par les filiales du Groupe contrôlées de manière exclusive étant assimilées aux actions émises par la société consolidante, lorsque le Groupe rachète les titres émis par ces filiales, la différence entre le prix d'acquisition et la quote-part d'actif net rachetée est enregistrée dans les réserves consolidées, part du Groupe. De même la valeur de la dette, ainsi que ses variations, représentative d'options de vente consenties, le cas échéant, aux actionnaires minoritaires de ces filiales, est imputée sur les intérêts minoritaires et, à défaut, sur les réserves consolidées, part du Groupe. Tant que ces options ne sont pas exercées, les résultats liés aux intérêts minoritaires sont affectés aux intérêts minoritaires au compte de résultat consolidé. L'incidence d'une baisse du pourcentage d'intérêt du Groupe dans une filiale consolidée par intégration globale, est traitée comptablement comme un mouvement des capitaux propres.



Les dérivés sur actions propres, sont considérés, selon leur mode de dénouement :

- soit comme des instruments de capitaux propres si le dénouement se fait par livraison physique d'un nombre fixe d'actions propres contre un montant fixe de trésorerie ou un autre actif financier; ces instruments dérivés ne sont dans ce cas pas réévalués ;
- soit comme des dérivés si le dénouement se fait en numéraire ou au choix par la livraison physique d'actions propres ou la remise de numéraire. Les variations de valeur de ces instruments sont dans ce cas enregistrées en résultat.

En outre, si le contrat contient une obligation, même si celle-ci n'est qu'éventuelle, de rachat par la banque de ses propres actions, une dette est comptabilisée pour sa valeur présente par la contrepartie des capitaux propres.

1.c.9 INSTRUMENTS DERIVES ET COMPTABILITE DE COUVERTURE

Tous les instruments dérivés sont comptabilisés au bilan en date de négociation pour leur prix de transaction. En date d'arrêté, ils sont réévalués à leur valeur de marché.

- **Dérivés détenus à des fins de transaction**

Les dérivés détenus à des fins de transaction sont comptabilisés au bilan dans le poste « Actifs et passifs financiers à la valeur de marché par résultat ». Ils sont comptabilisés en actifs financiers lorsque la valeur de marché est positive, en passifs financiers lorsqu'elle est négative. Les gains et pertes réalisés et latents sont comptabilisés au compte de résultat en « Gains et pertes nets sur instruments financiers à la valeur de marché par résultat ».

- **Dérivés et comptabilité de couverture**

Les dérivés conclus dans le cadre de relations de couverture sont désignés en fonction de l'objectif poursuivi.

La couverture de valeur est notamment utilisée pour couvrir le risque de taux d'intérêt des actifs et passifs à taux fixe, tant pour des instruments financiers identifiés (titres, émissions, prêts, emprunts) que pour des portefeuilles d'instruments financiers (dépôts à vue et crédits à taux fixe notamment).

La couverture de résultats futurs est notamment utilisée pour couvrir le risque de taux d'intérêt des actifs et passifs à taux révisable, y compris leur renouvellement, et le risque de change des revenus futurs hautement probables en devises.

Lors de la mise en place de la relation de couverture, le Groupe établit une documentation formalisée : désignation de l'instrument ou de la portion d'instrument ou de risque couvert, stratégie et nature du risque couvert, désignation de l'instrument de couverture, modalités d'évaluation de l'efficacité de la relation de couverture.

Conformément à cette documentation, le Groupe évalue, lors de sa mise en place et au minimum trimestriellement, l'efficacité rétrospective et prospective des relations de couverture mises en place. Les tests d'efficacité rétrospectifs ont pour but de s'assurer que le rapport entre les variations effectives de valeur ou de résultat des dérivés de couverture et celles des instruments couverts se situe entre 80% et 125%. Les tests prospectifs ont pour but de s'assurer que les variations de valeur ou de résultat des dérivés attendues sur la durée de vie résiduelle de la couverture compensent de manière adéquate celles des instruments couverts. Concernant les transactions hautement probables, leur caractère s'apprécie notamment au travers de l'existence d'historiques sur des transactions similaires.

En application de la norme IAS 39 adoptée par l'Union Européenne (excluant certaines dispositions concernant la comptabilité de couverture d'un portefeuille), des relations de couverture de valeur du risque de taux d'intérêt sur base de portefeuille d'actifs ou de passifs sont utilisées. Dans ce cadre :



- le risque désigné comme étant couvert est le risque de taux d'intérêt associé à la composante de taux interbancaire inclus dans le taux des opérations commerciales de crédits à la clientèle, d'épargne et de dépôts à vue ;
- les instruments réputés couverts correspondent, pour chaque bande de maturité, à une fraction de la position constitutive des impasses associées aux sous-jacents couverts ;
- les instruments de couverture sont uniquement des swaps de taux simples ;
- l'efficacité des couvertures est assurée prospectivement par le fait que tous les dérivés doivent avoir à la date de leur mise en place pour effet de réduire le risque de taux d'intérêt du portefeuille de sous-jacents couverts. Rétrospectivement, ces couvertures doivent être déqualifiées lorsque les sous-jacents qui leur sont spécifiquement associés sur chaque bande de maturité deviennent insuffisants (du fait des remboursements anticipés des prêts ou des retraits des dépôts).

Les principes de comptabilisation des dérivés et des instruments couverts dépendent de la stratégie de couverture.

Dans le cas d'une relation de couverture de valeur, les dérivés sont réévalués au bilan à leur valeur de marché par contrepartie du compte de résultat dans le poste « Gains et pertes nets sur instruments financiers à la valeur de marché par résultat », symétriquement à la réévaluation des instruments couverts pour le risque considéré. Au bilan, la réévaluation de la composante couverte est comptabilisée soit conformément à la classification de l'instrument couvert dans le cas d'une relation de couverture d'actifs ou de passifs identifiés, soit dans le poste « Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux » dans le cas d'une relation de couverture de portefeuille.

En cas d'interruption de la relation de couverture ou lorsque celle-ci ne satisfait plus aux tests d'efficacité, les dérivés de couverture sont transférés en portefeuille de transaction et comptabilisés selon les principes applicables à cette catégorie. Dans le cas d'instruments de taux d'intérêt identifiés initialement couverts, le montant de réévaluation inscrit au bilan sur ces instruments est amorti au taux d'intérêt effectif sur sa durée de vie résiduelle. Dans le cas de portefeuilles d'instruments de taux d'intérêt initialement couverts en taux, cet ajustement est amorti linéairement sur la période restant à courir par rapport à la durée initiale de la couverture. Si les éléments couverts ne figurent plus au bilan, du fait notamment de remboursements anticipés, ce montant est immédiatement porté au compte de résultat.

Dans le cas d'une relation de couverture de résultats futurs, les dérivés sont réévalués au bilan en valeur de marché en contrepartie d'une ligne spécifique des capitaux propres « Gains et pertes latents ou différés ». Les montants inscrits en capitaux propres pendant la durée de vie de la couverture sont transférés en résultat sous la rubrique « Produits et charges d'intérêts » au fur et à mesure que les éléments de résultat de l'instrument couvert affectent le résultat. Les instruments couverts restent comptabilisés conformément aux règles spécifiques à leur catégorie comptable.

En cas d'interruption de la relation de couverture ou lorsque celle-ci ne satisfait plus aux tests d'efficacité, les montants cumulés inscrits en capitaux propres au titre de la réévaluation du dérivé de couverture sont maintenus en capitaux propres jusqu'à ce que la transaction couverte affecte elle-même le résultat ou lorsqu'il est déterminé qu'elle ne se réalisera pas. Ces montants sont alors transférés en résultat.

En cas de disparition de l'élément couvert, les montants cumulés inscrits en capitaux propres sont immédiatement constatés en résultat.

Quelle que soit la stratégie de couverture retenue, l'inefficacité de la couverture est comptabilisée au compte de résultat en « Gains et pertes nets sur instruments financiers à la valeur de marché par résultat ».

Les couvertures des investissements nets en devises réalisés dans des filiales et succursales sont comptabilisées de la même façon que les couvertures de résultats futurs. Les instruments de couverture peuvent être des dérivés de change ou tout instrument financier non dérivé.

• **Dérivés incorporés**

Les dérivés incorporés à des instruments financiers composés sont extraits de la valeur de l'instrument qui les recèle et comptabilisés séparément en tant qu'instrument dérivé lorsque l'instrument composé n'est pas comptabilisé dans le poste « Actifs et passifs financiers à la valeur de marché par résultat » et



lorsque les caractéristiques économiques et les risques de l'instrument dérivé incorporé ne sont pas étroitement liés à ceux du contrat hôte.

1.c.10 DETERMINATION DE LA VALEUR DE MARCHÉ

La valeur de marché correspond au prix qui serait reçu pour la vente d'un actif ou payé pour le transfert d'un passif lors d'une transaction conclue à des conditions normales entre des participants de marché, sur le marché principal ou sur le marché le plus avantageux, à la date d'évaluation.

Le Groupe détermine la valeur de marché des instruments financiers, soit en utilisant des prix obtenus directement à partir de données externes, soit en utilisant des techniques de valorisation. Ces techniques de valorisation sont principalement des approches par le marché ou par le résultat, regroupant des modèles communément admis (méthode d'actualisation des cash flows futurs, modèle de Black & Scholes, techniques d'interpolation). Elles maximisent l'utilisation de données observables et minimisent celle de données non observables. Ces techniques sont calibrées pour refléter les conditions actuelles du marché. Des ajustements de valorisation sont appliqués si nécessaire, lorsque des facteurs tels que les risques de modèle, de liquidité et de crédit ne sont pas pris en compte dans les techniques de valorisation ou dans les paramètres utilisés, mais sont cependant pris en considération par les participants de marché lors de la détermination de la valeur de marché.

La valeur de marché doit être déterminée pour chaque actif financier ou passif financier pris individuellement, mais elle peut être évaluée par portefeuille dès lors que certaines conditions sont remplies. Ainsi, le Groupe applique cette exception lorsqu'un groupe d'actifs financiers et de passifs financiers est géré sur la base de son exposition nette à des risques similaires, de marché ou de crédit, qui se compensent, conformément à une stratégie interne de gestion des risques dûment documentée.

Les actifs et passifs évalués ou présentés à la valeur de marché sont répartis selon la hiérarchie suivante:

- Niveau 1 : les valeurs de marché sont déterminées en utilisant directement les prix cotés sur des marchés actifs, pour des actifs ou des passifs identiques. Les caractéristiques d'un marché actif incluent l'existence d'un volume et d'une fréquence suffisants de transactions ainsi qu'une disponibilité continue des prix.
- Niveau 2 : les valeurs de marché sont déterminées avec des techniques de valorisation dont les paramètres significatifs sont observables sur les marchés, directement ou indirectement. Ces techniques sont régulièrement calibrées et les paramètres corroborés par des données provenant de marchés actifs.
- Niveau 3 : les valeurs de marché sont déterminées avec des techniques de valorisation dont les paramètres significatifs utilisés sont non observables ou ne peuvent être corroborés par des données de marché, par exemple en raison de l'absence de liquidité de l'instrument ou d'un risque de modèle significatif. Un paramètre non observable est une donnée pour laquelle aucune information de marché n'est disponible. Il provient donc d'hypothèses internes sur les données qui seraient utilisées par les autres participants de marché. L'évaluation de l'absence de liquidité ou l'identification d'un risque de modèle suppose l'exercice du jugement.

Le classement d'un actif ou d'un passif dans la hiérarchie dépend du niveau du paramètre le plus significatif au regard de la valeur de marché de l'instrument.

Pour les instruments financiers présentés dans le Niveau 3 de la hiérarchie, une différence peut apparaître entre le prix de transaction et la valeur de marché. Cette marge ("Day One Profit") est différée et étalée en résultat sur la durée d'inobservabilité anticipée des paramètres de valorisation. Lorsque les paramètres non observables à l'origine le deviennent ou lorsque la valorisation peut être justifiée par comparaison avec celle de transactions récentes et similaires opérées sur un marché actif, la part de la marge non encore reconnue est alors comptabilisée en résultat.



1.c.11 ACTIFS ET PASSIFS FINANCIERS COMPTABILISES EN VALEUR DE MARCHE PAR RESULTAT SUR OPTION

Les actifs et passifs financiers peuvent être désignés en valeur de marché par résultat dans les cas suivants :

- lorsqu'il s'agit d'instruments financiers composés comportant un ou plusieurs dérivés incorporés qui autrement seraient à extraire et à comptabiliser séparément ;
- lorsque l'utilisation de cette option permet d'éliminer ou de réduire significativement une incohérence dans l'évaluation et la comptabilisation des actifs et passifs qui autrement résulterait de leur classement dans des catégories comptables distinctes ;
- lorsque le groupe d'actifs et /ou de passifs financiers est géré et évalué sur la base de leur valeur de marché, conformément à une stratégie de gestion et d'investissement dûment documentée.

1.c.12 REVENUS ET CHARGES RELATIFS AUX ACTIFS ET PASSIFS FINANCIERS

Les revenus et les charges relatifs aux instruments financiers évalués au coût amorti et aux actifs à revenu fixe classés en « Actifs financiers disponibles à la vente » sont comptabilisés au compte de résultat en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif.

Le taux d'intérêt effectif est le taux d'actualisation qui assure l'identité entre la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs sur la durée de vie de l'instrument financier, ou selon le cas sur une durée de vie plus courte, et le montant inscrit au bilan. Le calcul de ce taux tient compte des commissions reçues ou payées et faisant par nature partie intégrante du taux effectif du contrat, des coûts de transaction et des primes et décotes.

Le Groupe enregistre en résultat les produits et charges de commissions sur prestations de services en fonction de la nature des prestations auxquelles elles se rapportent. Les commissions considérées comme un complément d'intérêt font partie intégrante du taux d'intérêt effectif et sont comptabilisées au compte de résultat en « Produits et charges d'intérêt et assimilés ». Les commissions rémunérant l'exécution d'un acte important sont comptabilisées au compte de résultat intégralement lors de l'exécution de cet acte, sous la rubrique « Commissions » ainsi que les commissions rémunérant un service continu qui sont prises en compte sur la durée de la prestation rendue.

Les commissions perçues au titre des engagements de garantie financière sont réputées représenter la valeur de marché initiale de l'engagement. Le passif en résultant est ultérieurement amorti sur la durée de l'engagement, en produits de commissions au sein du Produit Net Bancaire.

Les coûts externes directement attribuables à une émission d'actions nouvelles, sont déduits des capitaux propres nets de tout impôt y afférent.

1.c.13 COUT DU RISQUE

Le coût du risque comprend au titre du risque de crédit les dotations et reprises de provisions pour dépréciation des titres à revenu fixe et des prêts et créances sur la clientèle et les établissements de crédit, les dotations et reprises relatives aux engagements de financement et de garantie donnés, les pertes sur créances irrécouvrables et les récupérations sur créances amorties. Sont également comptabilisées en coût du risque les dépréciations éventuellement constituées en cas de risque de défaillance avéré de contreparties d'instruments financiers négociés de gré à gré ainsi que les charges liées aux fraudes et aux litiges inhérents à l'activité de financement.

1.c.14 DECOMPTABILISATION D'ACTIFS OU DE PASSIFS FINANCIERS

Le Groupe décomptabilise tout ou partie d'un actif financier lorsque les droits contractuels aux flux de trésorerie de l'actif expirent ou lorsque le Groupe a transféré les droits contractuels à recevoir les flux de trésorerie de l'actif financier et la quasi-totalité des risques et des avantages liés à la propriété de cet actif. Si l'ensemble de ces conditions n'est pas réuni, le Groupe maintient l'actif à son bilan et enregistre un passif représentant les obligations nées à l'occasion du transfert de l'actif.



Le Groupe décomptabilise tout ou partie d'un passif financier lorsque tout ou partie de ce passif est éteint.

1.c.15 COMPENSATION DES ACTIFS ET PASSIFS FINANCIERS

Un actif financier et un passif financier sont compensés et un solde net est présenté au bilan si et seulement si le Groupe a un droit juridiquement exécutoire de compenser les montants comptabilisés et s'il a l'intention soit de régler le montant net soit de réaliser l'actif et de régler le passif simultanément.

Les opérations de pensions livrées et de dérivés traitées avec des chambres de compensation dont les principes de fonctionnement répondent aux deux critères requis par la norme font l'objet d'une compensation au bilan.

1.d NORMES COMPTABLES PROPRES AUX ACTIVITES D'ASSURANCE

Les principes comptables et les règles d'évaluation propres aux actifs et passifs générés par les contrats d'assurance et les contrats financiers avec une clause de participation à caractère discrétionnaire émis par les sociétés d'assurance consolidées sont établis conformément à la norme IFRS 4 et maintenus dans les comptes consolidés du Groupe.

Les autres actifs détenus et passifs émis par les sociétés d'assurance suivent les règles communes à tous les actifs et passifs du Groupe et sont présentés dans les postes de même nature du bilan et du compte de résultat consolidés.

1.d.1 ACTIFS

Les actifs financiers et les immobilisations suivent les modes de comptabilisation décrits par ailleurs, à l'exception des parts de SCI, supports de contrats en unités de compte, qui sont valorisées en date d'arrêté à leur valeur de marché ou leur équivalent, les variations de celle-ci étant comptabilisées au compte de résultat.

Les actifs financiers représentant les provisions techniques afférentes aux contrats en unités de compte sont ainsi présentés en « Actifs financiers à la juste valeur par résultat » et évalués en date d'arrêté à la valeur de réalisation des supports de référence.

1.d.2 PASSIFS

Les engagements vis-à-vis des souscripteurs et des bénéficiaires des contrats figurent dans le poste « Provisions techniques des sociétés d'assurance », et regroupent les passifs des contrats d'assurance soumis à un aléa d'assurance significatif (mortalité, invalidité...) et des contrats financiers comportant une clause discrétionnaire de participation aux bénéfices, auxquels s'applique la norme IFRS 4. La clause de participation discrétionnaire octroie aux souscripteurs des contrats d'assurance-vie le droit de recevoir, en plus de la rémunération garantie, une quote-part des résultats financiers réalisés.

Les passifs relatifs aux autres contrats financiers, qui relèvent de la norme IAS 39, sont comptabilisés dans le poste « Dettes envers la clientèle ».

Les passifs des contrats en unités de compte sont évalués par référence à la valeur de marché ou son équivalent des actifs servant de support à ces contrats à la date d'arrêté.

Les provisions techniques des filiales d'assurance-vie sont principalement constituées des provisions mathématiques, qui correspondent, généralement aux valeurs de rachat des contrats.

Les garanties proposées couvrent principalement le risque décès (assurance temporaire, rentes viagères, remboursement d'emprunts ou garanties plancher des contrats en unités de compte) ainsi qu'en assurance des emprunteurs, l'invalidité, l'incapacité de travail et la vacance d'emploi. La maîtrise de ces risques est obtenue grâce à l'utilisation de tables de mortalité adaptées (tables certifiées pour les



rentiers), à la sélection médicale plus ou moins poussée selon les garanties octroyées, à la bonne connaissance statistique des populations assurées ainsi qu'aux programmes de réassurance.

En assurance non-vie, des provisions pour primes non acquises (fractions de primes émises correspondant aux exercices futurs) et pour sinistres à payer sont constituées incluant les frais de gestion.

A la date de clôture, un test de suffisance du passif est réalisé : le niveau des provisions techniques est comparé à la valeur moyenne, issue de calculs stochastiques, des flux futurs de trésorerie. L'ajustement éventuel des provisions techniques est constaté en résultat de la période. La réserve de capitalisation dotée dans les comptes sociaux du fait de la vente de valeurs mobilières amortissables, avec pour objet de différer une partie des plus-values nettes dégagées afin de maintenir le rendement actuariel du portefeuille constitué en représentation des engagements à l'égard des assurés, est pour l'essentiel reclassée en provision pour participation aux bénéfices différée passive dans les comptes consolidés du Groupe, la partie portée dans les capitaux propres donnant lieu à la constatation d'un impôt différé passif.

Cette provision comprend également la provision pour participation différée, résultant de l'application de la « comptabilité reflet » : elle représente la quote-part des assurés, principalement des filiales d'assurance-vie en France, dans les plus et moins-values latentes sur les actifs, lorsque la rémunération des contrats est liée à leur rendement. Cette quote-part est une moyenne issue de calculs stochastiques sur les plus et moins-values latentes attribuées aux assurés dans le cadre des scénarii étudiés.

En cas d'existence d'une moins-value latente nette sur les actifs entrant dans le champ d'application de la « comptabilité reflet », il est constaté une participation différée active pour le montant dont l'imputation sur des participations aux bénéfices futures des assurés est fortement probable. L'appréciation de la recouvrabilité de cette participation différée active est effectuée de manière prospective, en tenant compte des participations aux bénéfices différées passives comptabilisées par ailleurs, des plus-values sur actifs financiers non constatées dans les comptes du fait des options retenues pour leur comptabilisation (actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance et placements immobiliers évalués au coût) et de la capacité et de l'intention de l'entreprise de détenir les placements en moins-value latente. La participation aux bénéfices différée active est comptabilisée de manière symétrique à celle des actifs correspondants et présentée à l'actif du bilan dans le poste « Comptes de régularisation et actifs divers ».

1.d.3 COMPTE DE RESULTAT

Les produits et les charges comptabilisés au titre des contrats d'assurance émis par le Groupe sont présentés au compte de résultat sous les rubriques « Produits des autres activités » et « Charges des autres activités ».

Les autres produits et charges sont présentés sous les rubriques qui leur sont relatives. Ainsi, les variations de la provision pour participation aux bénéfices sont présentées dans les mêmes agrégats que les résultats sur les actifs qui les génèrent.



1.e IMMOBILISATIONS

Les immobilisations inscrites au bilan du Groupe comprennent les immobilisations corporelles et incorporelles d'exploitation ainsi que les immeubles de placement.

Les immobilisations d'exploitation sont utilisées à des fins de production de services, ou administratives. Elles incluent les biens autres qu'immobiliers, donnés en location simple.

Les immeubles de placement sont des biens immobiliers détenus pour en retirer des loyers et valoriser le capital investi.

Les immobilisations sont enregistrées à leur coût d'acquisition augmenté des frais directement attribuables, et des coûts d'emprunt encourus lorsque la mise en service des immobilisations est précédée d'une longue période de construction ou d'adaptation.

Les logiciels développés en interne, lorsqu'ils remplissent les critères d'immobilisation, sont immobilisés pour leur coût direct de développement qui inclut les dépenses externes et les frais de personnel directement affectables au projet.

Après comptabilisation initiale, les immobilisations sont évaluées à leur coût diminué du cumul des amortissements et des pertes éventuelles de valeur, à l'exception des parts de SCI, supports de contrats d'assurance en unités de compte, qui sont valorisées en date d'arrêté à leur valeur de marché ou son équivalent, les variations de celle-ci étant comptabilisées au compte de résultat.

Le montant amortissable d'une immobilisation est déterminé après déduction de sa valeur résiduelle. Seuls les biens donnés en location simple sont réputés avoir une valeur résiduelle, la durée d'utilité des immobilisations d'exploitation étant généralement égale à la durée de vie économique attendue du bien.

Les immobilisations sont amorties selon le mode linéaire sur la durée d'utilité attendue du bien pour l'entreprise. Les dotations aux amortissements sont comptabilisées sous la rubrique « Dotations aux amortissements et aux dépréciations des immobilisations corporelles et incorporelles » du compte de résultat.

Lorsqu'une immobilisation est composée de plusieurs éléments pouvant faire l'objet de remplacement à intervalles réguliers, ayant des utilisations différentes ou procurant des avantages économiques selon un rythme différent, chaque élément est comptabilisé séparément et chacun des composants est amorti selon un plan d'amortissement qui lui est propre. L'approche par composants a été retenue pour les immeubles d'exploitation et de placement.

Les durées d'amortissement retenues pour les immeubles de bureaux sont de 80 et 60 ans pour le gros œuvre des immeubles de prestige et les autres immeubles respectivement, 30 ans pour les façades, 20 ans pour les installations générales et techniques et 10 ans pour les agencements.

Les logiciels sont amortis, selon leur nature, sur des durées n'excédant pas 8 ans pour les développements d'infrastructure et 3 ans ou 5 ans pour les développements essentiellement liés à la production de services rendus à la clientèle.

Les coûts de maintenance des logiciels sont enregistrés en charges au compte de résultat lorsqu'ils sont encourus. En revanche, les dépenses qui participent à l'amélioration des fonctionnalités du logiciel ou contribuent à en allonger sa durée de vie sont portées en augmentation du coût d'acquisition ou de confection initial.

Les immobilisations amortissables font l'objet d'un test de dépréciation lorsqu'à la date de clôture, d'éventuels indices de perte de valeur sont identifiés. Les immobilisations non amortissables font l'objet d'un test de dépréciation au moins une fois par an sur le modèle de celui effectué pour les survaleurs affectées aux ensembles homogènes de métiers.

S'il existe un tel indice de dépréciation, la nouvelle valeur recouvrable de l'actif est comparée à la valeur nette comptable de l'immobilisation. En cas de perte de valeur, une dépréciation est constatée en compte de résultat. La dépréciation est reprise en cas de modification de l'estimation de la valeur recouvrable ou de disparition des indices de dépréciation. Les dépréciations sont comptabilisées sous la rubrique « Dotations aux amortissements et aux dépréciations des immobilisations corporelles et incorporelles » du compte de résultat.



Les plus ou moins-values de cession des immobilisations d'exploitation sont enregistrées au compte de résultat sous la rubrique « Gains nets sur autres actifs immobilisés ».

Les plus ou moins-values de cession des immeubles de placement sont enregistrées au compte de résultat sous la rubrique « Produits des autres activités » ou « Charges des autres activités ».

1.f CONTRATS DE LOCATION

Les différentes sociétés du Groupe peuvent être le preneur ou le bailleur de contrats de location.

1.f.1 LA SOCIÉTÉ DU GROUPE EST LE BAILLEUR DU CONTRAT DE LOCATION :

Les contrats de location consentis par le Groupe sont analysés en contrats de location-financement (crédit-bail et autres) ou en contrats de location simple.

- **Contrats de location-financement**

Dans un contrat de location-financement, le bailleur transfère au preneur l'essentiel des risques et avantages de l'actif. Il s'analyse comme un financement accordé au preneur pour l'achat d'un bien.

La valeur actuelle des paiements dus au titre du contrat, augmentée le cas échéant de la valeur résiduelle, est enregistrée comme une créance. Le revenu net de l'opération pour le bailleur ou le loueur correspond au montant d'intérêts du prêt et est enregistré au compte de résultat sous la rubrique « Intérêts et produits assimilés ». Les loyers perçus sont répartis sur la durée du contrat de location-financement en les imputant en amortissement du capital et en intérêts de façon à ce que le revenu net représente un taux de rentabilité constant sur l'encours résiduel. Le taux d'intérêt utilisé est le taux d'intérêt implicite du contrat.

Les provisions constatées sur ces prêts et créances, qu'il s'agisse de provisions individuelles ou de provisions de portefeuille, suivent les mêmes règles que celles décrites pour les prêts et créances.

- **Contrats de location simple**

Est un contrat de location simple, un contrat par lequel l'essentiel des risques et avantages de l'actif mis en location n'est pas transféré au preneur.

Le bien est comptabilisé à l'actif du bailleur en immobilisations et amorti linéairement sur la période de location. L'amortissement du bien s'effectue hors valeur résiduelle tandis que les loyers sont comptabilisés en résultat pour leur totalité de manière linéaire sur la durée du contrat de location. Ces loyers et ces dotations aux amortissements sont enregistrés au compte de résultat sur les lignes « Produits des autres activités » et « Charges des autres activités ».

1.f.2 LA SOCIÉTÉ DU GROUPE EST LE PRENEUR DU CONTRAT DE LOCATION

Les contrats de location conclus par le Groupe sont analysés en contrats de location-financement (crédit-bail et autres) ou en contrats de location simple.

- **Contrats de location-financement**

Un contrat de location-financement est considéré comme un bien acquis par le preneur et financé par emprunt. L'actif loué est comptabilisé pour sa valeur de marché à l'actif du bilan du preneur ou si celle-ci est inférieure, pour la valeur actualisée des paiements minimaux au titre du contrat de location déterminée au taux d'intérêt implicite du contrat. En contrepartie, une dette financière d'un montant égal à la valeur de marché de l'immobilisation ou à la valeur actualisée des paiements minimaux est



constatée au passif du preneur. Le bien est amorti selon la même méthode que celle applicable aux immobilisations détenues pour compte propre, après avoir déduit de son prix d'acquisition l'estimation de sa valeur résiduelle. La durée d'utilisation retenue est la durée de vie utile de l'actif. La dette financière est comptabilisée au coût amorti.

- **Contrats de location simple**

Le bien n'est pas comptabilisé à l'actif du preneur. Les paiements effectués au titre des contrats de location simple sont enregistrés dans le compte de résultat linéairement sur la période de location.

1.g ACTIFS NON COURANTS DETENUS EN VUE DE LA VENTE ET ACTIVITES ABANDONNEES

Lorsque le Groupe décide de vendre des actifs non courants, et lorsqu'il est hautement probable que cette vente interviendra dans les douze mois, ces actifs sont présentés séparément au bilan dans le poste « Actifs non courants destinés à être cédés ». Les passifs qui leur sont éventuellement liés sont présentés séparément dans le poste « Dettes liées aux actifs non courants destinés à être cédés ».

Dès lors qu'ils sont classés dans cette catégorie, les actifs non courants et groupes d'actifs et de passifs sont évalués au plus bas de leur valeur comptable et de leur juste valeur minorée des coûts de vente.

Les actifs concernés cessent d'être amortis. En cas de perte de valeur constatée sur un actif ou un groupe d'actifs et de passifs, une dépréciation est constatée en résultat. Les pertes de valeur comptabilisées à ce titre sont réversibles.

En outre, lorsqu'un groupe d'actifs et de passifs destiné à la vente constitue un ensemble homogène de métiers, il est qualifié d'activité abandonnée. Les activités abandonnées incluent à la fois les activités destinées à être cédées, les activités arrêtées, ainsi que les filiales acquises exclusivement dans une perspective de revente.

L'ensemble des pertes et profits relatifs à ces opérations est présenté séparément au compte de résultat, sur la ligne « Résultat net d'impôt des activités arrêtées ou en cours de cession », qui inclut les résultats nets après impôt de l'activité, le résultat net après impôt lié à son évaluation à la valeur de marché minorée des coûts de vente, et le résultat net après impôt de la cession de l'activité.

1.h AVANTAGES BENEFICIAINT AU PERSONNEL

Les avantages consentis au personnel du groupe sont classés en quatre catégories :

- les avantages à court terme tels que les salaires, les congés annuels, l'intéressement, la participation, l'abondement ;
- les avantages à long terme qui comprennent les congés rémunérés et les primes liées à l'ancienneté, certaines rémunérations différées versées en numéraire ;
- les indemnités de fin de contrat de travail ;
- les avantages postérieurs à l'emploi constitués notamment en France par les compléments de retraite bancaire, et les primes de fin de carrière, et à l'étranger par des régimes de retraite portés pour certains d'entre eux par des fonds de pension.



- **Avantages à court terme**

L'entreprise comptabilise une charge lorsqu'elle a utilisé les services rendus par les membres du personnel en contrepartie des avantages qui leur ont été consentis.

- **Avantages à long terme**

Les avantages à long terme désignent les avantages, autres que les avantages à court terme, les avantages postérieurs à l'emploi et les indemnités de fin de contrat de travail. Sont notamment concernées les rémunérations différées de plus de douze mois versées en numéraire et non indexées sur le cours de l'action BNP Paribas, qui sont provisionnées dans les comptes de l'exercice auquel elles se rapportent.

La méthode d'évaluation actuarielle est similaire à celle qui s'applique aux avantages postérieurs à l'emploi à prestations définies, mais les éléments de réévaluation sont comptabilisés en résultat et non pas en capitaux propres.

- **Indemnités de fin de contrat de travail**

Les indemnités de fin de contrat de travail sont les avantages accordés à un membre du personnel en contrepartie de la cessation de son emploi résultant soit de la résiliation par le Groupe du contrat de travail avant l'âge légal du départ en retraite soit de la décision du membre du personnel de partir volontairement en échange d'une indemnité. Les indemnités de fin de contrat de travail exigibles plus de douze mois après la date de clôture font l'objet d'une actualisation.

- **Avantages postérieurs à l'emploi**

Conformément aux principes généralement admis, le Groupe distingue les régimes à cotisations définies et les régimes à prestations définies.

Les régimes qualifiés de « régimes à cotisations définies » ne sont pas représentatifs d'un engagement pour l'entreprise et ne font l'objet d'aucune provision. Le montant des cotisations appelées pendant l'exercice est constaté en charges.

Seuls les régimes qualifiés de « régimes à prestations définies » sont représentatifs d'un engagement à la charge de l'entreprise qui donne lieu à évaluation et provisionnement.

Le classement dans l'une ou l'autre de ces catégories s'appuie sur la substance économique du régime pour déterminer si le Groupe est tenu ou pas, par les clauses d'une convention ou par une obligation implicite, d'assurer les prestations promises aux membres du personnel.

Les avantages postérieurs à l'emploi à prestations définies font l'objet d'évaluations actuarielles tenant compte d'hypothèses démographiques et financières.

Le passif net comptabilisé au titre des régimes postérieurs à l'emploi est la différence entre la valeur actualisée de l'obligation au titre des prestations définies et la valeur de marché des actifs du régime (s'ils existent).

La valeur actualisée de l'obligation au titre des prestations définies est déterminée en utilisant les hypothèses actuarielles retenues par l'entreprise et en appliquant la méthode des unités de crédit projetées. Cette méthode d'évaluation tient compte d'un certain nombre de paramètres tels que des hypothèses démographiques, de départs anticipés, d'augmentations des salaires et de taux d'actualisation et d'inflation.

Lorsque le montant des actifs de couverture excède la valeur de l'engagement, un actif est comptabilisé s'il est représentatif d'un avantage économique futur pour le Groupe prenant la forme d'une économie de cotisations futures ou d'un remboursement attendu d'une partie des montants versés au régime.



La charge annuelle comptabilisée en frais de personnel au titre des régimes à prestations définies est représentative des droits acquis pendant la période par chaque salarié correspondant au coût des services rendus, des intérêts nets liés à l'actualisation du passif (actif) net au titre des prestations définies, des coûts des services passés résultant des éventuelles modifications ou réductions de régimes, ainsi que des conséquences des liquidations éventuelles de régimes.

Les éléments de réévaluation du passif (de l'actif) net au titre des prestations définies sont comptabilisés directement en capitaux propres sans jamais affecter le résultat. Ils comprennent les écarts actuariels, le rendement des actifs du régime et la variation de l'effet du plafonnement éventuel de l'actif (à l'exclusion des montants pris en compte dans le calcul des intérêts nets sur le passif – l'actif – net au titre des prestations définies).

1.i PAIEMENT A BASE D' ACTIONS

Les paiements à base d'actions sont constitués par les paiements fondés sur des actions émises par le Groupe qu'ils soient dénoués par la remise d'actions ou par un versement de numéraire dont le montant dépend de l'évolution de la valeur des actions.

La norme IFRS 2 prescrit de comptabiliser une charge représentative des paiements à base d'actions octroyés postérieurement au 7 novembre 2002 ; le montant de cette charge correspondant à la valeur de la rémunération à base d'actions accordée au salarié.

BNP Paribas accorde à ses salariés des plans d'options de souscription d'actions, des rémunérations différées versées en actions de l'entreprise ou en espèces indexées sur la valeur de l'action, et leur offre la possibilité de souscrire des actions de l'entreprise émises à cet effet avec une décote liée à une période d'incessibilité des actions souscrites.

- **Plans d'attribution d'options de souscription d'actions (stock-options) et d'actions gratuites**

La charge afférente aux plans attribués est étalée sur la période d'acquisition des droits, dans la mesure où l'obtention de l'avantage est soumise à une condition de présence.

Cette charge, inscrite dans les frais de personnel, dont la contrepartie figure en capitaux propres, est calculée sur la base de la valeur globale du plan, déterminée à la date d'attribution par le Conseil d'administration.

En l'absence de marché pour ces instruments, des modèles financiers de valorisation prenant en compte le cas échéant les conditions de performance relative de l'action BNP Paribas sont utilisés. La charge totale du plan est déterminée en multipliant la valeur unitaire de l'option ou de l'action gratuite attribuée par le nombre estimé d'options ou d'actions gratuites acquises en fin de période d'acquisition des droits compte tenu des conditions de présence des bénéficiaires.

Seules les hypothèses relatives au départ des bénéficiaires et aux conditions de performance qui ne sont pas liées à la valeur du titre BNP Paribas font l'objet d'une réestimation au cours de la période d'acquisition des droits et donnent lieu à un réajustement de la charge.

- **Rémunérations variables différées versées en espèces indexées sur le cours de l'action**

Ces rémunérations sont comptabilisées dans les charges des exercices au cours desquels le salarié rend les services correspondants.

Lorsque le paiement à base d'actions des rémunérations variables différées est explicitement soumis à une condition d'acquisition liée à la présence, les services sont présumés reçus sur la période d'acquisition et la charge de rémunération correspondante est inscrite, prorata temporis sur cette période, en frais de personnel en contrepartie d'une dette. La charge est révisée pour tenir compte de la non-réalisation des conditions de présence ou de performance, et de la variation de valeur du titre BNP Paribas.



En l'absence de condition de présence, la charge est constatée, sans étalement, par contrepartie d'une dette qui est ensuite réestimée à chaque clôture en fonction des éventuelles conditions de performance et de la variation de valeur du titre BNP Paribas, et ce jusqu'à son règlement.

- **Offre de souscription ou d'achat d'actions proposée aux salariés dans le cadre du Plan d'Epargne Entreprise**

Les souscriptions ou achats d'actions proposées aux salariés avec une décote par rapport au prix moyen de marché sur une période donnée dans le cadre du Plan d'Epargne Entreprise ne comportent pas de période d'acquisition des droits mais sont grevées d'une interdiction légale de céder les actions pendant une période de 5 ans dont il est tenu compte dans la valorisation, en diminution de l'avantage accordé aux salariés. Cet avantage est donc mesuré comme la différence, à la date d'annonce du plan aux salariés, entre la valeur de marché de l'action acquise en tenant compte de la condition d'incessibilité et le prix d'acquisition payé par le salarié, rapporté au nombre d'actions effectivement acquises.

Le coût d'incessibilité pendant 5 ans des actions acquises est équivalent à celui d'une stratégie consistant d'une part à vendre à terme les titres souscrits lors de l'augmentation de capital réservée aux salariés et à acheter d'autre part au comptant sur le marché un nombre équivalent d'actions BNP Paribas en les finançant par un prêt remboursé à l'issue des 5 années par le produit de la vente à terme. Le taux de l'emprunt est celui qui serait consenti, à un acteur du marché sollicitant un prêt personnel ordinaire non affecté remboursable dans 5 ans et présentant un profil de risque moyen. La valorisation du prix de vente à terme de l'action est déterminée sur la base de paramètres de marché.

1.j PROVISIONS DE PASSIF

Les provisions enregistrées au passif du bilan du Groupe, autres que celles relatives aux instruments financiers, aux engagements sociaux et aux contrats d'assurance, concernent principalement les provisions pour restructuration, pour litiges, pour amendes, pénalités et risques fiscaux.

Une provision est constituée lorsqu'il est probable qu'une sortie de ressources représentative d'avantages économiques sera nécessaire pour éteindre une obligation née d'un événement passé et lorsque le montant de l'obligation peut être estimé de manière fiable. Le montant de cette obligation est actualisé pour déterminer le montant de la provision, dès lors que cette actualisation présente un caractère significatif.

1.k IMPOT COURANT ET DIFFERE

La charge d'impôt sur le bénéfice exigible est déterminée sur la base des règles et taux en vigueur dans chaque pays d'implantation des sociétés du Groupe sur la période à laquelle se rapportent les résultats.

Des impôts différés sont comptabilisés lorsqu'existent des différences temporelles entre les valeurs comptables des actifs et passifs du bilan et leurs valeurs fiscales.

Des passifs d'impôts différés sont reconnus pour toutes les différences temporelles taxables à l'exception:

- des différences temporelles taxables générées par la comptabilisation initiale d'un écart d'acquisition ;
- des différences temporelles taxables relatives aux investissements dans des entreprises sous contrôle exclusif et contrôle conjoint, dans la mesure où le Groupe est capable de contrôler la date à laquelle la différence temporelle s'inversera et qu'il est probable que cette différence temporelle ne s'inversera pas dans un avenir prévisible.

Des actifs d'impôts différés sont constatés pour toutes les différences temporelles déductibles et les pertes fiscales reportables dans la mesure où il est probable que l'entité concernée disposera de



bénéfices imposables futurs sur lesquels ces différences temporelles et ces pertes fiscales pourront être imputées.

Les impôts différés actifs et passifs sont évalués selon la méthode du report variable au taux d'impôt dont l'application est présumée sur la période au cours de laquelle l'actif sera réalisé ou le passif réglé, sur la base des taux d'impôt et réglementations fiscales qui ont été adoptés ou le seront avant la date de clôture de la période. Ils ne font pas l'objet d'une actualisation.

Les impôts différés actifs ou passifs sont compensés quand ils trouvent leur origine au sein d'un même groupe fiscal, relèvent de la même autorité fiscale, et lorsque existe un droit légal de compensation.

Les impôts exigibles et différés sont comptabilisés comme un produit ou une charge d'impôt dans le compte de résultat, à l'exception de ceux afférents aux gains et pertes latents sur les actifs disponibles à la vente et aux variations de valeur des instruments dérivés désignés en couverture de résultats futurs, pour lesquels les impôts différés correspondants sont imputés sur les capitaux propres.

Les crédits d'impôt sur revenus de créances et de portefeuilles titres, lorsqu'ils sont effectivement utilisés en règlement de l'impôt sur les sociétés dû au titre de l'exercice, sont comptabilisés dans la même rubrique que les produits auxquels ils se rattachent. La charge d'impôt correspondante est maintenue dans la rubrique « Impôt sur les bénéfices » du compte de résultat.

1.1 TABLEAU DES FLUX DE TRESORERIE

Le solde des comptes de trésorerie et assimilés est constitué des soldes nets des comptes de caisse, banques centrales, ainsi que les soldes nets des prêts et emprunts à vue auprès des établissements de crédit.

Les variations de la trésorerie générée par l'activité opérationnelle enregistrent les flux de trésorerie générés par les activités du Groupe, y compris ceux relatifs aux immeubles de placement, aux actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance et titres de créances négociables.

Les variations de la trésorerie liées aux opérations d'investissement résultent des flux de trésorerie liés aux acquisitions et aux cessions de filiales, entreprises associées ou coentreprises consolidées ainsi que ceux liés aux acquisitions et aux cessions d'immobilisations, hors immeubles de placement et immeubles donnés en location simple.

Les variations de la trésorerie liées aux opérations de financement comprennent les encaissements et décaissements provenant des opérations avec les actionnaires et les flux liés aux dettes subordonnées et obligataires, et dettes représentées par un titre (hors titres de créances négociables).

1.m UTILISATION D'ESTIMATIONS DANS LA PREPARATION DES ETATS FINANCIERS

La préparation des Etats financiers du Groupe exige des responsables des métiers et des fonctions la formulation d'hypothèses et la réalisation d'estimations qui se traduisent dans la détermination des produits et des charges du compte de résultat comme dans l'évaluation des actifs et passifs du bilan et dans la confection des notes annexes qui leur sont relatives. Cet exercice suppose que les gestionnaires fassent appel à l'exercice de leur jugement et utilisent les informations disponibles à la date d'élaboration des Etats financiers pour procéder aux estimations nécessaires. Les résultats futurs définitifs des opérations pour lesquelles les gestionnaires ont recouru à des estimations peuvent à l'évidence s'avérer sensiblement différents de celles-ci notamment en fonction de conditions de marché différentes et avoir un effet significatif sur les Etats financiers.

Ainsi est-ce en particulier le cas :

- des dépréciations opérées pour couvrir les risques de crédit inhérents aux activités d'intermédiation bancaire ;
- de l'usage de modèles internes pour la valorisation des positions sur instruments financiers qui ne sont pas cotés sur des marchés actifs ;
- du calcul de la valeur de marché des instruments financiers non cotés classés en « Actifs disponibles à la vente » ou en « Instruments financiers en valeur de marché par résultat » à l'actif



ou au passif, et plus généralement du calcul des valeurs de marché des instruments financiers pour lesquels cette information doit être portée dans les notes annexes aux Etats financiers ;

- du caractère actif ou non d'un marché pour utiliser une technique de valorisation ;
- des dépréciations d'actifs financiers à revenu variable classés dans la catégorie « Disponibles à la vente » ;
- des tests de dépréciation effectués sur les actifs incorporels ;
- de la pertinence de la qualification de certaines couvertures de résultat par des instruments financiers dérivés et de la mesure de l'efficacité des stratégies de couverture ;
- de l'estimation de la valeur résiduelle des actifs faisant l'objet d'opérations de location-financement ou de location simple et plus généralement des actifs amortis déduction faite de leur valeur résiduelle estimée ;
- de la détermination des provisions destinées à couvrir les risques de pertes et charges.

Il en est de même au titre des hypothèses retenues pour apprécier la sensibilité de chaque type de risque de marché ainsi que la sensibilité des valorisations aux paramètres non observables.



2. EFFET DE L'APPLICATION RETROSPECTIVE DE L'AMENDEMENT A LA NORME IAS 19

• Bilan

Le tableau ci-dessous présente les rubriques du bilan ayant fait l'objet d'ajustements par application de l'amendement à la norme IAS 19.

En millions d'euros	31 décembre 2011 avant amendement IAS 19	retraitements	1er janvier 2012 retraité	31 décembre 2012 avant amendement IAS 19	retraitements	31 décembre 2012 retraité
ACTIF						
Actifs d'impôts courants et différés	11 570	106	11 676	8 661	71	8 732
Comptes de régularisation et actifs divers	93 540	(157)	93 383	99 359	(152)	99 207
Participations dans les entreprises mises en équivalence	4 474	(4)	4 470	7 040	(9)	7 031
Effet sur le total de l'actif		(55)			(90)	
DETTES						
Passifs d'impôts courants et différés	3 489	(14)	3 475	3 046	(103)	2 943
Provisions pour risques et charges	10 480	255	10 735	10 962	418	11 380
Effet sur le total des dettes		241			315	
CAPITAUX PROPRES						
Capital et réserves consolidées	76 764	(354)	76 410	82 655	(437)	82 218
Variations d'actifs et passifs comptabilisées directement en capitaux propres	(1 394)		(1 394)	3 231	(5)	3 226
Total part du Groupe	75 370	(354)	75 016	85 886	(442)	85 444
Capital et réserves consolidées	10 737	58	10 795	8 124	37	8 161
Variations d'actifs et passifs comptabilisées directement en capitaux propres	(481)		(481)	412		412
Total intérêts minoritaires	10 256	58	10 314	8 536	37	8 573
Effet sur le total des capitaux propres consolidés		(296)			(405)	

Les retraitements s'analysent comme suit :

En millions d'euros	1er janvier 2012			31 décembre 2012		
	Effet de l'amendement à IAS 19	dont coût des services passés	dont écarts actuariels	Effet de l'amendement à IAS 19	dont coût des services passés	dont écarts actuariels
Coûts non encore comptabilisés (avant impôt)	(412)	(163)	(249)	(570)	(153)	(417)
dont comptes de régularisation et actifs divers	(157)			(152)		
dont provisions pour risques et charges	(255)			(418)		
Impôts différés	120	57	63	174	54	120
dont impôts différés actifs	106			71		
dont impôts différés passifs	14			103		
Impact des entités mises en équivalence	(4)		(4)	(9)		(9)
Parités monétaires				-	(2)	2
Effets de l'application rétrospective de l'amendement à IAS 19	(296)	(106)	(190)	(405)	(101)	(304)



- **Compte de résultat et variations d'actifs et de passifs comptabilisées directement en capitaux propres**

Le tableau ci-dessous présente les rubriques du compte de résultat ayant fait l'objet d'ajustements au 30 juin 2012 par application de l'amendement à la norme IAS 19.

En millions d'euros	1er semestre 2012 avant amendement IAS 19	retraitements	1er semestre 2012 retraité
Charges générales d'exploitation	(12 447)	4	(12 443)
Impôt sur les bénéfices	(1 841)	(2)	(1 843)
Effet sur le résultat net		2	
<i>dont part du groupe</i>		4	
<i>dont intérêts minoritaires</i>		(2)	

En outre, l'application de l'amendement a conduit à constater dans les variations d'actifs et passifs comptabilisées directement en capitaux propres au 1^{er} semestre 2012 :

- des variations de valeur ne pouvant être rapportées au résultat pour -56 millions d'euros,
- un ajustement des variations de parités monétaires pour -11 millions d'euros.



3. NOTES RELATIVES AU COMPTE DE RESULTAT DU PREMIER SEMESTRE 2013

3.a MARGE D'INTERETS

Le Groupe BNP Paribas présente sous les rubriques « Intérêts et produits assimilés » et « Intérêts et charges assimilées » la rémunération déterminée selon la méthode du taux d'intérêt effectif (intérêts, commissions et frais) des instruments financiers évalués au coût amorti, ainsi que la rémunération des instruments financiers en valeur de marché qui ne répondent pas à la définition d'un instrument dérivé. La variation de valeur calculée hors intérêts courus sur ces instruments financiers en valeur de marché par résultat est comptabilisée sous la rubrique « Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat ».

Les produits et charges d'intérêts sur les dérivés de couverture de valeur de marché sont présentés avec les revenus des éléments dont ils contribuent à la couverture des risques. De même, les produits et charges d'intérêts sur les dérivés de couverture économique des opérations désignées en valeur de marché par résultat sont rattachés aux rubriques qui enregistrent les intérêts de ces opérations.

En millions d'euros	1er semestre 2013			1er semestre 2012		
	Produits	Charges	Net	Produits	Charges	Net
Opérations avec la clientèle	12 787	(4 216)	8 571	14 665	(4 837)	9 828
Comptes et prêts / emprunts	12 139	(4 161)	7 978	13 884	(4 744)	9 140
Opérations de pensions	3	(18)	(15)	8	(51)	(43)
Opérations de location-financement	645	(37)	608	773	(42)	731
Opérations interbancaires	767	(970)	(203)	989	(1 358)	(369)
Comptes et prêts / emprunts	709	(924)	(215)	947	(1 234)	(287)
Opérations de pensions	58	(46)	12	42	(124)	(82)
Emprunts émis par le Groupe		(1 165)	(1 165)		(1 839)	(1 839)
Instruments de couverture de résultats futurs	1 423	(1 257)	166	1 757	(1 574)	183
Instruments de couverture des portefeuilles couverts en taux	1 130	(1 628)	(498)	1 050	(1 795)	(745)
Portefeuille d'instruments financiers en valeur de marché par résultat	1 088	(790)	298	1 269	(786)	483
Portefeuille de titres à revenu fixe	744		744	721		721
Prêts / emprunts	222	(276)	(54)	163	(230)	(67)
Opérations de pensions	122	(223)	(101)	385	(453)	(68)
Dettes représentées par un titre		(291)	(291)		(103)	(103)
Actifs disponibles à la vente	2 653		2 653	2 779		2 779
Actifs détenus jusqu'à échéance	226		226	243		243
Total des produits et charges d'intérêts ou assimilés	20 074	(10 026)	10 048	22 752	(12 189)	10 563

Le total des produits d'intérêts sur les créances ayant fait l'objet d'une dépréciation individuelle s'élève à 277 millions d'euros pour le premier semestre 2013 contre 304 millions d'euros pour le premier semestre 2012.



3.b COMMISSIONS

Les produits et charges de commissions relatifs aux instruments financiers qui ne sont pas évalués à la valeur de marché par résultat se sont élevés respectivement à 1 575 millions et 232 millions d'euros pour le premier semestre 2013, contre un produit de 1 692 millions d'euros et une charge de 312 millions d'euros pour le premier semestre 2012.

Les produits nets de commissions afférentes aux activités de fiducie et assimilées qui conduisent le Groupe à détenir ou à placer des actifs au nom de la clientèle, de fiducies, d'institutions de retraite et de prévoyance ou d'autres institutions se sont élevés à 1 141 millions d'euros pour le premier semestre 2013, contre 1 162 millions d'euros pour le premier semestre 2012.

3.c GAINS NETS SUR INSTRUMENTS FINANCIERS EVALUES EN VALEUR DE MARCHE PAR RESULTAT

Les gains nets sur instruments financiers évalués en valeur de marché par résultat recouvrent les éléments de résultat afférents aux instruments financiers gérés au sein d'un portefeuille de transaction et aux instruments financiers que le Groupe a désignés comme évaluables en valeur de marché par résultat, y compris les dividendes, et à l'exception des revenus et charges d'intérêts présentés dans la « Marge d'intérêts » (note 3.a).

En millions d'euros	1er semestre 2013	1er semestre 2012
Portefeuille de transaction	1 953	2 044
Instruments de dette	334	1 043
Instruments de capital	1 225	1 056
Autres instruments financiers dérivés	368	(62)
Opérations de pension	26	7
Instruments évalués en valeur de marché sur option	981	(448)
<i>dont effet de la réévaluation des titres de dette imputable au risque émetteur du Groupe BNP Paribas (note 5.c)</i>	<i>(299)</i>	<i>(557)</i>
Incidence de la comptabilité de couverture	43	18
Instruments financiers de couverture de valeur	535	63
Composantes couvertes des instruments financiers ayant fait l'objet d'une couverture de valeur	(492)	(45)
Réévaluation des positions de change	(211)	544
Total	2 766	2 158

Les gains nets des portefeuilles de transaction comprennent, pour un montant négligeable au titre des premiers semestres 2013 et 2012, l'inefficacité liée aux couvertures de résultats futurs.



3.d GAINS NETS SUR ACTIFS FINANCIERS DISPONIBLES A LA VENTE ET AUTRES ACTIFS FINANCIERS NON EVALUES EN VALEUR DE MARCHÉ

En millions d'euros	1er semestre 2013	1er semestre 2012
Prêts et créances, titres à revenu fixe ⁽¹⁾	423	183
Plus ou moins-values nettes de cession	423	183
Actions et autres titres à revenu variable	664	417
Produits de dividendes	365	351
Charge de dépréciation	(119)	(222)
Plus-values nettes de cession	418	288
Total	1 087	600

⁽¹⁾ Les produits d'intérêt relatifs aux instruments financiers à revenu fixe sont compris dans la « Marge d'intérêts » (note 3.a) et la charge de dépréciation liée à l'insolvabilité éventuelle des émetteurs est présentée au sein du « Coût du risque » (note 3.f).

Les résultats latents, précédemment portés dans la rubrique « Variation d'actifs et passifs comptabilisés directement en capitaux propres » et reportés en résultat représentent un gain net après effet de la provision pour participation aux excédents de l'assurance de 467 millions d'euros au cours du premier semestre 2013, contre un gain net de 132 millions d'euros au cours du premier semestre 2012.

3.e PRODUITS ET CHARGES DES AUTRES ACTIVITES

En millions d'euros	1er semestre 2013			1er semestre 2012		
	Produits	Charges	Net	Produits	Charges	Net
Produits nets de l'activité d'assurance	13 734	(11 903)	1 831	12 841	(10 968)	1 873
Produits nets des immeubles de placement	46	(16)	30	322	(157)	165
Produits nets des immobilisations en location simple	2 722	(2 177)	545	2 901	(2 397)	504
Produits nets de l'activité de promotion immobilière	573	(483)	90	673	(562)	111
Autres produits nets	562	(535)	27	858	(761)	97
Total net des produits et charges des autres activités	17 637	(15 114)	2 523	17 595	(14 845)	2 750

• Produits nets de l'activité d'assurance

En millions d'euros	1er semestre 2013	1er semestre 2012
Primes acquises brutes	11 790	10 502
Charges des prestations des contrats	(7 705)	(8 350)
Variations des provisions techniques	(3 076)	(1 718)
Variations de valeur des actifs supports de contrats en unités de compte	992	1 427
Charges ou produits nets des cessions en réassurance	(180)	(185)
Autres produits et charges	10	197
Total des produits nets de l'activité d'assurance	1 831	1 873

La rubrique « Charges des prestations des contrats » comprend la charge liée aux rachats, échéances et sinistres sur les contrats d'assurance. La rubrique « Variation des provisions techniques » comprend les variations de valeur des contrats financiers, notamment des contrats en unités de compte. Les intérêts versés sur ces contrats sont comptabilisés dans les charges d'intérêt.



3.f COUT DU RISQUE

Le coût du risque recouvre la charge des dépréciations constituées au titre du risque de crédit inhérent à l'activité d'intermédiation du Groupe ainsi que des dépréciations éventuellement constituées en cas de risque de défaillance avéré de contreparties d'instruments financiers négociés de gré à gré.

- **Coût du risque de la période**

Coût du risque de la période

En millions d'euros	1er semestre 2013	1er semestre 2012
Dotations nettes aux dépréciations	(2 306)	(1 896)
Récupérations sur créances amorties	385	310
Créances irrécouvrables non couvertes par des dépréciations	(166)	(212)
Total du coût du risque de la période	(2 087)	(1 798)

Coût du risque de la période par nature d'actifs

En millions d'euros	1er semestre 2013	1er semestre 2012
Prêts et créances sur les établissements de crédit	(10)	(20)
Prêts et créances sur la clientèle	(1 958)	(1 598)
Actifs financiers disponibles à la vente	(16)	(10)
Instruments financiers des activités de marché	(42)	(114)
Autres actifs	(22)	(5)
Engagements par signature et divers	(39)	(51)
Total du coût du risque de la période	(2 087)	(1 798)

3.g IMPOT SUR LES BENEFICES

En millions d'euros	1er semestre 2013	1er semestre 2012 ⁽¹⁾
Charge nette des impôts courants	(1 445)	(1 500)
Charge nette des impôts différés	(147)	(343)
Charge nette de l'impôt sur les bénéfices	(1 592)	(1 843)

⁽¹⁾ Données retraitées par application de l'amendement à la norme IAS 19 (cf. notes 1.a et 2).



4. INFORMATIONS SECTORIELLES

Le Groupe est organisé autour de trois domaines d'activité opérationnels :

- Retail Banking (RB): ce domaine réunit les ensembles Domestic Markets, Personal Finance et International Retail Banking. L'ensemble Domestic Markets comprend les banques de détail en France (BDDF), en Italie (BNL banca commerciale), en Belgique (BDDB) et au Luxembourg (BDEL), et certains métiers spécialisés de banque de détail (Personal Investors, Leasing Solutions, et Arval). L'ensemble International Retail Banking regroupe les activités de banque de détail du Groupe BNP Paribas hors zone euro, incluant Europe Méditerranée et BancWest aux Etats-Unis ;
- Investment Solutions (IS) : ce domaine rassemble Wealth Management, Investment Partners qui regroupe l'ensemble des expertises du métier Gestion d'Actifs, Securities Services spécialisé dans les services titres offerts aux sociétés de gestion, aux institutions financières et aux entreprises, ainsi que les activités d'Assurance et de Services Immobiliers ;
- Corporate and Investment Banking (CIB) : ce domaine rassemble les activités de « Conseils et marchés de capitaux » (Métiers Actions et Dérivés Actions, Fixed Income pour les activités de taux et de change, et Corporate Finance en charge des opérations de conseil en fusions et acquisitions et des activités de marché primaire actions) et Corporate Banking (Financements spécialisés, Financements Structurés, Corporate Deposit Line).

Les Autres Activités comprennent essentiellement les activités de Principal Investments, la foncière immobilière Klépierre⁴ ainsi que les fonctions centrales du Groupe.

Elles regroupent également les éléments ne relevant pas de l'activité courante qui résultent de l'application des règles propres aux regroupements d'entreprises. Afin de préserver la pertinence économique des éléments de résultat présentés pour chacun des domaines d'activité opérationnels, les effets d'amortissement des ajustements de valeur constatés dans la situation nette des entités acquises ainsi que les coûts de restructuration constatés au titre de l'intégration des entités ont été affectés au segment Autres Activités.

Les transactions entre les différents métiers du Groupe sont conclues à des conditions commerciales de marché. Les informations sectorielles sont présentées en prenant en compte les prix de transfert négociés entre les différents secteurs en relation au sein du Groupe.

Les fonds propres sont alloués par métiers en fonction des risques encourus, sur la base d'un ensemble de conventions principalement fondées sur la consommation en fonds propres résultant des calculs d'actifs pondérés fixés par la réglementation relative à la solvabilité des établissements de crédit et entreprises d'investissement. Les résultats par métiers à fonds propres normalisés sont déterminés en affectant à chacun des métiers le produit des fonds propres qui lui sont ainsi alloués.

Pour fournir une référence homogène avec la présentation des comptes du premier semestre 2013, la ventilation des résultats du premier semestre 2012 par pôle d'activité a été retraitée des trois principaux effets présentés ci-dessous comme s'ils étaient intervenus au 1^{er} janvier 2012 :

1. Les augmentations de taxes et cotisations, issues des dispositions fiscales et sociales françaises adoptées en 2012, avaient été temporairement enregistrées dans les frais de gestion de « Autres Activités » : taxe systémique (-122 millions d'euros), forfait social (-33 millions d'euros) et taxe sur les salaires (-19 millions d'euros). Ces hausses ont été allouées entre pôles et métiers.
2. L'augmentation du capital de BancWest réalisée en 2012 pour un montant de 2,2 milliards de dollars, au travers de la conversion d'une dette intragroupe, se traduit par un impact net sur le produit net bancaire de -51 millions d'euros sur l'année. Ce montant correspond au coût supplémentaire de ces fonds propres par rapport à la structure de financement préexistante, selon les normes du Groupe pour l'élaboration des résultats à fonds propres nominatifs par métier. Cet impact avait été temporairement enregistré dans « Autres Activités ».

⁴ Le Groupe Klépierre était consolidé par intégration globale jusqu'au 14 mars 2012, puis, suite à la cession d'une partie de la participation du Groupe BNP Paribas, il est désormais mis en équivalence (cf. note 6.d).



Les écarts correspondants ont été portés au sein des « Autres Activités » afin de ne pas modifier les résultats globaux du Groupe.

- Comme indiqué dans les notes 1.a et 2, l'amendement à la norme IAS 19 « Avantages au personnel » a pour effet d'augmenter le résultat avant impôt du Groupe au 1^{er} semestre 2012 de 4 millions d'euros. Cet ajustement a été réparti entre les frais de gestion des pôles et métiers concernés.

● **Résultats par pôle d'activité**

En millions d'euros	1er semestre 2013						1er semestre 2012 ⁽²⁾					
	Produit net bancaire	Charges générales d'exploitation	Coût du risque	Résultat d'exploitation	Eléments hors exploitation	Résultat avant impôt	Produit net bancaire	Charges générales d'exploitation	Coût du risque	Résultat d'exploitation	Eléments hors exploitation	Résultat avant impôt
Retail Banking												
Domestic Markets												
Banque de Détail en France ⁽¹⁾	3 446	(2 110)	(167)	1 169	3	1 172	3 388	(2 153)	(170)	1 065	1	1 066
BNL banca commerciale ⁽¹⁾	1 615	(865)	(591)	159		159	1 606	(882)	(449)	275		275
Banque de Détail en Belgique ⁽¹⁾	1 606	(1 178)	(62)	366		366	1 605	(1 185)	(78)	342	14	356
Autres activités de Marchés Domestiques	1 118	(641)	(65)	412	22	434	1 090	(632)	(49)	409	9	418
Personal Finance	2 413	(1 104)	(755)	554	31	585	2 475	(1 240)	(701)	534	52	586
International Retail Banking												
Europe Méditerranée	956	(657)	(124)	175	158	333	861	(651)	(135)	75	33	108
BancWest	1 116	(692)	(38)	386	4	390	1 174	(682)	(78)	414	2	416
Investment Solutions	3 161	(2 118)	(21)	1 022	83	1 105	3 087	(2 115)	(14)	958	52	1 010
Corporate and Investment Banking												
Conseils et marchés de capitaux	2 939	(2 125)	(97)	717	7	724	3 456	(2 436)	(57)	963	14	977
Corporate Banking	1 626	(870)	(189)	567	11	578	1 895	(872)	(40)	983	9	992
Autres Activités	(24)	(445)	22	(447)	(84)	(531)	(653)	(332)	(27)	(1 012)	1 735	723
Total Groupe	19 972	(12 805)	(2 087)	5 080	235	5 315	19 984	(13 180)	(1 798)	5 006	1 921	6 927

(1) Banque de Détail en France, BNL banca commerciale et Banque de Détail en Belgique et au Luxembourg après réaffectation chez Investment Solutions d'un tiers de l'activité Wealth Management France, Italie, Belgique et Luxembourg.

(2) Données retraitées par application de l'amendement à la norme IAS 19 (cf. notes 1.a et 2).



5. NOTES RELATIVES AU BILAN AU 30 JUIN 2013

5.a ACTIFS, PASSIFS ET INSTRUMENTS FINANCIERS DERIVES EN VALEUR DE MARCHÉ PAR RESULTAT

Les actifs et passifs financiers enregistrés en valeur de marché ou de modèle par résultat sont constitués des opérations négociées à des fins de transactions – y compris les instruments financiers dérivés – et de certains actifs et passifs que le Groupe a choisi de valoriser sur option en valeur de marché ou de modèle par résultat dès la date de leur acquisition ou de leur émission.

En millions d'euros, au	30 juin 2013		31 décembre 2012	
	Portefeuille de transaction	Portefeuille évalué en valeur de marché sur option	Portefeuille de transaction	Portefeuille évalué en valeur de marché sur option
Portefeuille de titres	151 183	63 909	143 465	62 701
Prêts et opérations de pension	159 670	74	146 899	99
ACTIFS FINANCIERS EN VALEUR DE MARCHÉ PAR RESULTAT	310 853	63 983	290 365	62 800
Portefeuille de titres	70 512		52 432	
Emprunts et opérations de pension	211 223	1 482	203 063	1 242
Dettes représentées par un titre (note 5.g)		40 539		40 799
Dettes subordonnées (note 5.g)		1 463		1 489
PASSIFS FINANCIERS EN VALEUR DE MARCHÉ PAR RESULTAT	281 735	43 484	255 495	43 530

Le détail de ces rubriques est présenté dans la note 5.c.

INSTRUMENTS FINANCIERS DERIVES

Les instruments financiers dérivés du portefeuille de transaction relèvent majoritairement d'opérations initiées par les activités de négoce d'instruments financiers. Ils peuvent être contractés dans le cadre d'activités de mainteneur de marché ou d'arbitrage. BNP Paribas est un négociant actif d'instruments financiers dérivés, soit sous forme de transactions portant sur des instruments "élémentaires" (tels que les "credit default swaps") soit en structurant des profils de risque complexe adaptés aux besoins de sa clientèle. Dans tous les cas, la position nette est encadrée par des limites.

D'autres instruments financiers dérivés du portefeuille de transaction relèvent d'opérations négociées à des fins de couverture d'instruments d'actif ou de passif que le Groupe n'a pas documentées comme telles ou que la réglementation comptable ne permet pas de qualifier de couverture. Il s'agit en particulier d'opérations sur instruments financiers dérivés de crédit conclues pour l'essentiel en protection des portefeuilles de prêts du Groupe.

En millions d'euros, au	30 juin 2013		31 décembre 2012	
	Valeur de marché positive	Valeur de marché négative	Valeur de marché positive	Valeur de marché négative
Instruments dérivés de taux d'intérêt	253 987	244 921	333 066	324 079
Instruments dérivés de cours de change	29 173	34 005	21 532	24 697
Instruments dérivés de crédit	23 338	22 714	22 782	22 523
Instruments dérivés sur actions	34 693	38 000	29 682	29 467
Autres instruments dérivés	3 657	3 440	3 573	3 832
Instruments financiers dérivés	344 848	343 080	410 635	404 598



5.b ACTIFS FINANCIERS DISPONIBLES A LA VENTE

En millions d'euros, au	30 juin 2013			31 décembre 2012		
	Net	dont dépréciations	dont variations de valeur comptabilisées directement en capitaux propres	Net	dont dépréciations	dont variations de valeur comptabilisées directement en capitaux propres
Titres à revenu fixe	180 853	(84)	5 110	175 413	(69)	6 414
Bons du Trésor et obligations d'Etat	99 261	(4)	1 281	93 801	(4)	1 886
Autres titres à revenu fixe	81 592	(80)	3 829	81 612	(65)	4 528
Actions et autres titres à revenu variable	15 852	(4 295)	3 030	17 093	(4 265)	2 868
Titres cotés	5 508	(1 774)	1 404	5 861	(1 821)	1 357
Titres non cotés	10 344	(2 521)	1 626	11 232	(2 444)	1 511
Total des actifs disponibles à la vente	196 705	(4 379)	8 140	192 506	(4 334)	9 282

La valeur brute des titres à revenu fixe dépréciés s'élève à 139 millions d'euros au 30 juin 2013 (contre 118 millions d'euros au 31 décembre 2012).

Les variations de valeur comptabilisées directement en capitaux propres se décomposent comme suit :

En millions d'euros, au	30 juin 2013			31 décembre 2012		
	Titres à revenu fixe	Actions et autres titres à revenu variable	Total	Titres à revenu fixe	Actions et autres titres à revenu variable	Total
Réévaluation des titres non couverts comptabilisée en "Actifs financiers disponibles à la vente"	5 110	3 030	8 140	6 414	2 868	9 282
Impôts différés liés à cette réévaluation	(1 731)	(552)	(2 283)	(2 162)	(556)	(2 718)
Provision pour participation aux excédents différée des entités d'assurance, nette d'impôts différés	(3 246)	(554)	(3 800)	(3 854)	(558)	(4 412)
Quote-part de réévaluation sur titres disponibles à la vente détenus par des entités mises en équivalence, nette d'impôt différé et de provision pour participation aux excédents différés pour les entités d'assurance	317	126	443	504	94	598
Réévaluation sur titres disponibles à la vente reclassés en prêts et créances restant à amortir	(145)		(145)	(172)		(172)
Autres variations	(37)	30	(7)	(33)	25	(8)
Variations de valeur d'actifs comptabilisées directement en capitaux propres sous la rubrique "Actifs disponibles à la vente et prêts et créances reclassés"	268	2 080	2 348	697	1 873	2 570
Part du Groupe	33	2 010	2 043	340	1 809	2 149
Part des minoritaires	235	70	305	357	64	421



5.c MESURE DE LA VALEUR DE MARCHÉ DES INSTRUMENTS FINANCIERS

DISPOSITIF DE VALORISATION

BNP Paribas a retenu pour principe de disposer d'une filière unique et intégrée de production et de contrôle de la valorisation des instruments financiers utilisée à des fins de gestion quotidienne du risque et d'information financière. Ce dispositif se fonde sur une valorisation économique unique, sur laquelle s'appuient les décisions de BNP Paribas et ses stratégies de gestion du risque.

La valeur économique se compose de la valorisation milieu de marché et d'ajustements additionnels de valorisation.

La valorisation milieu de marché est obtenue à partir de données externes ou de techniques de valorisation qui maximisent l'utilisation de paramètres de marché observables. La valorisation milieu de marché est une valeur théorique additive, indépendante du sens de la transaction ou de son impact sur les risques existants au sein du portefeuille et de la nature des contreparties. Elle ne dépend pas non plus de l'aversion d'un intervenant de marché aux risques spécifiques de l'instrument, du marché sur lequel il est négocié, ou de la stratégie de gestion du risque.

Les ajustements additionnels de valorisation tiennent compte des incertitudes de valorisation, ainsi que des primes de risques de marché et de crédit afin de refléter les coûts que pourrait induire une opération sur le marché principal. Ces ajustements de valorisation sont ajoutés à la valorisation milieu de marché pour déterminer la valeur économique. Les hypothèses de coût de refinancement contribuent à la valorisation milieu de marché à travers l'utilisation de taux d'actualisation appropriés. Elles tiennent compte, le cas échéant, des termes des contrats de collatéral et des conditions effectives de refinancement de l'instrument.

En règle générale, la valeur de marché est égale à la valeur économique, sous réserve d'ajustements supplémentaires limités, tels que les ajustements pour risque de crédit propre, spécifiquement requis par les normes IFRS.

Les principaux ajustements additionnels de valorisation sont présentés ci-après.

AJUSTEMENTS ADDITIONNELS DE VALORISATION

Les ajustements additionnels de valorisation retenus par BNP Paribas pour déterminer les valeurs de marché sont les suivants :

Ajustement de bid/offer : l'écart entre le cours acheteur et le cours vendeur reflète le coût de sortie marginal d'un « price taker » (client potentiel). Symétriquement, il représente la rémunération exigée par un opérateur au titre du risque à détenir une position ou à devoir la céder à un prix proposé par un autre opérateur.

BNP Paribas considère que la meilleure estimation d'un prix de sortie est le cours acheteur ou le cours vendeur, à moins que plusieurs éléments ne montrent qu'un autre point de cette fourchette est plus représentatif du prix de sortie.

Ajustement lié à l'incertitude sur les paramètres : lorsque l'observation des prix ou des paramètres utilisés par les techniques de valorisation est difficile ou irrégulière, le prix de sortie de l'instrument est incertain. Le degré d'incertitude sur le prix de sortie est mesuré de différentes manières, dont l'analyse de la dispersion des indications de prix disponibles ou l'estimation d'intervalles de valeurs raisonnables de paramètres.

Ajustement lié à l'incertitude de modèle : une incertitude peut survenir lors de l'utilisation de certaines techniques de valorisation, bien que des données observables soient disponibles. C'est le cas lorsque les risques inhérents aux instruments diffèrent de ceux portés par les paramètres observables.



Dès lors la technique de valorisation s'appuie sur des hypothèses qui ne peuvent être aisément corroborées.

Ajustement de valeur pour risque de contrepartie (Credit Valuation Adjustment – CVA) : cet ajustement s'applique aux valorisations et cotations de marché qui ne tiennent pas compte de la qualité de crédit de la contrepartie. Il vise à prendre en compte le fait que la contrepartie puisse faire défaut et que BNP Paribas ne puisse pas recouvrer la totalité de la valeur de marché des transactions.

Lors de la détermination du coût de sortie ou de transfert d'une exposition portant du risque de contrepartie, le marché pertinent à considérer est celui des intermédiaires financiers. Toutefois, le caractère observable de cet ajustement suppose l'exercice du jugement pour prendre en considération :

- l'absence ou l'indisponibilité d'information sur les prix sur le marché des intermédiaires financiers ;
- l'influence du cadre réglementaire en matière de risque de contrepartie sur la politique de tarification des intervenants du marché ;
- et l'absence de modèle économique dominant pour la gestion du risque de contrepartie.

Le modèle de valorisation est fondé sur les mêmes expositions que celles utilisées pour les besoins des calculs réglementaires. Ce modèle s'efforce d'estimer le coût d'une stratégie optimale de gestion du risque en tenant compte des incitations et contraintes implicites aux réglementations en vigueur et à leurs évolutions, de la perception par le marché des probabilités de défaut, ainsi que des paramètres liés au défaut utilisés pour les besoins réglementaires.

Ajustement de valeur pour risque de crédit propre pour les dettes (Own Credit Adjustment – OCA) et pour les dérivés (Debit Valuation Adjustment – DVA) : ces ajustements reflètent l'effet de la qualité de crédit de BNP Paribas sur la valorisation des émissions évaluées en valeur de marché sur option et des instruments financiers dérivés. Ces deux ajustements se fondent sur le profil des expositions passives attendues. Le risque de crédit propre est évalué à partir de l'observation des conditions des émissions obligataires appropriées réalisées par le Groupe sur le marché.

A ce titre, la valeur comptable des titres de dette en valeur de marché sur option est augmentée de 269 millions d'euros au 30 juin 2013, contre une diminution de valeur de 30 millions d'euros au 31 décembre 2012, soit une variation de -299 millions d'euros constatée en gains nets sur instruments financiers évalués en valeur de marché par résultat (note 3.c).

De même, la valeur de marché des instruments dérivés au passif du bilan est diminuée de 379 millions d'euros au 30 juin 2013, ajustement constaté au sein du même poste du compte de résultat.

CLASSES D'INSTRUMENTS ET CLASSIFICATION AU SEIN DE LA HIERARCHIE POUR LES ACTIFS ET PASSIFS EVALUES A LA VALEUR DE MARCHE

Comme énoncé dans le résumé des principes comptables (cf. note 1.c.10), les instruments financiers évalués à la valeur de marché sont répartis selon une hiérarchie qui comprend trois niveaux.

La ventilation des actifs et des passifs par classes de risques a pour objectif de préciser la nature des instruments :

- Les expositions titrisées sont présentées par type de collatéral.
- Pour les instruments dérivés, les valeurs de marché sont ventilées selon le facteur de risque dominant, à savoir le risque de taux d'intérêt, le risque de change, le risque de crédit et le risque action. Les instruments dérivés de couverture sont principalement des instruments dérivés de taux d'intérêts.



En millions d'euros, au	30 juin 2013											
	Portefeuille de transaction				Portefeuille évalué en valeur de marché sur option				Actifs disponibles à la vente			
	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
Portefeuille de titres	117 525	30 392	3 266	151 183	48 540	11 765	3 604	63 909	133 657	53 934	9 114	196 705
Bons du Trésor et obligations d'Etat	62 204	6 760	75	69 039	341	21	-	362	94 411	4 850	-	99 261
Valeurs mobilières adossées à des actifs (ABS) ⁽¹⁾	1 007	7 575	2 786	11 368	-	-	-	-	2 872	353	-	3 225
CDOs / CLOs ⁽²⁾	-	35	2 773	2 808	-	-	-	-	-	-	-	-
Autres valeurs mobilières adossées à des actifs	1 007	7 540	13	8 560	-	-	-	-	2 872	353	-	3 225
Autres titres à revenu fixe	9 552	15 037	304	24 893	1 392	4 669	56	6 117	31 187	45 981	1 199	78 367
Actions et autres titres à revenu variable	44 762	1 020	101	45 883	46 807	7 075	3 548	57 430	8 059	231	7 562	15 852
Prêts et opérations de pension	-	155 347	4 323	159 670	-	74	-	74	-	-	-	-
Prêts	-	814	-	814	-	74	-	74	-	-	-	-
Opérations de pension	-	154 533	4 323	158 856	-	-	-	-	-	-	-	-
ACTIFS FINANCIERS EN VALEUR DE MARCHÉ PAR RESULTAT ET DISPONIBLES A LA VENTE	117 525	185 739	7 589	310 853	48 540	11 839	3 604	63 983	133 657	53 934	9 114	196 705
Portefeuille de titres	63 172	7 328	12	70 512	-	-	-	-	-	-	-	-
Bons du Trésor et obligations d'Etat	52 870	1 903	9	54 782	-	-	-	-	-	-	-	-
Autres titres à revenu fixe	4 483	5 187	2	9 672	-	-	-	-	-	-	-	-
Actions et autres titres à revenu variable	5 819	238	1	6 058	-	-	-	-	-	-	-	-
Emprunts et opérations de pension	-	201 409	9 814	211 223	-	1 482	-	1 482	-	-	-	-
Emprunts	-	3 044	3	3 047	-	1 482	-	1 482	-	-	-	-
Opérations de pension	-	198 365	9 811	208 176	-	-	-	-	-	-	-	-
Dettes représentées par un titre (note 5.g)	-	-	-	-	2 687	30 675	7 177	40 539	-	-	-	-
Dettes subordonnées (note 5.g)	-	-	-	-	63	1 400	-	1 463	-	-	-	-
PASSIFS FINANCIERS EN VALEUR DE MARCHÉ PAR RESULTAT	63 172	208 737	9 826	281 735	2 750	33 557	7 177	43 484	-	-	-	-

En millions d'euros, au	31 décembre 2012											
	Portefeuille de transaction				Portefeuille évalué en valeur de marché sur option				Actifs disponibles à la vente			
	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
Portefeuille de titres	105 563	33 716	4 186	143 465	47 783	10 869	4 049	62 701	125 010	57 549	9 947	192 506
Bons du Trésor et obligations d'Etat	51 260	7 497	73	58 830	324	16	-	340	87 921	5 817	63	93 801
Valeurs mobilières adossées à des actifs (ABS) ⁽¹⁾	48	10 570	3 260	13 878	-	-	-	-	2 645	418	-	3 063
CDOs / CLOs ⁽²⁾	-	47	3 189	3 236	-	-	-	-	-	-	-	-
Autres valeurs mobilières adossées à des actifs	48	10 523	71	10 642	-	-	-	-	2 645	418	-	3 063
Autres titres à revenu fixe	6 548	14 730	698	21 976	1 493	4 839	77	6 409	28 771	48 339	1 439	78 549
Actions et autres titres à revenu variable	47 707	919	155	48 781	45 966	6 014	3 972	55 952	8 318	748	8 027	17 093
Prêts et opérations de pension	-	144 603	2 296	146 899	-	99	-	99	-	-	-	-
Prêts	-	1 150	-	1 150	-	99	-	99	-	-	-	-
Opérations de pension	-	143 453	2 296	145 749	-	-	-	-	-	-	-	-
ACTIFS FINANCIERS EN VALEUR DE MARCHÉ PAR RESULTAT ET DISPONIBLES A LA VENTE	105 563	178 319	6 482	290 364	47 783	10 968	4 049	62 800	125 010	57 549	9 947	192 506
Portefeuille de titres	43 527	8 868	37	52 432	-	-	-	-	-	-	-	-
Bons du Trésor et obligations d'Etat	38 547	1 105	-	39 652	-	-	-	-	-	-	-	-
Autres titres à revenu fixe	1 977	7 677	32	9 686	-	-	-	-	-	-	-	-
Actions et autres titres à revenu variable	3 003	86	5	3 094	-	-	-	-	-	-	-	-
Emprunts et opérations de pension	-	194 242	8 821	203 063	-	1 242	-	1 242	-	-	-	-
Emprunts	-	4 016	-	4 016	-	1 242	-	1 242	-	-	-	-
Opérations de pension	-	190 226	8 821	199 047	-	-	-	-	-	-	-	-
Dettes représentées par un titre (note 5.g)	-	-	-	-	3 138	29 121	8 540	40 799	-	-	-	-
Dettes subordonnées (note 5.g)	-	-	-	-	65	1 410	14	1 489	-	-	-	-
PASSIFS FINANCIERS EN VALEUR DE MARCHÉ PAR RESULTAT	43 527	203 110	8 858	255 495	3 203	31 773	8 554	43 530	-	-	-	-

(1) Ces montants ne sont pas représentatifs du montant total des actifs de titrisation détenus par BNP Paribas, notamment ceux qui ont été classés au sein de la catégorie « prêts et créances sur la clientèle » lors de leur comptabilisation initiale, et ceux ayant fait l'objet d'un reclassement (cf. note 5.d).

(2) Collateralised Debt Obligations (CDOs) – Obligations adossées à des titres de dette
Collateralised Loan Obligations (CLOs) – Obligations adossées à des prêts



En millions d'euros, au	30 juin 2013							
	Valeur de marché positive				Valeur de marché négative			
	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
Instruments dérivés de taux d'intérêt	561	249 498	3 928	253 987	530	239 707	4 684	244 921
Instruments dérivés de cours de change	14	29 159		29 173	32	33 973		34 005
Instruments dérivés de crédit	103	21 069	2 166	23 338	78	20 540	2 096	22 714
Instruments dérivés sur actions	3 938	29 939	816	34 693	2 333	33 681	1 986	38 000
Autres instruments dérivés	234	3 414	9	3 657	252	3 157	31	3 440
Instruments financiers dérivés (hors dérivés de couverture)	4 850	333 079	6 919	344 848	3 225	331 058	8 797	343 080
Instruments financiers dérivés de couverture	-	9 531	-	9 531	-	14 111	-	14 111

En millions d'euros, au	31 décembre 2012							
	Valeur de marché positive				Valeur de marché négative			
	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
Instruments dérivés de taux d'intérêt	299	327 589	5 178	333 066	350	318 454	5 275	324 079
Instruments dérivés de cours de change	11	21 521		21 532	56	24 641		24 697
Instruments dérivés de crédit		21 475	1 307	22 782		21 112	1 411	22 523
Instruments dérivés sur actions	2 914	26 142	626	29 682	1 304	26 564	1 599	29 467
Autres instruments dérivés	299	3 228	46	3 573	291	3 395	146	3 832
Instruments financiers dérivés (hors dérivés de couverture)	3 523	399 955	7 157	410 635	2 001	394 166	8 431	404 598
Instruments financiers dérivés de couverture	-	14 267	-	14 267	-	17 286	-	17 286

Les transferts entre les niveaux de la hiérarchie peuvent intervenir lorsque les instruments répondent aux critères de classification dans le nouveau niveau, ces critères étant dépendants des conditions de marché et des produits. Les changements d'observabilité, le passage du temps et les événements affectant la vie de l'instrument sont les principaux facteurs qui déclenchent les transferts. Les transferts sont réputés avoir été réalisés en fin de période.

Au cours du 1er semestre 2013, les transferts entre le Niveau 1 et le Niveau 2 ne sont pas significatifs.

DESCRIPTION DES PRINCIPAUX INSTRUMENTS AU SEIN DE CHAQUE NIVEAU DE LA HIÉRARCHIE

Cette partie présente les critères d'affectation à chacun des niveaux de la hiérarchie, et les principaux instruments qui s'y rapportent. Sont décrits plus particulièrement les instruments classés en Niveau 3 et les méthodologies de valorisation correspondantes.

Des informations quantitatives sont également fournies sur les paramètres utilisés pour déterminer la valeur de marché des principaux instruments comptabilisés en portefeuille de transaction et les instruments financiers dérivés classés en Niveau 3.

Niveau 1

Ce niveau regroupe l'ensemble des instruments dérivés et des valeurs mobilières qui sont cotés sur une bourse de valeurs ou cotés en continu sur d'autres marchés actifs.

Le Niveau 1 comprend notamment les actions et les obligations liquides, les ventes à découvert sur ces mêmes instruments, les instruments dérivés traités sur les marchés organisés (futures, options ...) et les parts de fonds et OPCVM dont la valeur liquidative est calculée quotidiennement.



Niveau 2

Les titres classés en Niveau 2 comprennent les titres moins liquides que ceux de Niveau 1. Il s'agit principalement d'obligations d'Etat, d'obligations d'entreprises, de titres adossés à des prêts hypothécaires (Mortgage Backed Securities – MBS), de parts de fonds et de titres à court terme tels que des certificats de dépôt. Ils sont classés au Niveau 2 notamment lorsque les prix externes proposés par un nombre raisonnable de teneurs de marché actifs sont régulièrement observables, sans qu'ils soient pour autant directement exécutables. Ces prix sont issus notamment des services de publication de consensus de marché auxquels contribuent les teneurs de marché actifs ainsi que des cours indicatifs produits par des courtiers ou des négociateurs actifs. D'autres sources sont également utilisées, telles que le marché primaire et la valorisation utilisée pour les appels de marge réalisés dans le cadre de contrats de collatéralisation.

Les opérations de pension sont classées principalement au Niveau 2. La classification s'appuie essentiellement sur l'observabilité et la liquidité du marché des pensions en fonction du collatéral sous-jacent.

Les dettes émises évaluées en valeur de marché sur option sont classées selon le niveau de leur instrument dérivé incorporé pris isolément. Le spread de crédit propre est un paramètre observable.

Les instruments dérivés de Niveau 2 comprennent principalement les instruments suivants :

- Les instruments simples, tels que les swaps de taux d'intérêt, les caps, les floors, les swaptions, les dérivés de crédit, les contrats à terme et les options sur actions, sur cours de change, sur matières premières ;
- Les instruments dérivés structurés, tels que les options de change exotiques, les dérivés sur actions ou sur fonds à sous-jacents uniques ou multiples, les instruments dérivés de taux d'intérêt exotiques sur courbe unique et les instruments dérivés sur taux d'intérêt structuré.

Les instruments dérivés sont classés au Niveau 2 lorsque l'un des éléments suivants peut être démontré et documenté :

- La valeur de marché est déterminée principalement à partir du prix ou de la cotation d'autres instruments de Niveau 1 et de Niveau 2, au moyen de techniques usuelles d'interpolation ou de démembrement dont les résultats sont régulièrement corroborés par des transactions réelles ;
- La valeur de marché est déterminée à partir d'autres techniques usuelles telles que la réplique ou l'actualisation des flux de trésorerie calibrées par rapport aux prix observables, comportant un risque de modèle limité, et permettant de neutraliser efficacement les risques de l'instrument par la négociation d'instruments de Niveau 1 ou de Niveau 2 ;
- La valeur de marché est déterminée à partir d'une technique de valorisation plus complexe ou interne mais directement vérifiée par la comparaison régulière avec les paramètres de marché externes.

Déterminer si un instrument dérivé de gré à gré est éligible au Niveau 2 relève de l'exercice du jugement. Dans cette appréciation sont considérés l'origine, le degré de transparence et de fiabilité des données externes utilisées, ainsi que le degré d'incertitude associé à l'utilisation de modèles. Les critères de classification du Niveau 2 impliquent donc de multiples axes d'analyse au sein d'une « zone observable » dont les limites sont établies en fonction d'une liste prédéfinie de catégories de produits et d'un ensemble de sous-jacents et de bandes de maturité. Ces critères sont régulièrement revus et actualisés, de même que les ajustements additionnels de valorisation associés, afin que la politique d'ajustements de valorisation et le classement par niveau restent cohérents.



Niveau 3

Les titres de Niveau 3 du portefeuille de transaction comprennent principalement le portefeuille de CLOs et de CDOs d'ABS géré en extinction. Les autres titres de Niveau 3 évalués en valeur de marché sur option ou classés au sein de la catégorie « disponibles à la vente » comprennent les parts de fonds et les actions non cotées.

Les CLOs représentent l'essentiel des titres de Niveau 3 du portefeuille de transaction. La valeur de marché est déterminée au moyen d'une méthodologie prenant en considération les prix indicatifs externes disponibles et les flux de trésorerie attendus actualisés. Les taux constants de remboursements anticipés figurent parmi les principaux paramètres non observables requis pour modéliser les flux de trésorerie des actifs sous-jacents. Les autres paramètres non observables sont l'écart de spread entre instruments cash et instruments dérivés (base cash contre synthétique) et les taux d'actualisation.

Les actifs en collatéral des CDOs d'ABS se composent de crédits immobiliers commerciaux, de Commercial Mortgage Backed Securities – CMBS et de Residential Mortgage Backed Securities – RMBS. La valeur de marché des CDOs est déterminée, selon la qualité du collatéral, en utilisant une approche fondée sur les valeurs liquidatives et sur les flux de trésorerie attendus actualisés.

Pour les RMBS, les valeurs liquidatives sont obtenues dans une large mesure à partir de sources externes, tandis que pour les crédits immobiliers commerciaux, elles sont déterminées à partir de l'évaluation indépendante d'un prestataire externe.

L'approche fondée sur les flux de trésorerie attendus actualisés utilise aussi bien des hypothèses internes que des sources externes indépendantes pour déterminer les flux futurs de trésorerie attendus sur les actifs sous-jacents. L'application à ces prévisions des cascades des CDOs modélisés par des plates-formes externes permet de déterminer les flux de trésorerie attendus pour chaque tranche de CDO considérée. La valeur de marché nécessite également la formulation d'hypothèses sur la base cash contre synthétique et les taux d'actualisation.

Les parts de fonds correspondent aux fonds immobiliers pour lesquels l'évaluation des investissements sous-jacents n'est pas fréquente, ainsi qu'aux fonds alternatifs (*hedge funds*) pour lesquels la mise à disposition de l'actif net réévalué n'est pas fréquente.

Enfin, les titres non cotés sont systématiquement classés en Niveau 3, à l'exception des OPCVM à valeur liquidative quotidienne présentés comme des titres non cotés dans la note 5.b, mais qui sont classés en Niveau 1 dans la hiérarchie des valorisations.

Opérations de pensions principalement à long terme ou structurées, sur les obligations d'entreprises et les ABS : l'évaluation de ces transactions nécessite de recourir à des méthodologies internes compte tenu de leurs spécificités, du manque d'activité et de l'indisponibilité de l'information sur le prix de marché des pensions à long terme. Les courbes utilisées dans la valorisation sont corroborées par les données disponibles telles que la base cash contre synthétique de paniers d'obligations équivalentes, les prix de transactions récentes et les indications de prix obtenues. Les ajustements additionnels de valorisation apportés à ces expositions sont fonction du degré d'incertitude inhérent aux choix de modélisation et au volume de données disponibles.

Les dettes émises évaluées en valeur de marché sur option sont classées selon le niveau de leur instrument dérivé incorporé pris isolément. Le spread de crédit propre est un paramètre observable.



Instruments dérivés

Les instruments dérivés simples sont classés au Niveau 3 lorsque l'exposition sort de la zone d'observation des courbes de taux ou des surfaces de volatilité, ou lorsqu'elle est sur des marchés moins liquides tels que ceux des taux d'intérêt des marchés émergents ou ceux des tranches sur les anciennes séries d'indices de crédit. Les principaux instruments sont :

- **Instruments dérivés de taux d'intérêt** : les expositions sont constituées principalement de swaps dans des devises peu liquides. La classification résulte également du niveau de liquidité plus faible sur certaines maturités, bien que certaines observations soient disponibles à travers le consensus de marché. La technique de valorisation est courante et emploie des paramètres de marché externes et des techniques d'extrapolation.
- **Instruments dérivés de crédit (CDS)** : il s'agit principalement de CDS dont la maturité est au-delà de l'échéance maximale observable et, dans une moindre mesure, de CDS sur des émetteurs non liquides ou en difficulté et sur indices de prêts. La classification résulte du manque de liquidité, bien que certaines observations soient disponibles à travers le consensus de marché. Les expositions de Niveau 3 comprennent également les CDS et les Total Return Swaps sur actifs titrisés. Elles sont valorisées à partir des mêmes techniques de modélisation que les obligations sous-jacentes, en prenant en considération la base cash contre synthétique et la prime de risque spécifique.
- **Instruments dérivés sur actions** : l'essentiel de l'exposition est constituée de contrats à terme et de produits indexés sur la volatilité, de maturité longue, et de produits sur des marchés optionnels peu profonds. La détermination des courbes à terme et des surfaces de volatilité dont la maturité est au-delà de l'échéance maximale observable est effectuée à l'aide de techniques d'extrapolation. Toutefois, en l'absence de données de marché pour alimenter le modèle, la détermination de la volatilité ou des cours à terme se fonde généralement sur des valeurs de substitution ou sur l'analyse historique.

Ces dérivés simples font l'objet d'ajustements additionnels de valorisation au titre de l'incertitude sur la liquidité, selon la nature des sous-jacents et les bandes de maturité concernées.

Les instruments dérivés complexes classés au Niveau 3 sont principalement constitués de produits hybrides (hybrides taux-change et hybrides actions), de produits de corrélation de crédit, de produits sensibles aux remboursements anticipés, de certaines options sur panier d'actions, et d'options sur taux d'intérêt. Les principales expositions, techniques de valorisation liées et sources d'incertitude associées sont les suivantes :

- **Les titres hybrides taux-change** sont constitués essentiellement d'une famille spécifique de produits appelée Power Reverse Dual Currency (PRDC). La valorisation des PRDCs nécessite une modélisation complexe du double comportement des cours de change et des taux d'intérêt. Elle est particulièrement sensible aux corrélations non observables entre taux et change, et corroborée par des transactions récentes et les prix des consensus de marché.
- **Les swaps de titrisation** sont composés principalement de swaps à taux fixe, de swaps de devises ou de basis swaps dont le notionnel est indexé sur le comportement en termes de remboursements anticipés de certains portefeuilles sous-jacents. L'estimation du profil d'amortissement des swaps de titrisation est corroborée par des estimations statistiques fondées sur des données historiques externes.
- **Les options sur volatilité à terme** sont des produits dont le pay-off est indexé sur la variabilité future d'indices de taux tels que les swaps de volatilité. Ces produits comportent un risque de modèle important dans la mesure où il est difficile de déduire les paramètres de volatilité à terme à partir d'instruments négociés sur le marché. Les ajustements de valorisation sont calibrés pour tenir compte de l'incertitude inhérente au produit, et de la fourchette d'incertitude des données du consensus externe.
- **Les instruments dérivés sur l'inflation** classés au Niveau 3 correspondent principalement aux swaps sur les indices inflation qui ne sont pas associés à un marché liquide d'obligations indexées, à des options sur indices sur l'inflation et d'autres formes d'indices sur l'inflation comprenant une optionalité. Les techniques de valorisation utilisées pour les instruments



dérivés sur l'inflation sont principalement des modèles de marché courants. Des techniques fondées sur des valeurs de substitution sont utilisées pour quelques expositions limitées. Bien que la valorisation soit corroborée chaque mois au travers de consensus de marché, les produits sont classés au Niveau 3 en raison de leur manque de liquidité et d'incertitudes inhérentes au calibrage.

- La valorisation des **CDOs de tranches « sur mesure » (bespoke CDOs)** nécessite des paramètres de corrélation sur les événements de défaut. Ces informations sont déduites de données issues de marchés actifs de tranches d'indices à l'aide d'un modèle interne de projection qui met en œuvre des techniques internes d'extrapolation et d'interpolation. Les CDOs multi-géographies nécessitent une hypothèse de corrélation supplémentaire. Enfin, le modèle de CDO bespoke implique également des hypothèses et des paramètres internes liés à la dynamique du facteur de recouvrement. La modélisation des CDOs est calibrée sur le marché observable des tranches sur indices, et fait régulièrement l'objet d'une comparaison avec les consensus de marché sur les paniers standards de sous-jacents. Les incertitudes sont liées aux techniques de projection, d'évaluation de la corrélation entre géographies, de modélisation des recouvrements et des paramètres associés.
- **Les paniers « N to Default »** représentent un autre type de produit de corrélation de crédit, modélisés à travers la méthode usuelle des copules. Les principaux paramètres nécessaires sont les corrélations par paires entre les composantes du panier qui peuvent être observées dans les données du consensus et les données transactionnelles.
- **Les produits de corrélation actions et hybrides actions** sont des instruments dont le pay-off dépend du comportement relatif d'actions ou indices d'un panier de sorte que la valorisation est sensible à la corrélation entre les composantes du panier. Des versions hybrides de ces instruments portent sur des paniers qui contiennent à la fois des actions et d'autres instruments sous-jacents tels que des indices de matières premières. La plupart des corrélations entre instruments n'est pas active, seul un sous-ensemble de la matrice de corrélation actions-indice est régulièrement observable et négocié. Par conséquent, la classification en Niveau 3 dépend de la composition du panier, de sa maturité, et de la nature hybride du produit. Les paramètres de corrélation sont déterminés à partir d'un modèle interne fondé sur des estimations historiques et d'autres facteurs d'ajustement, corroborés par référence à des opérations récentes ou à des données externes. Pour l'essentiel, la matrice de corrélation est fournie par les services de consensus, et lorsqu'une corrélation entre deux sous-jacents n'est pas disponible, elle peut être obtenue par des techniques d'extrapolation ou des techniques fondées sur des valeurs de substitution.

Ces dérivés complexes font l'objet d'ajustements additionnels de valorisation pour couvrir les incertitudes relatives à la liquidité, aux paramètres et au risque de modèle.

Pour tous ces produits, le tableau ci-après fournit un intervalle de valeurs des principales données non observables. Ces fourchettes correspondent à une série de sous-jacents différents et n'ont de sens que dans le contexte de la technique de valorisation mise en œuvre par BNP Paribas. Les moyennes pondérées, le cas échéant, sont fondées sur les valeurs de marché, les valeurs nominales ou les sensibilités.



Classes d'instruments	Évaluation au bilan		Principaux types de produits composant le niveau 3 au sein de la classe de risque	Technique de valorisation utilisée pour les types de produits considérés	Principales données non observables pour les types de produits considérés	Intervalle de données non observables au sein des produits de niveau 3 considérés	Moyenne pondérée		
	Actif	Passif							
Portefeuille titres (CDOs, CLOs)	2 773		Obligations adossées à des prêts (CLOs) Obligations adossées à des actifs de titrisation (CDOs d'ABSs) incluant notamment des RMBSs, CMBSs et Prêts immobiliers commerciaux	Combinaison d'une approche par les valeurs liquidatives et d'une approche fondée sur les flux de trésorerie attendus	Taux d'actualisation	26 pb à 1500 pb (1)	194 pb (a)		
					Taux constant de remboursements anticipés (CLOs)	0-10%	~ 10% (b)		
					Base de financement cash / synthétique (€)	0-60 pb	non significatif		
Opérations de pension	4 323	9 811	Opérations de pension à long terme	Techniques utilisant des valeurs de substitution, fondées en particulier sur la base cash contre synthétique d'un panier d'obligations de référence négociées activement et représentatives des instruments sous-jacents aux opérations de pensions	Spread des opérations de pensions à long terme sur les obligations d'entreprises (haut rendement, investment grade) et sur les ABSs	13 pb-83 pb	67 pb (c)		
Instruments dérivés de taux d'intérêt	3 928	4 684	Instruments dérivés hybrides change / taux	Modèle de valorisation des options hybrides taux de change / taux d'intérêt	Corrélation entre taux de change et taux d'intérêt. Parités principales : EUR/JPY, USD/JPY, AUD/JPY	22% - 56%	48% (c)		
					Floors et caps sur le taux d'inflation ou sur l'inflation cumulée (ex. : planchers de remboursement), essentiellement sur l'inflation européenne et française	Modèle de valorisation des produits d'inflation	Volatilité de l'inflation cumulée	1% - 11%	
					Produits de volatilité à terme tels que les swaps de volatilité, principalement en euro	Modèle de valorisation des options sur taux d'intérêt	Volatilité du taux d'inflation en glissement annuel	0,3 % - 2,3 %	(d)
					Swaps de titrisation (balance garantie) comprenant swaps à taux fixe, basis swaps ou swaps de devises dont le notional est indexé sur le comportement de remboursement anticipé d'actifs sous-jacent principalement européens	Modélisation des remboursements anticipés Actualisation des flux de trésorerie attendus	Taux constants de remboursements anticipés	0,3 % - 0,8%	(d)
					CDOs et tranches d'indices sur des indices inactifs	Technique de projection de la corrélation et de modélisation du recouvrement	Volatilité à terme des taux d'intérêt	3% - 22%	13% (c)
Instruments dérivés de crédit	2 166	2 096	Paniers N to Default	Modèle de défaut de crédit	Courbe de corrélation spécifique du portefeuille sous-jacent du CDO	5% à 91%	(d)		
					Corrélation du défaut inter-régions	70% - 90%	80% (a)		
					Variance du taux de recouvrement des sous-jacents d'un émetteur unique	0-25%	(d)		
					Corrélation des défauts	46% - 99%	71% (c)		
Instruments dérivés sur actions	816	1 986	Instruments dérivés simples et complexes sur les paniers multi-sous-jacents d'actions	Différents modèles d'options sur volatilité	Spreads CDS au-delà de la limite d'observation (10 ans)	30 pb à 3000 pb (2)	364 pb (a)		
					Courbes CDS non liquides (sur les principales échéances)	1 pb à 1500 pb (3)	200 pb (a)		
					Volatilité non observable des actions	12% - 74%	29% (e)		
					Corrélation non observable des actions	25% - 96%	65% (a)		

(1) Le bas de la fourchette est relatif aux titres de maturité courte, tandis que le haut de la fourchette est lié aux CDOs d'ABSs américains, dont la valeur n'est pas significative au bilan puisque leurs prix sont très faibles. Si l'on extrait ces données, le taux d'actualisation se situe entre 43 pb et 358 pb.

(2) Le haut de la fourchette est lié à une position bilantielle et nette en risque non significative sur les émetteurs souverains sud-américains. Si l'on extrait ces données, le haut de la fourchette serait à 500 pb.

(3) Le haut de la fourchette est lié à des émetteurs en difficulté qui représentent une part négligeable du bilan (CDSs avec des sous-jacents non liquides). Si l'on extrait ces données, le haut de la fourchette serait à environ 500 pb.

(a) La pondération n'est pas fondée sur le risque, mais sur une méthodologie alternative en rapport avec les instruments de Niveau 3 (valeur actuelle ou notionnel)

(b) Le haut de la fourchette est lié aux CLOs qui représentent l'essentiel de cette exposition

(c) Pondérations fondées sur l'axe de risque pertinent au niveau du portefeuille

(d) Pas de pondération dans la mesure où aucune sensibilité explicite n'a été attribuée à ces données

(e) Simple calcul de la moyenne

**TABLEAU DE VARIATION DES INSTRUMENTS FINANCIERS DE NIVEAU 3**

Pour les instruments financiers de Niveau 3, les mouvements suivants sont intervenus entre le 1er janvier 2013 et le 30 juin 2013 :

En millions d'euros	Actifs financiers				Passifs financiers		
	Instruments financiers en valeur de marché par résultat détenus à des fins de transaction	Instruments financiers en valeur de marché par résultat sur option	Actifs financiers disponibles à la vente	TOTAL	Instruments financiers en valeur de marché par résultat détenus à des fins de transaction	Instruments financiers en valeur de marché par résultat sur option	TOTAL
Situation au 31 décembre 2012	13 639	4 049	9 947	27 635	(17 288)	(8 554)	(25 842)
Achats	3 546	1 229	621	5 396			-
Emissions				-	(3 968)	(3 755)	(7 723)
Ventes	(722)	(1 566)	(1 565)	(3 853)	74		74
Règlements ⁽¹⁾	(535)	(25)	104	(456)	1 364	5 023	6 387
Transferts vers le niveau 3	231	42	268	541	(378)	(268)	(646)
Transferts hors du niveau 3	(971)	(105)	(319)	(1 395)	561	292	853
Gains (ou pertes) comptabilisés en compte de résultat au titre des opérations échues ou rompues au cours de l'exercice	123	(20)	(85)	18	442	78	520
Gains (ou pertes) comptabilisés en compte de résultat pour les instruments en vie en fin de période	(427)		5	(422)	105		105
Variations d'actifs et passifs comptabilisés directement en capitaux propres							
- Eléments relatifs aux variations de parités monétaires	(376)		(30)	(406)	465	7	472
- Variation d'actifs et passifs comptabilisés en capitaux propres			168	168			-
Situation au 30 juin 2013	14 508	3 604	9 114	27 226	(18 623)	(7 177)	(25 800)

⁽¹⁾ Comprend, pour les actifs, les remboursements de principal, les règlements des intérêts et les flux de paiements et d'encaissements sur dérivés lorsque leur valorisation est positive et, pour les passifs, les remboursements d'emprunts, les intérêts versés sur emprunts et les flux de paiements et d'encaissements sur dérivés lorsque leur valorisation est négative.

Les transferts sont réputés avoir été réalisés en fin de période.

Les instruments financiers de Niveau 3 sont susceptibles d'être couverts par d'autres instruments de Niveau 1 et de Niveau 2 dont les gains et pertes ne relèvent pas de ce tableau. Aussi, les montants de gains et pertes apparaissant dans ce tableau ne sont pas représentatifs des résultats liés à la gestion du risque net de l'ensemble de ces instruments.

**SENSIBILITE DE LA VALEUR DE MARCHE DES INSTRUMENTS FINANCIERS DE NIVEAU 3 AUX CHANGEMENTS D'HYPOTHESES RAISONNABLEMENT POSSIBLES**

Le tableau ci-après fournit une présentation synthétique des actifs et passifs financiers classés au Niveau 3 pour lesquels des changements d'hypothèses concernant une ou plusieurs données non observables entraîneraient une variation significative de la valeur de marché.

Ces montants visent à illustrer l'intervalle d'incertitude inhérente au recours au jugement mis en œuvre dans l'estimation des paramètres de Niveau 3, ou dans le choix des techniques de valorisation. Ils reflètent les incertitudes de valorisation qui prévalent à la date d'évaluation, et bien que celles-ci résultent pour l'essentiel des sensibilités du portefeuille en date d'évaluation, elles ne permettent pas de prévoir ou de déduire les variations futures de la valeur de marché, pas plus qu'elles ne représentent l'effet de conditions de marché extrêmes sur la valeur du portefeuille.

Pour estimer les sensibilités, BNP Paribas a soit valorisé les instruments financiers en utilisant des paramètres raisonnablement possibles, soit appliqué des hypothèses fondées sur sa politique d'ajustements additionnels de valorisation.

Par simplification, la sensibilité de la valeur des titres (hors positions de titrisation) est mesurée par une variation uniforme de 1 % du cours. Des variations plus spécifiques ont été calibrées pour chacune des classes d'expositions titrisées de Niveau 3, en fonction des intervalles de paramètres non observables envisagés.

Pour l'exposition aux instruments dérivés, la sensibilité est mesurée à travers l'ajustement additionnel de valorisation pour risque de contrepartie et la part des ajustements additionnels de valorisation liés aux incertitudes sur les paramètres et les modèles relative aux instruments de Niveau 3.

Deux scénarios ont été envisagés : un scénario favorable dans lequel tout ou partie de l'ajustement additionnel de valorisation ne serait pas pris en compte par les intervenants de marché, et un scénario défavorable dans lequel les intervenants de marché exigeraient le double des ajustements additionnels envisagés par BNP Paribas pour effectuer une transaction.

En millions d'euros, au	30 juin 2013	
	Effet potentiel en compte de résultat	Effet potentiel en capitaux propres
Bons du Trésor et obligations d'Etat	+/-1	
Valeurs mobilières adossées à des actifs (ABS)	+/-56	+/-4
CDOs / CLOs	+/-56	
Autres valeurs mobilières adossées à des actifs		+/-4
Autres titres à revenu fixe	+/-4	+/-12
Actions et autres titres à revenu variable	+/-36	+/-76
Pensions	+/-55	
Instruments financiers dérivés	+/-1 163	
Instruments dérivés de taux d'intérêt	+/-785	
Instruments dérivés de crédit	+/-207	
Instruments dérivés sur actions	+/-134	
Autres instruments dérivés	+/-37	
Sensibilité des instruments financiers du Niveau 3	+/-1 315	+/-92

**MARGE DIFFEREE SUR LES INSTRUMENTS FINANCIERS VALORISES AVEC DES TECHNIQUES DEVELOPPEES PAR L'ENTREPRISE ET FONDEES SUR DES PARAMETRES POUR PARTIE NON OBSERVABLES SUR LES MARCHES ACTIFS**

La marge non enregistrée en résultat au jour de la transaction (« *Day One Profit* ») couvre le seul périmètre des activités de marché éligibles au Niveau 3.

Elle est déterminée après constitution des ajustements additionnels de valorisation pour incertitude tels que décrits précédemment, et reprise en résultat sur la durée anticipée d'inobservabilité des paramètres. Le montant non encore amorti est inscrit au bilan dans la rubrique « Instruments financiers en valeur de marché par résultat », en déduction de la valeur de marché des opérations complexes concernées.

En millions d'euros, au	Marge différée au 31 décembre 2012	Marge différée sur les transactions de l'exercice	Marge comptabilisée en résultat au cours de l'exercice	Marge différée au 30 juin 2013
Instruments dérivés de taux d'intérêt	202	37	(62)	177
Instruments dérivés de crédit	165	52	(38)	179
Instruments dérivés sur actions	213	62	(55)	220
Autres instruments dérivés	23	7	(10)	20
Instruments financiers dérivés	603	158	(165)	596



5.d RECLASSIFICATION D'INSTRUMENTS FINANCIERS INITIALEMENT COMPTABILISES EN VALEUR DE MARCHÉ PAR RESULTAT A DES FINS DE TRANSACTION OU EN ACTIFS DISPONIBLES A LA VENTE

Les amendements aux normes IAS 39 et IFRS 7 adoptés par l'Union Européenne le 15 octobre 2008 permettent de reclasser les instruments initialement détenus à des fins de transaction ou disponibles à la vente au sein de portefeuilles de crédit à la clientèle ou de titres disponibles à la vente.

- Données relatives aux instruments financiers en date de reclassement

En millions d'euros	Date de reclassement	Valeur au bilan		Flux de trésorerie attendus et jugés recouvrables ⁽¹⁾		Taux moyen d'intérêt effectif	
		Actifs reclassés en prêts et créances	Actifs reclassés en actifs disponibles à la vente	Actifs reclassés en prêts et créances	Actifs reclassés en actifs disponibles à la vente	Actifs reclassés en prêts et créances	Actifs reclassés en actifs disponibles à la vente
Titres souverains, en provenance du portefeuille d'actifs disponibles à la vente		3 126		5 425			
	dont titres souverains portugais	1 885		3 166		8,8%	
	dont titres souverains irlandais	1 241		2 259		6,7%	
Opérations structurées et autres titres à revenus fixes		10 995	767	12 728	790		
	en provenance du portefeuille de transaction						
	1 octobre 2008	7 077	767	7 904	790	7,6%	6,7%
	30 juin 2009	2 760		3 345		8,4%	
	en provenance du portefeuille d'actifs disponibles à la vente						
	30 juin 2009	1 158		1 479		8,4%	

(1) Les flux de trésorerie attendus recouvrent le remboursement du capital et le paiement de l'ensemble des intérêts non actualisés jusqu'à la date d'échéance des instruments.

Evaluation au 30 juin 2013 des actifs reclassés

En millions d'euros, au	30 juin 2013		31 décembre 2012	
	Valeur au bilan	Valeur de marché ou de modèle	Valeur au bilan	Valeur de marché ou de modèle
Titres souverains reclassés en prêts et créances sur la clientèle	996	1 147	1 259	1 443
dont titres souverains portugais	736	809	1 001	1 117
dont titres souverains irlandais	260	338	258	326
Opérations structurées et autres titres à revenus fixes reclassés	2 427	2 384	3 581	3 538
en prêts et créances sur la clientèle	2 427	2 384	3 581	3 538



5.e OPERATIONS INTERBANCAIRES, CREANCES ET DETTES SUR ETABLISSEMENTS DE CREDIT

- Prêts consentis et créances sur les établissements de crédit

En millions d'euros, au	30 juin 2013	31 décembre 2012
Comptes à vue	10 157	8 665
Prêts ⁽¹⁾	52 103	28 250
Opérations de pension	3 386	4 028
Total des prêts consentis et créances sur les établissements de crédit avant dépréciation	65 646	40 943
<i>dont encours douteux</i>	966	995
Dépréciation des prêts et créances émis sur les établissements de crédit	(485)	(537)
provisions spécifiques	(442)	(508)
provisions collectives	(43)	(29)
Total des prêts consentis et créances sur les établissements de crédit nets de dépréciation	65 161	40 406

⁽¹⁾ Les prêts consentis aux établissements de crédit incluent les dépôts à terme auprès des banques centrales pour 17 637 millions d'euros au 30 juin 2013.

- Dettes envers les établissements de crédit

En millions d'euros, au	30 juin 2013	31 décembre 2012
Comptes à vue	11 755	9 840
Emprunts	61 422	93 862
Opérations de pension	7 343	8 033
Total des dettes envers les établissements de crédit	80 520	111 735



5.f PRETS, CREANCES ET DETTES SUR LA CLIENTELE

- Prêts consentis et créances sur la clientèle

En millions d'euros, au	30 juin 2013	31 décembre 2012
Comptes ordinaires débiteurs	43 808	43 434
Prêts consentis à la clientèle	573 981	583 469
Opérations de pension	6 126	2 177
Opérations de location-financement	26 562	27 965
Total des prêts consentis et créances sur la clientèle avant dépréciation	650 477	657 045
<i>dont encours douteux</i>	44 451	42 453
Dépréciation des prêts et créances sur la clientèle	(26 890)	(26 525)
provisions spécifiques	(22 953)	(22 213)
provisions collectives	(3 937)	(4 312)
Total des prêts consentis et créances sur la clientèle nets de dépréciation	623 587	630 520

- Dettes envers la clientèle

En millions d'euros, au	30 juin 2013	31 décembre 2012
Comptes ordinaires créditeurs	276 333	259 770
Comptes à terme et assimilés	146 257	149 447
Comptes d'épargne à taux administré	125 335	122 992
Opérations de pension	6 273	7 304
Total des dettes envers la clientèle	554 198	539 513

**5.g DETTES REPRESENTÉES PAR UN TITRE ET DETTES SUBORDONNÉES**

La présente note regroupe les dettes représentées par un titre et les dettes subordonnées comptabilisées au coût amorti et en valeur de marché par résultat sur option.

DETTES COMPTABILISÉES EN VALEUR DE MARCHÉ PAR RESULTAT (note 5.a)

Emetteur / Date d'émission	Devise	Montant en devises à l'origine (en millions)	Date d'option de remboursement ou de majoration d'intérêt	Taux	Majoration d'intérêt	Rang de subordination (1)	Conditions suspensives de versement des coupons (3)	30 juin 2013	31 décembre 2012
En millions d'euros									
Dettes représentées par un titre						1		40 539	40 799
Dettes subordonnées								1 463	1 489
- Dettes subordonnées remboursables			(2)			2		763	781
- Dettes subordonnées perpétuelles								700	708
BNP Paribas Fortis SA déc-07	EUR	3 000	déc.-14	Euribor 3 mois + 200 pb	-	5	A	626	592
Autres								74	116

(1) Le rang de subordination caractérise la priorité de remboursement par rapport aux autres dettes

(2) Après accord de l'autorité de surveillance bancaire et à l'initiative de l'émetteur, les dettes subordonnées remboursables peuvent faire l'objet d'une clause de remboursement anticipé par rachat en Bourse, offre publique d'achat ou d'échange, ou de gré à gré lorsqu'il s'agit d'émissions privées. Les emprunts ayant fait l'objet d'un placement international, émis par BNP Paribas SA ou par les filiales étrangères du Groupe, peuvent faire l'objet d'un remboursement anticipé du principal et d'un règlement avant l'échéance des intérêts payables in fine, à l'initiative de l'émetteur, à partir d'une date fixée dans la notice d'émission (call option), ou dans l'hypothèse où des modifications aux règles fiscales en vigueur imposeraient à l'émetteur au sein du groupe l'obligation de compenser les porteurs des conséquences de ces modifications. Ce remboursement peut intervenir moyennant un préavis, de 15 à 60 jours selon les cas, et en toute hypothèse sous réserve de l'accord des autorités de surveillance bancaire.

(3) Conditions suspensives de versement des coupons

A Le paiement des coupons est interrompu en cas d'insuffisance de fonds propres de l'émetteur ou d'insolvabilité des garants ou lorsque le dividende déclaré sur les actions Ageas est inférieur à un certain seuil.

Les dettes subordonnées perpétuelles comptabilisées en valeur de marché par résultat sont principalement constituées de l'émission par BNP Paribas Fortis (anciennement Fortis Banque) en décembre 2007 de Convertible And Subordinated Hybrid Equity-linked Securities (CASHES).

Les CASHES ont une durée indéterminée mais peuvent être échangés en actions Ageas (anciennement Fortis SA/NV) au prix unitaire de 23,94 euros à la seule discrétion du détenteur. Néanmoins, à compter du 19 décembre 2014, les CASHES seront automatiquement échangés en actions Ageas si leur prix est égal ou supérieur à 35,91 euros pendant vingt séances de bourse consécutives. Le principal de ces titres ne sera jamais remboursé en espèces. Le seul recours dont disposent les titulaires des CASHES est limité aux 125 313 283 actions Ageas que BNP Paribas Fortis a acquises à la date d'émission des CASHES et a nanties au profit de ces titulaires.

Ageas et BNP Paribas Fortis ont conclu un contrat de Relative Performance Note (RPN) dont la valeur varie contractuellement de telle sorte qu'elle neutralise l'impact sur BNP Paribas Fortis des différences relatives des variations de valeur des CASHES et des variations de valeur des actions Ageas.

Le 25 janvier 2012, Ageas et BNP Paribas Fortis ont conclu un accord sur le rachat total par BNP Paribas Fortis de titres subordonnés perpétuels et sur le règlement partiel du contrat de RPN qui s'est traduit par le rachat partiel en numéraire des CASHES, et dans un second temps, par la conversion en actions Ageas sous-jacentes.

Au 30 juin 2013, l'encours net du RPN représente une dette subordonnée de 241 millions d'euros admise en fonds propres prudentiels Tier 1.



DETTES COMPTABILISEES AU COUT AMORTI

Emetteur / Date d'émission	Devise	Montant en devises à l'origine (en millions)	Date d'option de remboursement ou de majoration d'intérêt	Taux	Majoration d'intérêt	Rang de subordination (1)	Conditions suspensives de versement des coupons (3)	30 juin 2013	31 décembre 2012
En millions d'euros									
Dettes représentées par un titre								178 491	173 198
- Dettes représentées par un titre dont l'échéance est inférieure à un an à l'émission								88 345	83 591
Titres de créances négociables								88 345	83 591
- Dettes représentées par un titre dont l'échéance est supérieure à un an à l'émission								90 146	89 607
Titres de créances négociables								73 989	72 294
Emprunts obligataires								16 157	17 313
Dettes subordonnées								13 507	15 223
- Dettes subordonnées remboursables								11 222	12 607
- Titres subordonnés perpétuels								1 473	1 461
BNP Paribas SA oct-85	EUR	305	-	TMO - 0,25%	-	3	B	254	254
BNP Paribas SA sept-86	USD	500	-	Libor 6 mois + 0,075%	-	3	C	210	207
BNP Paribas Fortis SA oct-04	EUR	1 000	oct-14	4,625%	Euribor 3 mois + 170 pb	5	D	911	879
Autres								98	121
- Emprunts subordonnés perpétuels								576	926
BNP Paribas Fortis SA févr-08	USD	750	-	8,28%	-	5	D	576	563
BNP Paribas Fortis SA juin-08	EUR	375	-	8,03%	-	5	D	0	363
- Titres participatifs (4)								222	222
BNP Paribas SA juil-84	EUR	337	-	en fonction du résultat net encadré par un minimum de 85% du TMO et un maximum de 130% du TMO	-	4	NA	215	215
Autres								7	7
- Frais et commissions, dettes rattachées								14	7

(1) (2) cf. renvois relatifs aux « Dettes comptabilisées en valeur de marché par résultat ».

(3) Conditions suspensives de versement des coupons

- B Le paiement des intérêts est obligatoire, sauf si le Conseil d'administration décide de différer cette rémunération lorsque l'Assemblée Générale des actionnaires a constaté qu'il n'existe pas de bénéfice distribuable, et ceci dans les douze mois précédant l'échéance de paiement des intérêts. Les intérêts sont cumulatifs et deviennent intégralement payables dès la reprise d'une distribution de dividende.
- C Le paiement des intérêts est obligatoire, sauf si le Conseil d'administration décide de différer cette rémunération lorsque l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires a validé la décision de ne pas procéder à la distribution d'un dividende, et ceci dans les douze mois précédant l'échéance de paiement des intérêts. Les intérêts sont cumulatifs et deviennent intégralement payables dès la reprise d'une distribution de dividende. La banque a la faculté de reprendre le paiement des arriérés d'intérêts, même en l'absence de distribution d'un dividende.
- D Les coupons sont versés sous la forme d'autres titres si les fonds propres Tier 1 sont inférieurs à 5% des actifs pondérés de l'émetteur.

(4) Les titres participatifs émis par BNP SA peuvent faire l'objet de rachats dans les conditions prévues par la loi du 3 janvier 1983. Le nombre de titres en circulation est de 1 434 092.

Le 2 juin 2013, BNP Paribas Fortis a procédé au remboursement par anticipation de l'emprunt subordonné perpétuel de 375 millions d'euros à l'origine.

**5.h IMPOTS COURANTS ET DIFFERES**

En millions d'euros, au	30 juin 2013	31 décembre 2012 ⁽¹⁾
Impôts courants	1 095	790
Impôts différés	7 693	7 942
Actifs d'impôts courants et différés	8 788	8 732
Impôts courants	869	901
Impôts différés	1 552	2 042
Passifs d'impôts courants et différés	2 421	2 943

⁽¹⁾ Données retraitées par application de l'amendement à la norme IAS 19 (cf. notes 1.a et 2).

5.i COMPTES DE REGULARISATION, ACTIFS ET PASSIFS DIVERS

En millions d'euros, au	30 juin 2013	31 décembre 2012 ⁽¹⁾
Dépôts de garantie versés et cautionnements constitués	49 585	52 602
Comptes de règlement relatifs aux opérations sur titres	32 989	13 005
Comptes d'encaissement	489	453
Part des réassureurs dans les provisions techniques	2 683	2 827
Produits à recevoir et charges comptabilisées d'avance	4 423	4 982
Autres débiteurs et actifs divers	22 057	25 338
Total des comptes de régularisation et actifs divers	112 226	99 207
Dépôts de garantie reçus	33 626	42 235
Comptes de règlement relatifs aux opérations sur titres	31 470	12 760
Comptes d'encaissement	1 549	1 288
Charges à payer et produits constatés d'avance	5 649	6 338
Autres créditeurs et passifs divers	19 121	24 070
Total des comptes de régularisation et passifs divers	91 415	86 691

⁽¹⁾ Données retraitées par application de l'amendement à la norme IAS 19 (cf. notes 1.a et 2).

5.j ECARTS D'ACQUISITION

En millions d'euros	1er semestre 2013
Valeur nette comptable en début de période	10 591
Acquisitions	14
Cessions	(86)
Effets relatifs aux variations des parités monétaires	(26)
Autres mouvements	(5)
Valeur nette comptable en fin de période	10 488
Valeur brute comptable	11 632
Cumul des dépréciations enregistrées en fin de période	(1 144)



Les écarts d'acquisition se répartissent par pôles de la manière suivante :

En millions d'euros	Valeur nette comptable	
	30 juin 2013	31 décembre 2012
Ecarts d'acquisition positifs		
Retail Banking	8 351	8 361
Arval	304	316
BancWest	3 834	3 782
Banque de Détail en France et en Belgique	59	59
Banque de détail en Italie	1 400	1 400
Europe Méditerranée	276	295
Leasing Solutions	141	147
Personal Finance	1 926	1 950
Personal Investors	411	412
Investment Solutions	1 480	1 584
Assurance	258	259
Investment Partners	168	251
Real Estate	352	351
Securities Services	356	372
Wealth Management	346	351
Corporate and Investment Banking	654	643
Autres Activités	3	3
Total des écarts d'acquisition positifs	10 488	10 591

Aucun écart d'acquisition négatif ni dépréciation n'ont été constatés au cours du premier semestre 2013.

5.k COMPENSATION DES ACTIFS ET PASSIFS FINANCIERS

Le tableau ci-dessous présente les montants des actifs financiers et passifs financiers avant et après compensation. Ces informations, requises par un amendement à IFRS 7 (Informations à fournir – Compensation d'actifs financiers et de passifs financiers) applicable depuis le 1^{er} janvier 2013, ont pour but de permettre la comparabilité avec le traitement applicable selon les principes comptables généralement admis aux Etats-Unis (US GAAP), moins restrictifs qu'IAS 32 en matière de compensation.

Les « montants compensés au bilan » ont été établis selon les critères de la norme IAS 32. Ainsi, un actif financier et un passif financier sont compensés et un solde net est présenté au bilan si et seulement si le Groupe a un droit juridiquement exécutoire de compenser les montants comptabilisés, et s'il a l'intention, soit de régler le montant net, soit de réaliser l'actif et de régler le passif simultanément. L'essentiel des montants compensés provient des opérations de pensions livrées et de dérivés traitées avec des chambres de compensation.

Les « impacts des conventions-cadre de compensation et accords similaires » correspondent aux encours d'opérations au sein de contrats exécutoires mais qui ne satisfont pas les critères de compensation établis par la norme IAS 32. C'est le cas notamment des opérations pour lesquelles le droit à compenser ne peut être exercé qu'en cas de défaillance, d'insolvabilité ou de faillite de l'une ou l'autre des parties au contrat.



Les « instruments financiers donnés ou reçus en garantie » regroupent les dépôts de garantie et les collatéraux échangés sous forme de titres à leur valeur de marché. L'exercice de ces garanties est conditionné à l'insolvabilité, à la défaillance ou à la faillite de l'une des parties au contrat.

Pour les opérations avec conventions-cadre, les dépôts de garantie reçus ou donnés en contrepartie des valeurs de marchés positives ou négatives des instruments financiers sont comptabilisés au bilan dans les comptes de régularisation et actifs ou passifs divers.

En millions d'euros, au 30 juin 2013	Montants bruts des actifs financiers	Montants compensés au bilan	Montants nets présentés dans le bilan	Impacts des conventions- cadre de compensation et accords similaires	Instruments financiers reçus en garantie	Montants nets selon la norme IFRS 7 §13 C (e)
Actif						
Caisse, Banques centrales	74 072		74 072			74 072
Instruments financiers en valeur de marché par résultat						
Portefeuille de titres de transaction	151 183		151 183			151 183
Prêts	815		815			815
Opérations de pension	233 123	(74 268)	158 855	(45 884)	(108 358)	4 613
Portefeuille évalué en valeur de marché sur option	63 983		63 983			63 983
Instruments financiers dérivés (incluant dérivés de couverture)	675 774	(321 395)	354 379	(306 747)	(19 102)	28 530
Prêts et créances sur les établissements de crédit et sur la clientèle	689 808	(1 060)	688 748	(2 722)	(6 428)	679 598
<i>Dont opérations de pension</i>	9 512		9 512	(2 722)	(6 428)	362
Comptes de régularisation et actifs divers	115 922	(3 696)	112 226		(30 586)	81 640
<i>Dont dépôts de garantie donnés</i>	49 585		49 585		(30 586)	18 999
Autres Actifs non soumis à compensation	257 077		257 077			257 077
TOTAL ACTIF	2 261 757	(400 419)	1 861 338	(355 353)	(164 474)	1 341 511

En millions d'euros, au 30 juin 2013	Montants bruts des passifs financiers	Montants compensés au bilan	Montants nets présentés dans le bilan	Impacts des conventions- cadre de compensation et accords similaires	Instruments financiers donnés en garantie	Montants nets selon la norme IFRS 7 §13 C (e)
Dettes						
Banques Centrales	2 056		2 056			2 056
Instruments financiers en valeur de marché par résultat						
Portefeuille de titres de transaction	70 512		70 512			70 512
Emprunts	3 047		3 047			3 047
Opérations de pension	282 444	(74 268)	208 176	(45 622)	(156 821)	5 733
Portefeuille évalué en valeur de marché sur option	43 484		43 484			43 484
Instruments financiers dérivés (incluant dérivés de couverture)	678 586	(321 395)	357 191	(306 747)	(30 861)	19 583
Dettes envers les établissements de crédit et envers la clientèle	635 778	(1 060)	634 718	(2 984)	(10 248)	621 486
<i>Dont opérations de pension</i>	13 616		13 616	(2 984)	(10 248)	385
Comptes de régularisation et passifs divers	95 111	(3 696)	91 415		(19 700)	71 715
<i>Dont dépôts de garantie reçus</i>	33 626		33 626		(19 700)	13 926
Autres dettes non soumises à compensation	356 793		356 793			356 793
TOTAL DETTES	2 167 811	(400 419)	1 767 392	(355 353)	(217 630)	1 194 409



En millions d'euros, au 31 décembre 2012	Montants bruts des actifs financiers	Montants compensés au bilan	Montants nets présentés dans le bilan	Impacts des conventions- cadre de compensation et accords similaires	Instruments financiers reçus en garantie	Montants nets selon la norme IFRS 7 §13 C (e)
Actif						
Caisse, Banques centrales	103 190		103 190			103 190
Instruments financiers en valeur de marché par résultat						
Portefeuille de titres de transaction	143 465		143 465			143 465
Prêts	1 150		1 150			1 150
Opérations de pension	193 756	(48 008)	145 749	(35 640)	(103 455)	6 653
Portefeuille évalué en valeur de marché sur option	62 800		62 800			62 800
Instruments financiers dérivés (incluant dérivés de couverture)	866 733	(441 831)	424 902	(373 016)	(19 476)	32 410
Prêts et créances sur les établissements de crédit et sur la clientèle	672 138	(1 212)	670 926	(1 516)	(4 400)	665 010
<i>Dont opération de pension</i>	6 203		6 203	(1 516)	(4 400)	287
Comptes de régularisation et actifs divers	99 713	(506)	99 207		(24 664)	74 543
<i>Dont dépôts de garantie donnés</i>	52 602		52 602		(24 664)	27 938
Autres Actifs non soumis à compensation	255 812		255 812			255 812
TOTAL ACTIF	2 398 756	(491 556)	1 907 200	(410 172)	(151 995)	1 345 033

En millions d'euros, au 31 décembre 2012	Montants bruts des passifs financiers	Montants compensés au bilan	Montants nets présentés dans le bilan	Impacts des conventions- cadre de compensation et accords similaires	Instruments financiers donnés en garantie	Montants nets selon la norme IFRS 7 §13 C (e)
Dettes						
Banques Centrales	1 532		1 532			1 532
Instruments financiers en valeur de marché par résultat						
Portefeuille de titres de transaction	52 432		52 432			52 432
Emprunts	4 017		4 017			4 017
Opérations de pension	247 054	(48 008)	199 046	(34 500)	(145 370)	19 176
Portefeuille évalué en valeur de marché sur option	43 530		43 530			43 530
Instruments financiers dérivés (incluant dérivés de couverture)	863 715	(441 831)	421 884	(373 016)	(24 361)	24 507
Dettes envers les établissements de crédit et envers la clientèle	652 460	(1 212)	651 248	(2 657)	(10 928)	637 662
<i>Dont opération de pension</i>	15 336		15 336	(2 657)	(10 928)	1 751
Comptes de régularisation et passifs divers	87 197	(506)	86 691		(19 722)	66 970
<i>Dont dépôts de garantie reçus</i>	42 235		42 235		(19 722)	22 513
Autres dettes non soumises à compensation	352 803		352 803			352 803
TOTAL DETTES	2 304 739	(491 556)	1 813 183	(410 172)	(200 381)	1 202 630



6. INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

6.a EVOLUTION DU CAPITAL ET RESULTAT PAR ACTION

- Résolutions d'Assemblées Générales des actionnaires utilisables au cours du premier semestre 2013

Les délégations suivantes en cours de validité au premier semestre 2013, ont été accordées par les Assemblées Générales des actionnaires au Conseil d'administration pour procéder à des augmentations ou réductions de capital :

Résolutions de l'Assemblée Générale des actionnaires		Utilisation faite au cours du premier semestre 2013
Assemblée Générale Mixte du 11 mai 2011 (15 ^{ème} résolution)	<p>Autorisation à l'effet de procéder à des attributions d'actions de performance au profit de membres du personnel salarié et de mandataires sociaux du Groupe.</p> <p><i>Les actions attribuées pourront être existantes ou à émettre et représenteront au maximum 1,5% du capital social de BNP Paribas, à la date de la décision de leur attribution, soit moins de 0,5% par an. Cette autorisation a été donnée pour une durée de 38 mois.</i></p>	Il n'a pas été fait usage de cette résolution
Assemblée Générale Mixte du 11 mai 2011 (16 ^{ème} résolution)	<p>Autorisation de consentir des options de souscription ou d'achat d'actions au profit de membres du personnel salarié et de mandataires sociaux du Groupe.</p> <p><i>Cette autorisation porte sur un nombre de titres représentant au maximum 3% du capital social de BNP Paribas, à la date de la décision de leur attribution, soit moins de 1% par an. Ce plafond est global et commun aux 15^{ème} et 16^{ème} résolutions de l'Assemblée Générale Mixte du 11 mai 2011. Cette autorisation a été donnée pour une durée de 38 mois.</i></p>	Il n'a pas été fait usage de cette résolution
Assemblée Générale Mixte du 23 mai 2012 (5 ^{ème} résolution)	<p>Autorisation donnée au Conseil d'administration de mettre en place un programme de rachat d'actions par la société jusqu'à détenir au maximum 10 % du nombre des actions composant le capital social.</p> <p><i>Lesdites acquisitions d'actions, pour un prix maximum de 60 euros par action (75 euros précédemment), seraient destinées à remplir plusieurs objectifs, notamment :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> - honorer des obligations liées à l'émission de titres donnant accès au capital, à des programmes d'options d'achat d'actions, à l'attribution d'actions gratuites, à l'attribution ou à la cession d'actions aux salariés dans le cadre de la participation aux fruits de l'expansion de l'entreprise, de plans d'actionnariat salarié ou de plans d'épargne d'entreprise , - annuler les actions dans les conditions fixées par l'Assemblée Générale Mixte du 23 mai 2012 (21^{ème} résolution), - couvrir toute forme d'allocation d'actions au profit des salariés et des mandataires sociaux de BNP Paribas et des sociétés contrôlées exclusivement par BNP Paribas au sens de l'article L. 233-16 du Code de commerce, - aux fins de les conserver et de les remettre ultérieurement à l'échange ou en paiement dans le cadre d'opérations de croissance externe, de fusion, de scission ou d'apport, - dans le cadre d'un contrat de liquidité conforme à la Charte de déontologie reconnue par l'Autorité des Marchés Financiers, - à des fins de gestion patrimoniale et financière. <p><i>Cette autorisation a été donnée pour une durée de 18 mois et a été privée d'effet par la 6^{ème} résolution de l'Assemblée Générale Mixte du 15 mai 2013.</i></p>	Dans le cadre du contrat de liquidité, 1 225 783 actions d'un nominal de 2 euros ont été achetées et 1 236 283 actions d'un nominal de 2 euros ont été vendues du 1 ^{er} janvier au 15 mai 2013.
Assemblée Générale Mixte du 23 mai 2012 (13 ^{ème} résolution)	<p>Emission, avec maintien du droit préférentiel de souscription, d'actions et de valeurs mobilières donnant accès au capital ou donnant droit à l'attribution de titres de créance.</p> <p><i>Le montant nominal des augmentations de capital susceptibles d'être réalisées immédiatement et/ou à terme, en vertu de cette délégation, ne peut être supérieur à 1 milliard d'euros (soit 500 millions d'actions). Le montant nominal des titres de créance donnant accès au capital de la société, susceptibles d'être émis en vertu de cette délégation, ne peut être supérieur à 10 milliards d'euros. Cette autorisation a été donnée pour une durée de 26 mois.</i></p>	Il n'a pas été fait usage de cette résolution



Assemblée Générale Mixte du 23 mai 2012 (14 ^{ème} résolution)	<p>Emission, avec suppression du droit préférentiel de souscription et faculté d'octroi d'un délai de priorité, d'actions et de valeurs mobilières donnant accès au capital ou donnant droit à l'attribution de titres de créance.</p> <p><i>Le montant nominal des augmentations de capital susceptibles d'être réalisées immédiatement et/ou à terme, en vertu de cette délégation, ne peut être supérieur à 350 millions d'euros (soit 175 millions d'actions).</i></p> <p><i>Le montant nominal des titres de créance, susceptibles d'être émis en vertu de cette délégation, ne peut être supérieur à 7 milliards d'euros.</i></p> <p><i>Cette autorisation a été donnée pour une durée de 26 mois.</i></p>	Il n'a pas été fait usage de cette résolution
Assemblée Générale Mixte du 23 mai 2012 (15 ^{ème} résolution)	<p>Emission, avec suppression du droit préférentiel de souscription, d'actions et de valeurs mobilières donnant accès au capital, destinées à rémunérer les titres apportés dans le cadre d'offres publiques d'échange.</p> <p><i>Le montant nominal maximum des augmentations de capital susceptibles d'être réalisées, en une ou plusieurs fois, en vertu de cette délégation, ne peut être supérieur à 350 millions d'euros (soit 175 millions d'actions).</i></p> <p><i>Cette délégation a été donnée pour une durée de 26 mois.</i></p>	Il n'a pas été fait usage de cette résolution
Assemblée Générale Mixte du 23 mai 2012 (16 ^{ème} résolution)	<p>Emission, avec suppression du droit préférentiel de souscription, d'actions ou de valeurs mobilières donnant accès au capital, destinées à rémunérer des apports de titres dans la limite de 10 % du capital.</p> <p><i>Le montant nominal maximum des augmentations de capital susceptibles d'être réalisées, en une ou plusieurs fois, en vertu de cette délégation, ne peut être supérieur à 10 % du capital social de BNP Paribas à la date de décision du Conseil d'administration.</i></p> <p><i>Cette délégation a été donnée pour une durée de 26 mois.</i></p>	Il n'a pas été fait usage de cette résolution
Assemblée Générale Mixte du 23 mai 2012 (17 ^{ème} résolution)	<p>Limitation globale des autorisations d'émission avec suppression du droit préférentiel de souscription.</p> <p><i>La décision est prise de limiter le montant global des autorisations d'émissions avec suppression du droit préférentiel de souscription, d'une part, à hauteur de 350 millions d'euros le montant nominal maximal des augmentations de capital, immédiates et/ou à terme, susceptibles d'être réalisées dans le cadre des autorisations conférées par les 14^{ème} à 16^{ème} résolutions de la présente Assemblée Générale, et d'autre part, à hauteur de 7 milliards d'euros le montant nominal maximal des titres de créance susceptibles d'être émis dans le cadre des autorisations conférées par les 14^{ème} à 16^{ème} résolutions de la présente Assemblée Générale.</i></p>	Sans objet
Assemblée Générale Mixte du 23 mai 2012 (18 ^{ème} résolution)	<p>Augmentation de capital par incorporation de réserves ou de bénéfices, de primes d'émission ou d'apport.</p> <p><i>L'autorisation est donnée d'augmenter, en une ou plusieurs fois, le capital social dans la limite d'un montant nominal maximum de 1 milliard d'euros par l'incorporation, successive ou simultanée, au capital, de tout ou partie des réserves, bénéfices ou primes d'émission, de fusion, ou d'apport, à réaliser par création et attribution gratuite d'actions ou par élévation du nominal des actions ou par l'emploi conjoint de ces deux procédés.</i></p> <p><i>Cette autorisation a été donnée pour une durée de 26 mois.</i></p>	Il n'a pas été fait usage de cette résolution
Assemblée Générale Mixte du 23 mai 2012 (19 ^{ème} résolution)	<p>Limitation globale des autorisations d'émission avec maintien ou suppression du droit préférentiel de souscription.</p> <p><i>La décision est prise de limiter le montant global des autorisations d'émissions, avec maintien ou suppression du droit préférentiel de souscription, d'une part, à hauteur de 1 milliard d'euros le montant nominal maximal des augmentations de capital, immédiates et/ou à terme, susceptibles d'être réalisées dans le cadre des autorisations conférées par les 13^{ème} à 16^{ème} résolutions de la présente Assemblée Générale, et d'autre part, à hauteur de 10 milliards d'euros le montant nominal maximal des titres de créance susceptibles d'être émis en vertu des autorisations conférées par les 13^{ème} à 16^{ème} résolutions de la présente Assemblée Générale l'Assemblée.</i></p>	Sans objet



Assemblée Générale Mixte du 23 mai 2012 (20 ^{ème} résolution)	<p>Autorisation donnée au Conseil d'administration de réaliser des opérations réservées aux adhérents du Plan d'Épargne d'Entreprise de groupe BNP Paribas pouvant prendre la forme d'augmentations de capital et/ou de cessions de titres réservées.</p> <p><i>L'autorisation est donnée d'augmenter, en une ou plusieurs fois, le capital social d'un montant nominal maximal de 46 millions d'euros, par l'émission d'actions (avec suppression du droit préférentiel de souscription) réservée aux adhérents du Plan d'Épargne d'Entreprise de groupe BNP Paribas ou par cession d'actions.</i></p> <p><i>Cette autorisation a été donnée pour une durée de 26 mois.</i></p>	Il n'a pas été fait usage de cette résolution
Assemblée Générale Mixte du 15 mai 2013 (6 ^{ème} résolution)	<p>Autorisation donnée au Conseil d'administration de mettre en place un programme de rachat d'actions par la société jusqu'à détenir au maximum 10 % du nombre des actions composant le capital social.</p> <p><i>Lesdites acquisitions d'actions, pour un prix maximum de 60 euros par action (comme précédemment), seraient destinées à remplir plusieurs objectifs, notamment :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> - honorer des obligations liées à l'émission de titres donnant accès au capital, à des programmes d'options d'achat d'actions, à l'attribution d'actions gratuites, à l'attribution ou à la cession d'actions aux salariés dans le cadre de la participation aux fruits de l'expansion de l'entreprise, de plans d'actionnariat salarié ou de plans d'épargne d'entreprise , - annuler les actions dans les conditions fixées par l'Assemblée Générale Mixte du 15 mai 2013 (14^{ème} résolution), - couvrir toute forme d'allocation d'actions au profit des salariés et des mandataires sociaux de BNP Paribas et des sociétés contrôlées exclusivement par BNP Paribas au sens de l'article L. 233-16 du Code de commerce, - aux fins de les conserver et de les remettre ultérieurement à l'échange ou en paiement dans le cadre d'opérations de croissance externe, de fusion, de scission ou d'apport, - dans le cadre d'un contrat de liquidité conforme à la Charte de déontologie reconnue par l'Autorité des Marchés Financiers, - à des fins de gestion patrimoniale et financière. <p><i>Cette autorisation a été donnée pour une durée de 18 mois et se substitue à celle accordée par la 5^{ème} résolution de l'Assemblée Générale Mixte du 23 mai 2012.</i></p>	Dans le cadre du contrat de liquidité, 462 000 actions d'un nominal de 2 euros ont été achetées et 422 500 actions d'un nominal de 2 euros ont été vendues du 16 mai au 30 juin 2013
Assemblée Générale Mixte du 15 mai 2013 (14 ^{ème} résolution)	<p>Autorisation conférée au Conseil d'administration à l'effet de réduire le capital par annulation d'actions.</p> <p><i>L'autorisation est donnée d'annuler, en une ou plusieurs fois, par voie de réduction du capital social, tout ou partie des actions que BNP Paribas détient et qu'elle pourrait détenir, dans la limite de 10% du nombre total d'actions composant le capital social existant à la date de l'opération, par période de 24 mois.</i></p> <p><i>Délégation de tous pouvoirs pour réaliser cette réduction de capital, et imputer la différence entre la valeur d'achat des titres annulés et leur valeur nominale sur les primes et réserves disponibles, y compris sur la réserve légale à concurrence de 10% du capital annulé.</i></p> <p><i>Cette autorisation a été donnée pour une durée de 18 mois et se substitue à celle accordée par la 21^{ème} résolution de l'Assemblée Générale Mixte du 23 mai 2012.</i></p>	Il n'a pas été fait usage de cette résolution

• Opérations réalisées sur le capital

Opérations sur le capital	En nombre	Valeur unitaire (en euros)	En euros	Date d'autorisation par l'Assemblée générale	Date de décision du Conseil d'administration	Date de jouissance
Nombre d'actions émises au 31 décembre 2011	1 207 745 986	2	2 415 491 972			
Augmentation de capital par l'exercice d'options de souscription d'actions	12 694	2	25 388	(1)	(1)	01-janv-11
Augmentation de capital résultant du paiement du dividende en actions	41 679 176	2	83 358 352	23-mai-12	23-mai-12	01-janv-12
Augmentation de capital réservée aux adhérents du Plan d'Épargne Entreprise	4 289 709	2	8 579 418	12-mai-10	03-mai-12	01-janv-12
Nombre d'actions émises au 30 juin 2012	1 253 727 565	2	2 507 455 130			
Augmentation de capital par l'exercice d'options de souscription d'actions	568 487	2	1 136 974	(1)	(1)	01-janv-12
Réduction de capital par annulation d'actions	(12 034 091)	2	(24 068 182)	23-mai-12	14-déc-12	-
Nombre d'actions émises au 31 décembre 2012	1 242 261 961	2	2 484 523 922			
Augmentation de capital par l'exercice d'options de souscription d'actions	2 172 596	2	4 345 192	(1)	(1)	01-janv-12
Augmentation de capital par l'exercice d'options de souscription d'actions	28 232	2	56 464	(1)	(1)	01-janv-13
Nombre d'actions émises au 30 juin 2013	1 244 462 789	2	2 488 925 578			

(1) Diverses résolutions prises par l'Assemblée Générale des actionnaires et décisions du Conseil d'administration autorisant l'attribution des options de souscription d'actions levées au cours de la période.



- **Actions émises par BNP Paribas détenues par le Groupe**

	Opérations pour compte propre		Opérations de transaction ⁽¹⁾		Total	
	en nombre	valeur comptable (en millions d'euros)	en nombre	valeur comptable (en millions d'euros)	en nombre	valeur comptable (en millions d'euros)
Actions détenues au 31 décembre 2011	15 964 748	559	(6 080 030)	(184)	9 884 718	375
Acquisitions effectuées	866 512	26			866 512	26
Cessions effectuées	(862 092)	(26)			(862 092)	(26)
Actions remises au personnel	(351 293)	(16)			(351 293)	(16)
Autres mouvements			3 583 675	108	3 583 675	108
Actions détenues au 30 juin 2012	15 617 875	543	(2 496 355)	(76)	13 121 520	467
Acquisitions effectuées	876 737	27			876 737	27
Cessions effectuées	(960 912)	(27)			(960 912)	(27)
Actions remises au personnel	(1 013)				(1 013)	
Réduction de capital	(12 034 091)	(378)			(12 034 091)	(378)
Autres mouvements	(920)		1 130 906	18	1 129 986	18
Actions détenues au 31 décembre 2012	3 497 676	165	(1 365 449)	(58)	2 132 227	107
Acquisitions effectuées	1 687 783	72			1 687 783	72
Cessions effectuées	(1 658 783)	(71)			(1 658 783)	(71)
Actions remises au personnel	(675 048)	(29)			(675 048)	(29)
Autres mouvements	(29 209)	(1)	431 575	19	402 366	18
Actions détenues au 30 juin 2013	2 822 419	136	(933 874)	(39)	1 888 545	97

⁽¹⁾ Transactions réalisées dans le cadre d'une activité de négociation et d'arbitrage sur indices boursiers.

Au 30 juin 2013, le groupe BNP Paribas était acheteur net de 1 888 545 actions BNP Paribas représentant 97 millions d'euros qui ont été portées en diminution des capitaux propres.

Au cours de l'exercice 2011, BNP Paribas SA avait racheté sur le marché, hors contrat de liquidité, 12 034 091 actions, à un cours moyen de 31,39 euros, en vue de les annuler. Celles-ci ont été annulées conformément à la décision du Conseil d'administration du 14 décembre 2012.

Dans le cadre du contrat de liquidité du titre BNP Paribas sur le marché italien, conforme à la Charte de déontologie reconnue par l'AMF conclu avec Exane BNP Paribas, 1 687 783 actions ont été achetées au cours du premier semestre 2013 au prix moyen de 42,89 euros et 1 658 783 actions ont été vendues au prix moyen de 43,11 euros. Au 30 juin 2013, 178 832 titres représentant 7,5 millions d'euros sont détenus par BNP Paribas SA au titre de ce contrat.

Du 1er janvier au 30 juin 2013, 675 048 actions BNP Paribas ont été livrées à la suite de l'attribution définitive d'actions gratuites à leurs bénéficiaires.

- **Preferred shares et Titres Super Subordonnés à Durée Indéterminée (TSSDI) éligibles aux fonds propres prudentiels de catégorie Tier 1**

- Preferred shares émises par les filiales étrangères du Groupe

En janvier 2003, le Groupe avait effectué une émission de 700 millions d'euros de preferred shares de droit américain sans droit de vote. Cette émission non dilutive sur les actions ordinaires de BNP Paribas avait été effectuée par l'intermédiaire de la filiale BNP Paribas Capital Trust VI contrôlée de façon exclusive par le Groupe. Les actions, qui avaient la forme de titres perpétuels non cumulatifs, offraient aux souscripteurs un revenu à taux fixe pendant dix ans. Les titres pouvaient être remboursés à l'issue



d'une période de dix ans puis à chaque date anniversaire du coupon. Cette émission a fait l'objet d'un remboursement au cours du premier semestre 2013.

Au cours de l'exercice 2012 une émission perpétuelle de même nature que celle précédemment décrite d'un montant de 660 millions d'euros avait également fait l'objet d'un remboursement.

Le sous-groupe LaSer-Cofinoga, consolidé par intégration proportionnelle, a procédé en 2003 et 2004 à trois émissions de preferred shares, sans échéance et sans droit de vote, par l'intermédiaire de structures dédiées de droit anglais contrôlées de façon exclusive par ce sous-groupe. Les actions donnent droit pendant 10 ans à un dividende prioritaire non cumulatif, à taux fixe pour celle émise en 2003 ou indexé pour celles émises en 2004. A l'issue de cette période de 10 ans, les actions pourront être remboursées au pair à l'initiative de l'émetteur à chaque fin de trimestre anniversaire du coupon, la rémunération de l'émission réalisée en 2003 devenant alors indexée sur l'Euribor.

En octobre 2012, l'émission de 2003 a été rachetée à hauteur de 45 millions d'euros. En mars 2013, le solde de l'émission a été remboursé.

Preferred shares émises par les filiales étrangères du Groupe

Emetteur	Date d'émission	Devise	Montant (en millions d'euros)	Taux et durée avant la première date de call	Taux après la première date de call
Cofinoga Funding II LP	janvier et mai 2004	EUR	80 ⁽¹⁾	TEC 10 ⁽²⁾ + 1,35%	10 ans TEC 10 ⁽²⁾ + 1,35%
Total au 30 juin 2013			40		

(1) Avant application du pourcentage d'intégration proportionnelle.

(2) TEC 10 est l'indice quotidien des rendements des emprunts d'Etat à long terme correspondant au taux de rendement actuariel d'une obligation du Trésor fictive dont la durée serait de dix ans.

Les capitaux souscrits par le biais de ces émissions ainsi que la rémunération versée aux porteurs des titres correspondants sont repris dans la rubrique « Intérêts minoritaires » au bilan.

- Titres Super Subordonnés à Durée Indéterminée assimilés émis par BNP Paribas SA

BNP Paribas a émis des Titres Super Subordonnés à Durée Indéterminée qui offrent aux souscripteurs une rémunération à taux fixe ou variable et peuvent être remboursées à l'issue d'une période fixe puis à chaque date anniversaire du coupon. En cas de non-remboursement à l'issue de cette période, il sera versé pour certaines de ces émissions un coupon indexé sur Euribor ou Libor.



Les caractéristiques de ces différentes émissions sont résumées dans le tableau suivant :

Titres Super Subordonnés à Durée Indéterminée

Date d'émission	Devise	Montant (en millions d'unités)	Périodicité de tombée du coupon	Taux et durée avant la première date de call	Taux après la première date de call
Juin 2005	USD	1 070	semestrielle	5,186% 10 ans	USD Libor 3 mois + 1,680%
Octobre 2005	EUR	1 000	annuelle	4,875% 6 ans	4,875%
Octobre 2005	USD	400	annuelle	6,25% 6 ans	6,250%
Avril 2006	EUR	549	annuelle	4,73% 10 ans	Euribor 3 mois + 1,690%
Avril 2006	GBP	450	annuelle	5,945% 10 ans	GBP Libor 3 mois + 1,130%
Juillet 2006	EUR	150	annuelle	5,45% 20 ans	Euribor 3 mois + 1,920%
Juillet 2006	GBP	163	annuelle	5,945% 10 ans	GBP Libor 3 mois + 1,810%
Avril 2007	EUR	638	annuelle	5,019% 10 ans	Euribor 3 mois + 1,720%
Juin 2007	USD	600	trimestrielle	6,5% 5 ans	6,50%
Juin 2007	USD	1 100	semestrielle	7,195% 30 ans	USD Libor 3 mois + 1,290%
Octobre 2007	GBP	200	annuelle	7,436% 10 ans	GBP Libor 3 mois + 1,850%
Juin 2008	EUR	500	annuelle	7,781% 10 ans	Euribor 3 mois + 3,750%
Septembre 2008	EUR	650	annuelle	8,667% 5 ans	Euribor 3 mois + 4,050%
Septembre 2008	EUR	100	annuelle	7,57% 10 ans	Euribor 3 mois + 3,925%
Décembre 2009	EUR	2	trimestrielle	Euribor 3 mois + 3,750% 10 ans	Euribor 3 mois + 4,750%
Décembre 2009	EUR	17	annuelle	7,028% 10 ans	Euribor 3 mois + 4,750%
Décembre 2009	USD	70	trimestrielle	USD Libor 3 mois + 3,750% 10 ans	USD Libor 3 mois + 4,750%
Décembre 2009	USD	0,5	annuelle	7,384% 10 ans	USD Libor 3 mois + 4,750%
Total au 30 juin 2013					
en contrevaletur euro historique		7 229 ⁽¹⁾			

(1) Net des titres autodétenus par des entités du Groupe

Les intérêts normalement dus sur les Titres Super Subordonnés à Durée Indéterminée peuvent ne pas être payés si aucun dividende n'a été versé sur les actions ordinaires de BNP Paribas SA, ni aucun dividende sur les titres assimilés aux Titres Super Subordonnés à Durée Indéterminée au cours de l'année précédente. Les coupons non versés ne sont pas reportés.

Du fait de la présence d'une clause d'absorption de pertes, les modalités contractuelles des Titres Super Subordonnés à Durée Indéterminée prévoient qu'en cas d'insuffisance de fonds propres prudentiels – non intégralement compensée par une augmentation de capital ou toute autre mesure équivalente – le nominal des titres émis puisse être réduit pour servir de nouvelle base de calcul des coupons, tant que l'insuffisance n'est pas corrigée et le nominal d'origine des titres reconstitué. En cas de liquidation de BNP Paribas SA et nonobstant toute réduction éventuelle du nominal d'origine des titres émis, les porteurs produiront leurs créances pour leur montant nominal d'origine.

Les capitaux collectés résultant de ces émissions sont repris sous la rubrique « Capital et réserves » au sein des capitaux propres. Les émissions réalisées en devises sont maintenues à la valeur historique résultant de leur conversion en euros à la date d'émission conformément aux prescriptions d'IAS 21. La rémunération relative à ces instruments financiers de capital est traitée comme un dividende.

Au 30 juin 2013, le Groupe BNP Paribas détenait 49 millions d'euros de Titres Super Subordonnés à Durée Indéterminée qui ont été portés en diminution des capitaux propres.



- **Résultat par action ordinaire**

Le résultat de base par action ordinaire correspond au résultat attribuable aux porteurs d'actions ordinaires divisé par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation au cours de la période. Le résultat attribuable aux porteurs d'actions ordinaires est déterminé sous déduction du résultat attribuable aux porteurs d'actions de préférence.

Le résultat dilué par action ordinaire correspond au résultat attribuable aux porteurs d'actions ordinaires, divisé par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires ajusté de l'impact maximal de la conversion des instruments dilutifs en actions ordinaires. Il est tenu compte des options de souscriptions d'actions dans la monnaie ainsi que des actions de performance allouées dans le Plan Global d'Intéressement en Actions dans le calcul du résultat dilué par action ordinaire. La conversion de ces instruments n'a pas d'effet sur le résultat net servant au calcul du résultat dilué par action ordinaire.

	1er semestre 2013	1er semestre 2012 ⁽¹⁾
Résultat net pour le calcul du résultat de base et du résultat dilué par action (en millions d'euros) ⁽²⁾	3 211	4 577
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation au cours de l'exercice	1 240 768 354	1 192 253 695
Effet des actions ordinaires potentiellement dilutives	2 481 917	1 305 277
- Plan d'option de souscription d'actions	390 552	-
- Plan d'attribution d'actions de performance	2 091 365	1 275 148
- Plan d'achat d'actions	-	30 129
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires pour le calcul du résultat dilué par action	1 243 250 271	1 193 558 972
Résultat de base par action ordinaire (en euros)	2,59	3,84
Résultat dilué par action ordinaire (en euros)	2,58	3,83

⁽¹⁾ Données retraitées par application de l'amendement à la norme IAS 19 (cf. notes 1.a et 2).

⁽²⁾ Le résultat net pour le calcul du résultat de base et du résultat dilué par action ordinaire correspond au résultat net part du Groupe, ajusté de la rémunération des Titres Super Subordonnés à Durée Indéterminée assimilés à des actions de préférence émis par BNP Paribas SA, traitée comptablement comme un dividende.

Le dividende par action versé en 2013 au titre du résultat de l'exercice 2012 s'est élevé à 1,50 euros contre 1,20 euro versé en 2012 au titre du résultat de l'exercice 2011.



6.b PERIMETRE DE CONSOLIDATION

Dénomination	Pays	30 juin 2013				31 décembre 2012			
		Méthode	% contrôle	% intérêt	Ref.	Méthode	% contrôle	% intérêt	Ref.
Société consolidante									
BNP Paribas SA	France								
Retail Banking									
Domestic Markets									
Banque de détail en France									
Banque de Wallis et Futuna	France	IG (1)	51.0%	51.0%	IG (1)	51.0%	51.0%		
BNP Paribas Développement	France	IG	100%	100%	IG	100%	100%		
BNP Paribas Factor	France	IG (1)	100%	100%	IG (1)	100%	100%		
BNP Paribas Factor Portugal	Portugal	IG	100%	100%	IG	100%	100%		
BNP Paribas Guadeloupe	France	IG (1)	100%	100%	IG (1)	100%	100%		
BNP Paribas Guyane	France	IG (1)	100%	100%	IG (1)	100%	100%		
BNP Paribas Martinique	France	IG (1)	100%	100%	IG (1)	100%	100%		
BNP Paribas Nouvelle Calédonie	France	IG (1)	100%	100%	IG (1)	100%	100%		
BNP Paribas Réunion	France	IG (1)	100%	100%	IG (1)	100%	100%		
Fortis Commercial Finance SAS	France								S4
Banque de Détail en Belgique									
Alpha Card SCRL (groupe)	Belgique	ME	50.0%	37.5%	ME	50.0%	37.5%		
BNP Paribas Commercial Finance Ltd. (ex- Fortis Commercial Finance Ltd.)	Royaume-Uni	IG	100%	74.9%	D1	ME*	100%	74.9%	
BNP Paribas Factoring Coverage Europe Holding NV (ex- Fortis Commercial Finance Holding NV)	Pays-Bas	IG	100%	74.9%		IG	100%	74.9%	
BNP Paribas Fortis (ex- Fortis Banque SA)	Belgique	IG	74.9%	74.9%		IG	74.9%	74.9%	
BNP Paribas Fortis Factor	Belgique								S4
BNP Paribas Factor GmbH (ex- Fortis Commercial Finance GmbH)	Allemagne	IG	100%	74.9%	D1	ME*	100%	74.9%	
BNP Paribas Fortis Factor NV (ex- Fortis Commercial Finance NV)	Belgique	IG	100%	74.9%		IG	100%	74.9%	
BNP Paribas Fortis Funding SA	Luxembourg	IG	100%	74.9%		IG	100%	74.9%	
Bpostbanque (ex- Banque de La Poste SA)	Belgique	IP	50.0%	37.5%	IP	50.0%	37.5%		
Demetris NV	Belgique	ME*	100%	74.9%	ME*	100%	74.9%		
Europay Belgium	Belgique								S3
Fortis Commercial Finance Deutschland BV	Pays-Bas	IG	100%	74.9%	D1	ME*	100%	74.9%	
Fortis Finance Belgium S.C.R.L.	Belgique	S1	IG	100%	74.9%				
FV Holding N.V.	Belgique	S3	ME	40.0%	30.0%				
Immobilier Sauvinière SA	Belgique	ME*	100%	74.9%	ME*	100%	74.9%		
Structures Ad Hoc									
BASS Master Issuer NV	Belgique	IG	-	-	IG	-	-		
Esmée Master Issuer	Belgique	IG	-	-	IG	-	-		
Banque de Détail au Luxembourg									
BGL BNP Paribas	Luxembourg	IG	66.0%	53.4%	IG	66.0%	53.4%		
BGL BNP Paribas Factor SA	Luxembourg	IG	100%	53.4%	IG	100.0%	53.4%	E1	
BNP Paribas Lease Group Luxembourg SA	Luxembourg	IG	100%	53.4%	IG	100%	53.4%	V2	
Coflux SA	Luxembourg	IG	100%	53.4%	IG	100%	53.4%		
Société Alsacienne de développement et d'expansion	France	IG	100%	53.4%	IG	100%	53.4%		
Banque de détail en Italie (BNL Banca Commerciale)									
Arignocassa SPA	Italie	IG	73.9%	73.9%	IG	73.9%	73.9%		
Banca Nazionale del Lavoro SPA	Italie	IG	100%	100%	IG	100%	100%		
BNL Finance SPA	Italie	IG	100%	100%	IG	100%	100%		
BNL Positivity SRL	Italie	IG	51.0%	51.0%	IG	51.0%	51.0%		
BNP Paribas Personal Finance SPA	Italie								S4
International Factors Italia SPA - Italia	Italie	IG	99.6%	99.6%	IG	99.6%	99.6%		
Structures Ad Hoc									
EMF IT-2008-1 SRL	Italie	IG	-	-	IG	-	-		
Vela ABS SRL	Italie	IG (2)	-	-	IG (2)	-	-		
Vela Home SRL	Italie	IG (2)	-	-	IG	-	-		
Vela Mortgage SRL	Italie	IG	-	-	IG	-	-		
Vela CBG SRL	Italie	IG	-	-	IG	-	-		E1
Vela Public Sector SRL	Italie	IG	-	-	IG	-	-		
Arval									
Arval Austria GmbH	Autriche	ME*	100%	100%	ME*	100%	100%	D1	
Arval Belgium SA	Belgique	IG	100%	100%	IG	100%	100%		
Arval Benelux BV	Pays-Bas	IG	100%	100%	IG	100%	100%		
Arval Brasil Limitada	Bésil	IG	100%	100%	IG	100%	100%		
Arval Business Services Ltd.	Royaume-Uni				S3	IG	100%	100%	
Arval BV	Pays-Bas	IG	100%	100%	IG	100%	100%		
Arval CZ SRO (ex- Arval PHH Service Lease CZ) Rép. Tchèque	IG	100%	100%	IG	100%	100%			
Arval Deutschland GmbH	Allemagne	IG	100%	100%	IG	100%	100%		
Arval ECL	France	ME*	100%	100%	ME*	100%	100%	D1	
Arval Hellas Car Rental SA	Grèce	ME*	100%	100%	ME*	100%	100%		
Arval India Private Ltd.	Inde	ME*	100%	100%	ME*	100%	100%		
Arval Ltd.	Royaume-Uni				S3	IG	100%	100%	
Arval Luxembourg SA	Luxembourg	ME*	100%	100%	ME*	100%	100%	D1	
Arval Magyarorszag KFT	Hongrie	ME*	100%	100%	ME*	100%	100%		
Arval Maroc SA	Maroc	ME*	100%	89.0%	ME*	100%	89.0%	D1	
Arval NV	Belgique								S3
Arval PHH Holdings Ltd.	Royaume-Uni				S3	IG	100%	100%	
Arval PHH Holdings UK Ltd.	Royaume-Uni				S3	IG	100%	100%	
Arval OOO	Russie	IG	100%	100%	IG	100%	100%		
Arval Schweiz AG	Suisse	ME*	100%	100%	ME*	100%	100%	D1	
Arval Service GmbH	Allemagne				S4	IG	100%	100%	
Arval Service Lease	France	IG	100%	100%	IG	100%	100%		

Dénomination	Pays	30 juin 2013				31 décembre 2012			
		Méthode	% contrôle	% intérêt	Ref.	Méthode	% contrôle	% intérêt	Ref.
Arval (suite)									
Arval Service Lease Aluger Operational Automveis SA	Portugal	ME*	100%	100%		ME*	100%	100%	D1
Arval Service Lease Italia S. p. A.	Italie	IG	100%	100%		IG	100%	100%	
Arval Service Lease Polska sp. z o.o.	Pologne	IG	100%	100%		IG	100%	100%	
Arval Service Lease Romania SRL	Roumanie	ME*	100%	100%		ME*	100%	100%	
Arval Service Lease SA	Espagne	IG	100%	100%		IG	100%	100%	
Arval Slovakia	Slovaquie	ME*	100%	100%		ME*	100%	100%	D1
Arval Trading	France	ME*	100%	100%		ME*	100%	100%	D1
Arval UK Group Ltd.	Royaume-Uni	IG	100%	100%		IG	100%	100%	
Arval UK Ltd.	Royaume-Uni	IG	100%	100%		IG	100%	100%	
Autvalley	France	ME*	100%	100%		ME*	100%	100%	
BNP Paribas Fleet Holdings Ltd.	Royaume-Uni	IG	100%	100%		IG	100%	100%	
Colparc SNC	France	IG	100%	100%		IG	100%	100%	
Geston et Location Holding	France				S4	IG	100%	100%	
Greenall Insurance Company Ltd.	Irlande	IG (3)	100%	100%		IG (3)	100%	100%	
PHH Financial services Ltd.	Royaume-Uni				S3	IG	100%	100%	
Public Location Longue Durée (ex- Dexia Location Longue Durée)	France	ME*	51.0%	51.0%		ME*	51.0%	51.0%	
TEB Arval Arac Filo Kiralama AS	Turquie	IG	75.0%	68.7%		IG	75.0%	68.7%	
Leasing Solutions									
Ace Equipment Leasing	Belgique	IG	100%	76.7%		IG	100%	76.7%	V2
Ace Leasing	Belgique	IG	100%	76.7%		IG	100%	76.7%	V2
Ace Leasing BV	Pays-Bas	IG	100%	76.7%		IG	100%	76.7%	V2
Agrilease BV	Pays-Bas	IG	100%	76.7%		IG	100%	76.7%	V2
Albury Asset Rentals Ltd.	Royaume-Uni	IG	100%	76.7%		IG	100%	76.7%	V2
All in One Vermietungsgesellschaft für Telekommunikationsanlagen mbH.	Allemagne	ME*	100%	76.7%		ME*	100%	76.7%	V2
All in One Vermietung GmbH	Autriche	ME*	100%	76.7%		ME*	100%	76.7%	V2
Aprolis Finance	France	IG	51.0%	39.1%		IG	51.0%	39.1%	V2
Arius	France	IG	100%	76.7%		IG	100%	76.7%	V2
Arby Ltd.	Royaume-Uni	IG	100%	76.7%		IG	100%	76.7%	V2
Arby	France	IG	100%	76.7%		IG	100%	76.7%	V2
Barloworld Heffruck BV	Pays-Bas	ME	50.0%	38.4%		ME	50.0%	38.4%	V2
BNP Paribas Finansal Kiralama AS	Turquie	IG	100%	75.8%		IG	100%	75.8%	V2
BNP Paribas Lease Group BPLG	France	IG (1)	100%	76.7%		IG (1)	100%	76.7%	V2
BNP Paribas Lease Group (Rentals) Ltd.	Royaume-Uni	IG	100%	76.7%		IG	100%	76.7%	V2
BNP Paribas Lease Group IFN SA	Roumanie	ME*	100%	76.7%		ME*	100%	76.7%	V2
BNP Paribas Lease Group KFT	Hongrie	ME*	100%	76.7%		ME*	100%	76.7%	V2
BNP Paribas Lease Group Leasing Solutions SPA	Italie	IG	100%	93.9%		IG	100%	93.9%	V2
BNP Paribas Lease Group Lizing RT	Hongrie	ME*	100%	76.7%		ME*	100%	76.7%	V2
BNP Paribas Lease Group Netherlands BV	Pays-Bas	IG	100%	76.7%		IG	100%	76.7%	V2
BNP Paribas Lease Group Polska SP z.o.o	Pologne	ME*	100%	76.7%		ME*	100%	76.7%	V2
BNP Paribas Lease Group PLC	Royaume-Uni	IG	100%	76.7%		IG	100%	76.7%	V2
BNP Paribas Lease Group SA Belgium	Belgique	IG	100%	76.7%		IG	100%	76.7%	V2
BNP Paribas Leasing Solutions	Luxembourg	IG	100%	76.7%		IG	100%	76.7%	V2
BNP Paribas Leasing Solutions Immobilier Suisse	Suisse	ME*	100%	76.7%		ME*	100%	76.7%	V2
BNP Paribas Leasing Solutions Ltd. (ex- H.F.G.L. Ltd.)	Royaume-Uni	IG	100%	76.7%		IG	100%	76.7%	V2
BNP Paribas Leasing Solutions NV	Pays-Bas	IG	100%	76.7%		IG	100%	76.7%	V2
BNP Paribas Leasing Solutions Suisse SA	Suisse	ME*	100%	76.7%		ME*	100%	76.7%	V2&D1
Cleas Financial Services	France	IG (1)	60.1%	46.1%		IG (1)	60.1%	46.1%	V2
Cleas Financial Services Inc.	Etats-Unis	IG	100%	46.1%		IG	100%	46.1%	V2
Cleas Financial Services Ltd.	Royaume-Uni	IG	51.0%	39.1%		IG	51.0%	39.1%	V2
CNH Capital Europe	France	IG (1)	50.1%	38.4%		IG (1)	50.1%	38.4%	V2
CNH Capital Europe BV	Pays-Bas	IG	100%	38.4%		IG	100%	38.4%	V2
CNH Capital Europe GmbH	Autriche	IG	100%	38.4%		IG	100%	38.4%	V2
CNH Capital Europe Ltd.	Royaume-Uni	IG	100%	38.4%		IG	100%	38.4%	V2
Commercial Vehicle Finance Ltd.	Royaume-Uni	IG	100%	76.7%		IG	100%	76.7%	V2
Equipment Lease BV	Pays-Bas	IG	100%	76.7%		IG	100%	76.7%	V2
ES-Finance	Belgique	IG	100%	74.9%		IG	100%	74.9%	V2
Fortis Lease Belgium	Belgique	IG	100%	76.7%		IG	100%	76.7%	V2
Fortis Lease (France)	France	IG (1)	100%	76.7%		IG (1)	100%	76.7%	V2
Fortis Lease Car & Truck	Belgique	IG	100%	76.7%		IG	100%	76.7%	V2
Fortis Lease Deutschland GmbH	Allemagne	ME*	100%	76.7%		ME*	100%	76.7%	V2
Fortis Lease Group Services	Belgique								V2&S3
Fortis Lease Hungaria Equipment Financing Financial Leasing Company	Hongrie								S3
Fortis Lease Hungaria Vehicle Financing Financial Leasing Company	Hongrie								S3
Fortis Lease Iberia SA	Espagne	ME*	100%	76.3%		ME*	100%	76.3%	V2
Fortis Lease Operatív Lizing Zárkörven Mukodo Reszvenytársasag	Hongrie	ME*	100%	76.7%		ME*	100%	76.7%	V2
Fortis Lease Polska Sp.z.o.o.	Pologne	IG	100%</						



Dénomination	Pays	30 juin 2013				31 décembre 2012			
		Méthode	% contrôle	% intérêt	Ref.	Méthode	% contrôle	% intérêt	Ref.
Leasing Solutions (suite)									
Manabu Finance Ltd.	Royaume-Uni	IG	51,0%	39,1%	IG	51,0%	39,1%	V2	
MF	France	IG (1)	51,0%	39,1%	IG (1)	51,0%	39,1%	V2	
Nalcoédal	France	IG (1)	100%	100%	IG (1)	100%	100,0%	V1	
Nalcoédimus	France	IG (1)	100%	100%	IG (1)	100%	100,0%	V1	
Nalcoénergie 2 (ex- Nalcoénergie)	France	ME *	100%	100%	D1	IG (1)	100%	100,0%	V1
Paricom 2	France							S3	
Same Dautz Fahr Finance Ltd.	Royaume-Uni	IG	100%	76,7%	IG	100%	76,7%	V2	
Same Dautz-Fahr Finance	France	IG (1)	100%	76,7%	IG (1)	100%	76,7%	V2	
SREI Equipment Finance Private Ltd.	Inde	IP	50,0%	38,4%	IP	50,0%	38,4%	V2	
UFB Asset Finance Ltd.	Royaume-Uni							S1	
Structures Ad Hoc									
Fortis Energy Leasing XI BV	Pays-Bas	IG	-	-	IG	-	-	V2	
Fortis Energy Leasing X2 BV	Pays-Bas	IG	-	-	IG	-	-	V2	
Fortis Energy Leasing XIV BV	Pays-Bas	IG	-	-	IG	-	-	V2	
Vela Lease SRL	Italie	IG	-	-	IG	-	-		
Personal Investors									
B*Capital	France	IG (1)	100%	99,9%	IG (1)	100%	99,9%		
Cortal Consors	France	IG (1)	100%	100%	IG (1)	100%	100,0%		
Geoff BNP Paribas Financial Services Ltd - Groupe	Inde	IP	33,6%	33,6%	IP	33,6%	33,6%		
Geoff Technologies Private Ltd.	Inde	IG	56,8%	56,8%	IG	56,8%	56,8%		
Portamparc Gestion	France	IG	100%	51,0%	IG	100%	51,0%		
Portamparc société de Bourse	France	IG (1)	51,0%	51,0%	IG (1)	51,0%	51,0%		
BNP Paribas Personal Finance									
Alpha Crédit SA	Belgique	IG	100%	74,9%	IG	100%	74,9%		
Axa Banque Financement	France	ME	35,0%	35,0%	ME	35,0%	35,0%		
Banco BGN SA	Brazil	IG	100%	100%	IG	100%	100%		
Banco BNP Paribas Personal Finance SA	Portugal	IG	100%	100%	IG	100%	100%		
Banco Cetelem Argentina SA	Argentine	IG	100%	100%	IG	100%	100%		
Banco Cetelem SA	Espagne	IG	100%	100%	IG	100%	100%		
Banco de Servicios Financieros SA	Argentine	ME	39,9%	39,9%	ME	39,9%	39,9%		
BGN Mercantil E Servicios Limitada	Brazil	ME *	100%	100%	ME *	100,0%	100,0%	E1	
Bieffe 5 SPA	Italie	IG	100%	100%	IG	100%	100%		
BNP Paribas Personal Finance	France	IG	100%	100%	IG	100%	100%		
BNP Paribas Personal Finance EAD	Bulgarie	IG	100%	100%	IG	100%	100%		
BNP Paribas Personal Finance BV	Pays-Bas	IG	100%	100%	IG	100%	100%		
BNP Paribas Personal Finance SA de CV	Mexique	IG	100%	100%	IG	100%	100%		
Calneo	France	IG (1)	51,0%	50,8%	IG (1)	51,0%	50,8%		
Carrefour Banque	France	ME	39,2%	39,2%	ME	39,2%	39,2%		
Carrefour Promotora de Vendas e Participações (CPVP) Limitada	Brazil							S2	
Cetelem Algérie	Algérie	ME *	100%	100%	ME *	100%	100%	D1	
Cetelem America Ltda	Brazil	IG	100%	100%	IG	100%	100%		
Cetelem Bank LLC (ex- BNP Paribas Vostok LLC)	Russie	ME	30,0%	30,0%	ME	30%	30%	V2	
Cetelem Benelux BV	Pays-Bas							S1	
Cetelem Brasil SA	Brazil	IG	100%	100%	IG	100%	100%		
Cetelem CR AS	Rép. Tchèque	IG	100%	100%	IG	100%	100%		
Cetelem IFN	Roumanie	IG	100%	100%	IG	100%	100%		
Cetelem LaIn America Holding Participações Ltda	Brazil	IG	100%	100%	IG	100%	100%		
Cetelem Slovensko AS	Slovaquie	IG	100%	100%	IG	100%	100%		
CMV Médiforce	France	IG (1)	100%	100%	IG (1)	100%	100%		
Colca Bail	France	IG (1)	100%	100%	IG (1)	100%	100%		
Colplan	France	IG (1)	100%	100%	IG (1)	100,0%	100,0%		
Commerz Finanz	Allemagne	IG	50,1%	50,1%	IG	50,1%	50,1%		
Cosimo	France				S3	IG	100%	100%	
Credrama SPA	Italie				S3	ME *	51,0%	51,0%	
Credsson Holding Ltd.	Chypre							S1	
Crédit Moderne Antilles Guyane	France	IG (1)	100%	100%	IG (1)	100%	100%		
Crédit Moderne Océan Indien	France	IG (1)	97,8%	97,8%	IG (1)	97,8%	97,8%		
Direct Services	Bulgarie	IG	100%	100%	IG	100%	100%		
Domofinance	France	IG (1)	55,0%	55,0%	IG (1)	55,0%	55,0%		
Edico	France	IG	100%	100%	IG	100%	100%		
Edico Iberia SA	Espagne	ME *	100%	100%	D1	IG	100%	100%	
Edico Portugal	Portugal				S2	ME *	100%	100%	
Eos Aremas Belgium SA	Belgique	ME	50,0%	37,4%	ME	50,0%	37,4%		
Eurocredit EFC SA	Espagne	IG	100%	100%	IG	100%	100%		
Facet	France	IG (1)	100%	100%	IG (1)	100%	100%		
Fidem	France	IG (1)	100%	100%	V1	IG (1)	51,0%	51,0%	
Fimestic Expansion SA	Espagne	IG	100%	100%	IG	100%	100%		
Finalta	Belgique				S4	IG	100,0%	74,9%	V1
Findomestic Banca SPA	Italie	IG	100%	100%	IG	100%	100%		
Findomestic Banka AD	Serbie	IG	100%	100%	IG	100%	100%		
Gesellschaft für Capital & Vermögensverwaltung GmbH (GCV)	Allemagne	ME *	100%	74,9%	E1				
Inkasso Kodat GmbH & Co KG	Allemagne	ME *	100%	74,9%	E1				
LaSer - Cofnoga (Groupe)	France	IP	50,0%	50,0%	IP	50,0%	50,0%		
Leval 20	France	IG	100%	100%	IG	100,0%	100,0%	E1	
Loisirs Finance	France	IG (1)	51,0%	51,0%	IG (1)	51,0%	51,0%		
Magyar Cetelem Bank Zrt.	Hongrie	IG	100%	100%	IG	100%	100%		
Natixis Financement	France							S2	
Nissan Finance Belgium NV	Belgique	IG	100%	74,9%	V2	IG	100%	75,4%	V2
Norskien Finance	France	IG (1)	51,0%	51,0%	IG (1)	51,0%	51,0%		
Oney Magyarorszag Zrt	Hongrie	ME	40,0%	40,0%	E1				
Prestacomer SA de CV	Mexique				S3	IG	100%	100%	
Prêts et Services SAS	France	IG (1)	100%	100%	IG (1)	100%	100%		
Projeo	France	IG (1)	51,0%	51,0%	IG (1)	51,0%	51,0%		
Servicios Financieros Carrefour EFC	Espagne	ME	37,3%	39,9%	ME	37,3%	39,9%		

Dénomination	Pays	30 juin 2013				31 décembre 2012			
		Méthode	% contrôle	% intérêt	Ref.	Méthode	% contrôle	% intérêt	Ref.
BNP Paribas Personal Finance (suite)									
Sundaram BNP Paribas Home Finance Ltd (ex-Sundaram Home Finance Ltd.)	Inde	ME *	49,9%	49,9%		ME *	49,9%	49,9%	
Submarino Finance Promotora de Credito Limitada	Brazil								S2
TEB Tukefidi Finansman ASI	Turquie	IG	92,8%	91,0%	IG	92,8%	91,0%		
UCB Ingatlanhitel RT	Hongrie	IG	100%	100%	IG	100%	100%		
UCB Suisse	Suisse	IG	100%	100%	IG	100%	100%		
Union de Credits Inmobiliarios - UCI (Groupe)	Espagne	IP	50,0%	50,0%	IP	50,0%	50,0%		
Von Essen GmbH & Co. KG Bankgesellschaft	Allemagne	IG	100%	74,9%	IG	100%	74,9%		
Structures Ad Hoc									
Autoria 2012 - 1 et 2	France	IG	-	-	IG	-	-	E2	
Dormos 2011 - A et B	France	IG	-	-	IG	-	-		
FCC Retail ABS Finance - Noria 2008	France							S1	
FCC Retail ABS Finance - Noria 2009	France	IG	-	-	IG	-	-		
FCC Domes 2008	France	IG	-	-	IG	-	-		
FCC Master Domes	France							S1	
FCC U.C.I. 5 - 18	Espagne	IP	-	-	IP	-	-		
Fideicomiso Financiero Cetelem II FCC	Argentine	IG	-	-	E2				
Florence 1 SRL (ex- Viola Finanza SRL)	Italie	IG	-	-	IG	-	-		
Florence SPV SRL	Italie	IG	-	-	E2				
Fundo de Investimento EM Direitos Creditórios BGN Life	Brazil				S1	IG	-	-	
Fundo de Investimento EM Direitos Creditórios BGN Premium	Brazil							S1	
Phedina Hypotheek 2010 BV	Pays-Bas	IG	-	-	IG	-	-		
Phedina Hypotheek 2011-BV	Pays-Bas	IG	-	-	IG	-	-		
Phedina Hypotheek 2013-BV	Pays-Bas	IG	-	-	E2				
International Retail Banking									
Banque de détail aux Etats-Unis									
1897 Services Corporation	Etats-Unis	IG	100%	100%	IG	100%	100%		
S21 South Seventh Street LLC	Etats-Unis							S1	
BancWest Corporation	Etats-Unis	IG	100%	100%	IG	100%	100%		
Bancwest Investment Services, Inc.	Etats-Unis	IG	100%	100%	IG	100%	100%		
Bank of the West Business Park Association LLC	Etats-Unis	IG	38,0%	38,0%	IG	38,0%	38,0%		
Bank of the West	Etats-Unis	IG	100%	100%	IG	100%	100%		
Bishop Street Capital Management Corporation	Etats-Unis	IG	100%	100%	IG	100%	100%		
BW Insurance Agency, Inc.	Etats-Unis	IG	100%	100%	IG	100%	100%		
BW Leasing, Inc.	Etats-Unis							S1	
Center Club, Inc.	Etats-Unis	IG	100%	100%	IG	100%	100%		
CFB Community Development Corporation	Etats-Unis	IG	100%	100%	IG	100%	100%		
Commercial Federal Affordable Housing, Inc.	Etats-Unis	IG	100%	100%	IG	100%	100%		
Commercial Federal Community Development Corporation	Etats-Unis	IG	100%	100%	IG	100%	100%		
Commercial Federal Insurance Corporation	Etats-Unis	IG	100%	100%	IG	100%	100%		
Commercial Federal Investment Service Inc.	Etats-Unis	IG	100%	100%	IG	100%	100%		
Community Service, Inc.	Etats-Unis	IG	100%	100%	IG	100%	100%		
Equity Lending Inc.	Etats-Unis	IG	100%	100%	IG	100%	100%		
Essex Credit Corporation	Etats-Unis	IG	100%	100%	IG	100%	100%		
FHB Guam Trust Co.	Etats-Unis	IG	100%	100%	IG	100%	100%		
FHL Lease Holding Company Inc.	Etats-Unis							S1	
FHL SPC One, Inc.	Etats-Unis	IG	100%	100%	IG	100%	100%		
First Bancorp	Etats-Unis	IG	100%	100%	IG	100%	100%		
First Hawaiian Bank	Etats-Unis	IG	100%	100%	IG	100%	100%		
First Hawaiian Leasing, Inc.	Etats-Unis	IG	100%	100%	IG	100%	100%		
First National Bancorporation	Etats-Unis	IG	100%	100%	IG	100%	100%		
First Santa Clara Corporation	Etats-Unis	IG	100%	100%	IG	100%	100%		
Liberty Leasing Company	Etats-Unis	IG	100%	100%	IG	100%	100%		
Mountain Falls Acquisition Corporation	Etats-Unis	IG	100%	100%	IG	100%	100%		
Real Estate Delivery 2 Inc.	Etats-Unis	IG	100%	100%	IG	100%	100%		
The Bankers Club, Inc.	Etats-Unis	IG	100%	100%	IG	100%	100%		
Urus Real estate inc	Etats-Unis	IG	100%	100%	IG	100%	100%		
Structures Ad Hoc									
Claas Financial Services LLC	Etats-Unis	IG	-	-	IG	-	-		
Commercial Federal Capital Trust 2	Etats-Unis				S1	IG	-	-	
Commercial Federal Realty Investors Corporation	Etats-Unis	IG	-						



Dénomination	Pays	30 juin 2013				31 décembre 2012			
		Méthode	% contrôle	% intérêt	Ref.	Méthode	% contrôle	% intérêt	Ref.
Europe Méditerranée									
Banque de Nankin	Chine	ME	14,7%	14,7%		ME	14,7%	14,7%	V1
Banque Internationale du Commerce et de l'Industrie Burkina Faso	Burkina Faso	IG	51,0%	51,0%		IG	51,0%	51,0%	
Banque Internationale du Commerce et de l'Industrie Côte d'Ivoire	Côte d'Ivoire	IG	59,8%	59,8%		IG	59,8%	59,8%	
Banque Internationale du Commerce et de l'Industrie Gabon	Gabon	ME	46,9%	46,9%	V1	ME	46,7%	46,7%	
Banque Internationale du Commerce et de l'Industrie Guinée	Guinée	ME	40,5%	40,5%	V1	ME	30,8%	30,8%	
Banque Internationale du Commerce et de l'Industrie Mali	Mali	IG	85,0%	85,0%		IG	85,0%	85,0%	
Banque Internationale du Commerce et de l'Industrie Sénégal	Sénégal	IG	54,1%	54,1%		IG	54,1%	54,1%	
Banque Marocaine du Commerce et de l'Industrie	Maroc	IG	67,0%	67,0%		IG	67,0%	67,0%	
Banque Marocaine du Commerce et de l'Industrie Assurance	Maroc	ME*	100%	67,0%		ME*	100%	67,0%	
Banque Marocaine du Commerce et de l'Industrie Crédit Conso (ex- Cetelem Maroc)	Maroc	IG	99,9%	66,9%		IG	99,9%	66,9%	
Banque Marocaine du Commerce et de l'Industrie Gestion	Maroc	ME*	100%	67,0%		ME*	100%	67,0%	
Banque Marocaine du Commerce et de l'Industrie Leasing	Maroc	IG	72,0%	48,3%		IG	72,0%	48,3%	
Banque Marocaine du Commerce et de l'Industrie Oshore	Maroc	IG	100%	67,0%		IG	100%	67,0%	
BNP Intercontinentale - BNPI	France	IG (1)	100%	100%		IG (1)	100%	100%	
BNP Paribas Bank Polska SA	Pologne	IG	99,9%	74,9%		IG	99,9%	74,9%	
BNP Paribas BDDI Participations	France	IG	100%	100%		IG	100%	100%	
BNP Paribas El Djazir	Algérie	IG	100%	100%		IG	100%	100%	
BNP Paribas Fortis Yatirimlar Holding AS	Turquie	IG	100%	74,9%		IG	100%	74,9%	
BNP Paribas SAE	Egypte				S2	IG	95,2%	95,2%	
BNP Paribas Yatirimlar Holding Anonim Sirketi	Turquie	IG	100%	100%		IG	100%	100%	
Dominet SA	Pologne	IG	100%	74,9%		IG	100%	74,9%	
Fortis Bank Malta Ltd.	Malte				S3	ME*	100%	74,9%	
Fortis Faktoring AS	Turquie				V2&D4	ME*	100%	74,9%	
Fortis Holding Malta BV	Pays-Bas				S3	IG	100%	74,9%	
Fortis Holding Malta Ltd.	Malte				S3	IG	100%	74,9%	
IC Axa Insurance	Ukraine	ME*	49,8%	49,8%		ME*	49,8%	49,8%	
IC Axa Ukraine	Ukraine								S4
Orient Commercial Bank	Vietnam	ME	20,0%	20,0%		ME	20,0%	20,0%	
TEB Holding AS (Groupe)	Turquie	IP	50,0%	37,5%		IP	50,0%	37,5%	
Ukrainian Leasing Company	Ukraine	ME*	100%	100%		ME*	100%	100%	
UkrSibbank	Ukraine	IG	100%	100%		IG	100%	100%	
Union Bancaire pour le Commerce et l'Industrie	Tunisie	IG	50,1%	50,1%	V1	IG	50,0%	50,0%	
Structures Ad Hoc									
K-Kolect LLC	Ukraine	IG	-	-		IG	-	-	
Investment Solutions									
BNP Paribas Suisse SA	Suisse	IG	100%	100%		IG	100%	100%	
Assurance									
AG Insurance-Groupe	Belgique	ME	25,0%	18,7%		ME	25,0%	18,7%	
BNP Paribas Cardif	France	IG (3)	100%	100%		IG (3)	100%	100%	
BNP Paribas Cardif BV (ex- BNP Paribas Assurance BV)	Pays-Bas	IG (3)	100%	100%		IG (3)	100%	100%	
BNP Paribas Cardif Erenkilk Anonim Sirketi	Turquie	ME*	100%	100%		ME*	100%	100%	
BNP Paribas Cardif Levensverzekeringen NV (ex- Cardif Levensverzekeringen NV)	Pays-Bas	IG (3)	100%	100%		IG (3)	100%	100%	
BNP Paribas Cardif Pojistovna A.S.	Rép. Tchèque	IG (3)	100%	100%		IG (3)	100%	100%	
BNP Paribas Cardif PSC Ltd. (ex- Pinnacle Underwriting Limited)	Royaume-Uni	ME*	100%	100%		ME*	100%	100%	
BNP Paribas Cardif Seguros Generales SA (ex- Compania de Seguros Generales Cardif SA)	Chili	IG (3)	100%	100%		IG (3)	100%	100%	
BNP Paribas Cardif Seguros de Vida SA (ex- Compania de Seguros de Vida Cardif SA)	Chili	IG (3)	100%	100%		IG (3)	100%	100%	
BNP Paribas Cardif Schadeverzekeringen NV (ex- Cardif Schadeverzekeringen NV)	Pays-Bas	IG (3)	100%	100%		IG (3)	100%	100%	
BNP Paribas Cardif TCB Life Insurance Company Ltd (ex- BNP Paribas Assurance TCB Life Insurance Company Ltd)	Taiwan	ME	49,0%	49,0%		ME	49,0%	49,0%	
BNP Paribas Cardif Vita Compagnia di Assicurazione E Riassicurazione S.P.A.	Italie	IG (3)	100%	100%		IG (3)	100%	100%	
Cardif Assicurazioni SPA	Italie	IG (3)	100%	100%		IG (3)	100%	100%	
Cardif Assurances Risques Divers	France	IG (3)	100%	100%		IG (3)	100%	100%	
Cardif Assurance Vie	France	IG (3)	100%	100%		IG (3)	100%	100%	
Cardif Bizbit Magyarorszag Zrt	Hongrie	ME*	100%	100%		ME*	100%	100%	
Cardif Colombia Seguros Generales	Colombie	IG (3)	100%	100%	D1	ME*	100%	100%	
Cardif del Peru Sa Compania de Seguros	Pérou	ME*	100%	100%		ME*	100%	100%	
Cardif do Brasil Vida e Previdencia SA	Brésil	IG (3)	100%	100%		IG (3)	100%	100%	
Cardif do Brasil Seguros e Garantias	Brésil	IG (3)	100%	100%		IG (3)	100%	100%	
Cardif Forskring AB	Suède	ME*	100%	100%		ME*	100%	100%	
Cardif Hayat Sigorta Anonim Sirketi	Turquie	ME*	100%	100%		ME*	100%	100%	
Cardif Holdings Inc.	Etats-Unis								S3
Cardif Insurance Company	Russie	IG (3)	100%	100%	D1	ME*	100%	100%	
Cardif I-Services	France	ME*	100%	100%		ME*	100%	100%	
Cardif Leven	Belgique	IG (3)	100%	100%		IG (3)	100%	100%	
Cardif Life Insurance Co. Ltd.	Corée du sud	IG (3)	85,0%	85,0%		IG (3)	85,0%	85,0%	
Cardif Lux Vie	Luxembourg	IG (3)	66,7%	51,1%		IG (3)	66,7%	51,1%	
Cardif Mexico Seguros de Vida SA de CV	Mexique	ME*	100%	100%		ME*	100%	100%	

Dénomination	Pays	30 juin 2013				31 décembre 2012			
		Méthode	% contrôle	% intérêt	Ref.	Méthode	% contrôle	% intérêt	Ref.
Assurance (suite)									
Cardif Mexico Seguros Generales SA de CV	Mexique	ME*	100%	100%		ME*	100%	100%	
Cardif Nordic AB	Suède	IG (3)	100%	100%		IG (3)	100%	100%	
Cardif Pinnacle Insurance Holdings PLC	Royaume-Uni	IG (3)	100%	100%		IG (3)	100%	100%	
Cardif Pinnacle Insurance Management Services PLC	Royaume-Uni	IG (3)	100%	100%		IG (3)	100%	100%	
Cardif Polska Towarzystwo Ubezpieczen na Zycie SA	Pologne	IG (3)	100%	100%		IG (3)	100%	100%	
Cardif Seguros SA	Argentine	IG (3)	100%	100%		IG (3)	100%	100%	
CB (UK) Ltd. (Fonds C)	Royaume-Uni	IG (3)	100%	100%		IG (3)	100%	100%	
Darnell Ltd.	Irlande	IG (3)	100%	100%		IG (3)	100%	100%	
F & B Insurance Holdings SA (Groupe)	Belgique	ME	50,0%	50,0%		ME	50,0%	50,0%	
Financial Telemarketing Services Ltd.	Royaume-Uni	ME*	100%	100%		ME*	100%	100%	
GIE BNP Paribas Cardif	France	IG (3)	100%	99,0%		IG (3)	100%	99,0%	
Luizseg	Brésil	ME*	50,0%	50,0%		ME*	50,0%	50,0%	
Nako Assurance	France	ME*	50,0%	50,0%		ME*	50,0%	50,0%	
NCVP Participacoes Societarias SA	Brésil	IG (3)	100%	100%		IG (3)	100%	100%	
Pinnacle Insurance PLC	Royaume-Uni	IG (3)	100%	100%		IG (3)	100%	100%	
Poczylon Arka Powszechnie Towarzystwo Emeryalne SA	Pologne	ME	33,3%	33,3%		ME	33,3%	33,3%	
Pojtovna Cardif Slovakia A.S.	Slovaquie	ME*	100%	100%		ME*	100%	100%	
Portes de Claye SCI	France	ME	45,0%	56,9%	V2	ME	45,0%	57,2%	E3
Ruel Caudron SCI	France								S3
Scoo SCI	France	ME	46,4%	58,0%	V2	ME	46,4%	58,3%	E1
State Bank of India Life Insurance Company Ltd.	Inde	ME	26,0%	26,0%		ME	26,0%	26,0%	
Structures Ad Hoc									
Odyssée SCI	France	IG (3)	-	-		IG (3)	-	-	
Wealth Management									
Bank Ininger de Beaufort NV	Pays-Bas	IG	63,0%	63,0%		IG	63,0%	63,0%	
Bank Ininger de Beaufort Safe Custody NV	Pays-Bas								S3
BNP Paribas Espana SA	Espagne	IG	99,6%	99,6%		IG	99,6%	99,6%	
BNP Paribas Wealth Management	France	IG (1)	100%	100%		IG (1)	100%	100%	
BNP Paribas Wealth Management Monaco	Monaco	IG (1)	100%	100%		IG (1)	100%	100%	
Conseil Investissement	France	ME*	100%	100%		ME*	100%	100%	
Fundamentum Asset Management (FAM)	Luxembourg								S3
Ininger de Beaufort Asset Management AG	Suisse								S3
Ininger de Beaufort Asset Management NV	Pays-Bas								S3
Ininger de Beaufort Associes BV	Pays-Bas								S3
Ininger de Beaufort Consulting BV	Pays-Bas								S3
Klein Haneveld Consulting BV	Pays-Bas								S3
Sodelf Holding AG	Suisse								S3
Investment Partners									
Alfred Berg Administration A/S	Danemark	IG	100%	90,5%		IG	100%	90,5%	
Alfred Berg Asset Management AB	Suède	IG	100%	90,5%		IG	100%	90,5%	
Alfred Berg Asset Management Services AB	Suède								S4
Alfred Berg Fonder AB	Suède	IG	100%	90,5%		IG	100%	90,5%	
Alfred Berg Fondsmaglerstelskab A/S	Danemark	IG	100%	90,5%		IG	100%	90,5%	
Alfred Berg Forvalthing AS	Norvège	IG	100%	90,5%		IG	100%	90,5%	
Alfred Berg Kapitalforvalthing AB	Suède	IG	100%	90,5%		IG	100%	90,5%	
Alfred Berg Kapitalforvalthing AS	Norvège	IG	100%	90,5%		IG	100%	90,5%	
Alfred Berg Kapitalforvalthing Finland AB	Finlande	IG	100%	90,5%		IG	100%	90,5%	
Alfred Berg Rahastusohj Oy (ex- Alfred Berg Funds)	Finlande	IG	100%	90,5%		IG	100%	90,5%	
Anin Infrastructure Partners	France								S2
Arnheim Investment Management Pty Ltd.	Australie				S3	ME	40,0%	36,2%	
Banco Estado Administradora General de Fondos	Chili	ME*	50,0%	45,3%		ME*	50,0%	45,3%	
BNP Paribas Asset Management SAS	France	IG	100%	90,5%		IG	100%	90,5%	
BNP Paribas Asset Management Brasil Ltda	Brésil	IG	100%	97,6%		IG	100%	97,6%	
BNP Paribas Asset Management Inc. (ex-Fortis Investment Management USA Inc.)	Etats-Unis	IG	100%	100%		IG	100%	100%	
BNP Paribas Asset Management India Private Ltd	Inde	ME*	100%	90,5%		ME*	100%	90,5%	
BNP Paribas Asset Management Uruguay SA	Uruguay								S3
BNP Paribas Clean Energy Partners GP Ltd	Royaume-Uni				S2	ME*	100%	90,5%	
BNP Paribas Investment Partners	France	IG	100%	90,5%		IG	100%	90,5%	
BNP Paribas Investment Partners Asia Ltd	Hong-Kong	IG	100%	90,5%		IG	100%	90,5%	
BNP Paribas Investment Partners (Australia) Ltd	Australie	ME*	100%	90,5%	D1	IG	100%	90,5%	
BNP Paribas Investment Partners (Australia) Holdings Pty Ltd	Australie	IG	100%	90,5%		IG	100%	90,5%	
BNP Paribas Investment Partners BE Holding	Belgique	IG	100%	90,5%		IG	100%	90,5%	
BNP Paribas Investment Partners Belgium	Belgique	IG	100%	90,5%		IG	100%	90,5%	
BNP Paribas Investment Partners Funds (Nederland) NV	Pays-Bas	IG	100%	90,5%		IG	100%	90,5%	
BNP Paribas Investment Partners Japan Ltd	Japan	IG	100%	90,5%		IG	100%	90,5%	
BNP Paribas Investment Partners Latam SA	Mexique	ME*	99,0%	89,6%		ME*	99%	89,6%	E1
BNP Paribas Investment Partners Luxembourg	Luxembourg	IG	99,7%	90,2%		IG	99,7%	90,2%	
BNP Paribas Investment Partners Netherlands NV	Pays-Bas	IG	100%	90,5%		IG	100%	90,5%	
BNP Paribas Investment Partners NL Holding NV	Pays-Bas	IG	100%	90,5%		IG	100%	90,5%	
BNP Paribas Investment Partners Singapore Ltd	Singapour	ME*	100%	90,5%					



Dénomination	Pays	30 juin 2013				31 décembre 2012			
		Méthode	% contrôle	% intérêt	Ref.	Méthode	% contrôle	% intérêt	Ref.
Investment Partners (suite)									
Fauchier Partners Corporation	Etats-Unis				S2	IG	100%	90,5%	
Fauchier Partners International Ltd	Bermudes				S2	IG	100%	90,5%	
Fauchier Partners Ltd	Royaume-Uni				S2	IG	100%	90,5%	
Fauchier Partners LLP	Royaume-Uni				S2	IG	87,2%	79,0%	V4
Fauchier Partners Management Company Ltd	Royaume-Uni				S2	IG	100%	90,5%	
Fauchier Partners Management Ltd	Guernesey				S2	IG	100%	90,5%	
Fauchier Partners SAS	France				S2	IG	100%	90,5%	
Fischer Francis Trees & Wells Inc.	Etats-Unis	IG	100%	100%		IG	100%	100%	
Fischer Francis Trees & Wells Singapore Ltd	Singapour								S4
Fischer Francis Trees & Wells UK Ltd	Royaume-Uni	ME*	100%	90,5%		ME*	100%	90,5%	D1
Fund Channel	Luxembourg	ME*	50,0%	45,2%		ME*	50,0%	45,2%	
FundQuest Advisor (ex- FundQuest)	France	ME*	100%	90,5%	D1	IG	100%	90,5%	
FundQuest UK Ltd.	Royaume-Uni	ME*	100%	90,5%	D1	IG	100%	90,5%	
Halting - Fortis Private Equity Fund Management Co. Ltd.	Chine	ME	33,0%	29,9%		ME	33,0%	29,9%	
HFT Investment Management Co Ltd - Groupe	Chine	ME	49,0%	44,4%		ME	49,0%	44,4%	
Impact Asset Management Group PLC	Royaume-Uni								S3
PT. BNP Paribas Investment Partners	Indonésie	IG	99,0%	89,6%		IG	99,0%	89,6%	
Shinon BNP Paribas Asset Management Co Ltd	Corée du Sud	IP	35,0%	31,7%		IP	35,0%	31,7%	
THEAM	France	IG	100%	90,6%		IG	100%	90,6%	
TKB BNP Paribas Investment Partners Holding BV	Pays-Bas	ME	50%	45,3%		ME	50,0%	45,3%	
Securities Services									
BNP Paribas Dealing Services (ex-BNP Paribas Fx'AMS)	France	IG (1)	100%	100%		IG (1)	100%	100%	
BNP Paribas Dealing Services Asia Ltd.	Hong-Kong	IG	100%	100%		IG	100%	100%	E1
BNP Paribas Financial Services LLC	Etats-Unis				S3	ME*	100%	100%	
BNP Paribas Fund Services Australasia Pty Ltd.	Australie	IG	100%	100%		IG	100%	100%	
BNP Paribas Fund Services Dublin Ltd.	Irlande	ME*	100%	100%		ME*	100%	100%	
BNP Paribas Fund Services France	France	IG	100%	100%		IG	100%	100%	
BNP Paribas Fund Services Securities Pty	Australie	IG	100%	100%		IG	100%	100%	
BNP Paribas Securities Services - BPS2	France	IG (1)	100%	100%		IG (1)	100%	100%	
BNP Paribas Securities Services (Holdings) Ltd.	Jersey				S4	IG	100%	100%	
BNP Paribas Sundaram GSO Private Ltd.	Inde	ME*	51,0%	51,0%		ME*	51%	51%	E1
BNP Paribas Trust Company (Guernesey) Ltd.	Guernesey				S4	ME*	100%	100%	
Services Immobiliers									
Asset Partners (ex- Asset Partnaires)	France	IG	100%	96,8%		IG	100%	96,8%	
Arsenal Netherlands BV	Pays-Bas	IG	100%	100%		IG	100%	100%	E1
Auguste Thourard Expertise	France	IG	100%	100%		IG	100%	100%	
BNP Paribas Immobilier Promotion Immobilier d'Entreprise	France	IG	100%	100%		IG	100%	100%	
BNP Paribas Immobilier Residentiel	France	IG	100%	100%		IG	100%	100%	
BNP Paribas Immobilier Residentiel Promotion Ile de France	France	IG	100%	100%		IG	100%	100%	
BNP Paribas Immobilier Residentiel Promotion Méditerranée	France								S4
BNP Paribas Immobilier Residentiel Promotion Rhône Alpes	France								S4
BNP Paribas Immobilier Residentiel Promotion Sud Ouest	France								S4
BNP Paribas Immobilier Residentiel Residences Services	France								S4
BNP Paribas Immobilier Residentiel Residences Services BSA	France	IG	100%	100%		IG	100%	100%	
BNP Paribas Immobilier Residentiel Residences Services Sofiane	France								S4
BNP Paribas Immobilier Residentiel Service Clients	France	IG	100%	100%		IG	100%	100%	
BNP Paribas Immobilier Residentiel Transaction & Conseil	France	IG	100%	100%		IG	100%	100%	
BNP Paribas Immobilier Residentiel V2	France	IG	100%	100%		IG	100%	100%	
BNP Paribas Real Estate	France	IG	100%	100%		IG	100%	100%	
BNP Paribas Real Estate Advisory Belgium SA	Belgique	IG	100%	100%		IG	100%	100%	
BNP Paribas Real Estate Advisory Italy SPA	Italie	IG	100%	100%		IG	100%	100%	
BNP Paribas Real Estate Advisory Netherlands BV	Pays-Bas	IG	100%	100%	E3				
BNP PB Real Estate Advisory & Property Management Czech Republic SRO	Rép. Tchèque	IG	100%	100%		IG	100%	100%	
BNP PB Real Estate Advisory & Property Management Hungary Ltd	Hongrie	IG	100%	100%		IG	100%	100%	
BNP PB Real Estate Advisory & Property Management Ireland Ltd.	Irlande	IG	100%	100%		IG	100%	100%	
BNP Paribas Real Estate Advisory & Property Management LLC	Emirats Arabes Unis	IG	49,0%	49,0%		IG	49,0%	49,0%	
BNP Paribas Real Estate Advisory & Property Management Luxembourg SA	Luxembourg	IG	100%	100%		IG	100%	100%	
BNP Paribas Real Estate Advisory & Property Management Poland SP ZOO	Pologne	IG	100%	100%		IG	100%	100%	
BNP Paribas Real Estate Advisory & Property Management UK Ltd.	Royaume-Uni	IG	100%	100%		IG	100%	100%	
BNP Paribas Real Estate Advisory Spain SA	Espagne	IG	100%	100%		IG	100%	100%	
BNP Paribas Real Estate Consult France	France	IG	100%	100%		IG	100%	100%	
BNP Paribas Real Estate Consult GmbH	Allemagne	IG	100%	100%		IG	100%	100%	
BNP Paribas Real Estate Facilities Management Ltd.	Royaume-Uni	IG	100%	100%		IG	100%	100%	
BNP Paribas Real Estate Financial Partner	France	IG	100%	100%		IG	100%	100%	
BNP Paribas Real Estate GmbH	Allemagne	IG	100%	100%		IG	100%	100%	
BNP Paribas Real Estate Holding Benelux SA	Belgique	IG	100%	100%		IG	100%	100%	

Dénomination	Pays	30 juin 2013				31 décembre 2012			
		Méthode	% contrôle	% intérêt	Ref.	Méthode	% contrôle	% intérêt	Ref.
Services Immobiliers (suite)									
BNP Paribas Real Estate Holding GmbH	Allemagne	IG	100%	100%		IG	100%	100%	
BNP Paribas Real Estate Hotels France	France	IG	100%	96,1%		IG	100,0%	96,1%	
BNP Paribas Real Estate & Infrastructure Advisory Service Private Ltd.	Inde				S2	IG	71,1%	71,1%	
BNP Paribas Real Estate Investment Management	France	IG	96,8%	96,8%		IG	96,8%	96,8%	
BNP Paribas Real Estate Investment Management Belgium	Belgique	IG	100%	100%		IG	100%	100%	
BNP Paribas Real Estate Investment Management Italy	Italie	IG	100%	100%		IG	100%	100%	
BNP Paribas Real Estate Investment Management Ltd.	Royaume-Uni	IG	100%	100%		IG	100%	100%	
BNP Paribas Real Estate Investment Management Luxembourg SA	Luxembourg	IG	100%	100%		IG	100%	100%	
BNP Paribas Real Estate Investment Management Spain SA	Espagne	IG	100%	100%		IG	100%	100%	
BNP Paribas Real Estate Investment Management UK Ltd.	Royaume-Uni	IG	100%	100%		IG	100%	100%	
BNP Paribas Real Estate Investment Services	France	IG	100%	100%		IG	100%	100%	
BNP Paribas Real Estate Italy SRL (ex- BNP Paribas Real Estate Services Holding Italy)	Italie	IG	100%	100%		IG	100%	100%	
BNP Paribas Real Estate Jersey Ltd.	Jersey	IG	100%	100%		IG	100%	100%	
BNP Paribas Real Estate Property Development Italy SPA	Italie	IG	100%	100%		IG	100%	100%	
BNP Paribas Real Estate Property Development UK Ltd.	Royaume-Uni	IG	100%	100%		IG	100%	100%	
BNP Paribas Real Estate Property Management Belgium	Belgique	IG	100%	100%		IG	100%	100%	
BNP Paribas Real Estate Property Management France SAS	France	IG	100%	100%		IG	100%	100%	
BNP Paribas Real Estate Property Management GmbH	Allemagne	IG	100%	100%		IG	100%	100%	
BNP Paribas Real Estate Property Management Italy Srl	Italie	IG	100%	100%		IG	100%	100%	
BNP Paribas Real Estate Property Management Spain SA	Espagne	IG	100%	100%		IG	100%	100%	
BNP Paribas Real Estate Transaction France	France	IG	96,1%	96,1%		IG	96,4%	96,1%	
BNP Paribas Real Estate Valuation France	France	IG	100%	100%		IG	100%	100%	
F G Ingénierie et Promotion Immobilière	France	IG	100%	100%		IG	100%	100%	
European Direct Property Management SA	Luxembourg	IG	100%	100%		IG	100%	100%	
Immobilier des Bergues	France	IG	100%	100%		IG	100%	100%	
Imoplain Immobilien Verwaltungsgesellschaft mbh	Allemagne	IG	100%	100%	E3				
Meunier Hispania	Espagne	IG	100%	100%		IG	100%	100%	
Partner's & Services	France	IG	100%	100%		IG	100%	100%	
Pyrotex GB 1 SA	Luxembourg	IG	100%	100%		IG	100%	100%	E1
Pyrotex SARL	Luxembourg	IG	100%	100%		IG	100%	100%	
S.C.BNP Paribas Real Estate Advisory S.A	Roumanie	IG	100%	100%		IG	100%	100%	
Sesame Conseil SAS	France	IG	95,3%	95,3%		IG	95,3%	95,3%	
Sibge Isay	France	IG	100%	100%		IG	100%	100%	
Tasaciones Hipotecarias SA	Espagne	IG	100%	100%		IG	100%	100%	
Weatheralls Consultancy Services Ltd.	Royaume-Uni								S1
Structures Ad Hoc									
Sociétés de Construction de Vente	France	IG / IP	D2	-	-	IG / IP	D2	-	-
Sviluppo Residenziale Italia SRL	Italie	IG	-	-		IG	-	-	E1
Via Crespi 26 SRL	Italie	IG	-	-		IG	-	-	E1
Corporate and Investment Banking									
France									
BNP Paribas Arbitrage	France	IG (1)	100%	100%		IG (1)	100%	100%	
BNP Paribas Equities France	France	IG (1)	100%	100%		IG (1)	100%	100%	
Esomet	France	IG	100%	100%		IG	100%	100%	
Laiffe Participation 22	France	IG	100%	100%		IG	100%	100%	
Parifergie	France	IG (1)	100%	100%		IG (1)	100%	100%	
Parilasee	France	IG (1)	100%	100%		IG (1)	100%	100%	
Talibout Participation 3 Snc	France	IG	100%	100%		IG	100%	100%	
Europe									
Alpha Murcia Holding BV	Pays-Bas	ME*	100%	74,9%		ME*	100%	74,9%	E2
BNP Paribas Arbitrage Issuance BV	Pays-Bas	IG	100%	100%		IG	100%	100%	
BNP Paribas Bank NV	Pays-Bas	IG	100%	100%		IG	100%	100%	
BNP Paribas Commodity Futures Ltd.	Royaume-Uni	IG	100%	100%		IG	100%	100%	
BNP Paribas Emission-und Handel. GmbH	Allemagne	IG	100%	100%		IG	100%	100%	
BNP Paribas Ireland	Irlande	IG	100%	100%		IG	100%	100%	
BNP Paribas Islamic Issuance BV	Pays-Bas	IG	100%	100%		IG	100%	100%	
BNP Paribas Net Ltd.	Royaume-Uni	ME*	100%	100%		ME*	100%	100%	E1
BNP Paribas UK Holdings Ltd.	Royaume-Uni	IG	100%	100%		IG	100%	100%	
BNP Paribas UK Ltd.	Royaume-Uni	IG	100%	100%		IG	100%	100%	
BNP Paribas Vartny Reinsurance Ltd.	Irlande	IG (3)	100%	100%		IG (3)	100%	100%	
BNP Paribas ZAO	Russie	IG	100%	100%		IG	100%	100%	
BNP PUK Holding Ltd.	Royaume-Uni	IG	100%	100%		IG	100%	100%	
Camomile Investments UK Ltd.	Royaume-Uni								S3
Fidex Holdings Ltd.	Royaume-Uni								S3
GreenStars BNP Paribas	Luxembourg	ME*	100%	100%		ME*	100%	100%	E1
Harewood Holdings Ltd.	Royaume-Uni	IG	100%	100%		IG	100%	100%	
Landscape Ltd.	Royaume-Uni	IG	100%	100%		IG	100%	100%	
Paribas Trust Luxembourg SA	Luxembourg	IG	100%	53,4%		IG	100%	53,4%	
SC Nueva Comda Murcia SL	Espagne	ME*	100%	74,9%		ME*	100%	74,9%	E2
Uxam Logistics Ltd.	Irlande	IG	100%	100%		IG	100%	100%	
Uxam Solutions Ltd.	Irlande	IG	100%	100%		IG	100%	100%	E1
Verner Investissements (Groupe)	France	ME	40,0%	50,0%		ME	40,0%	50,0%	

Mouvements de périmètre



Dénomination	Pays	30 juin 2013				31 décembre 2012			
		Méthode	% contrôle	% intérêt	Ref.	Méthode	% contrôle	% intérêt	Ref.
Ameriques									
ACG Capital Partners II LLC	Etats-Unis								S1
Banco BNP Paribas Brasil SA	Brazil	IG	100%	100%	IG	100%	100%		
Banexi Holding Corporation	Etats-Unis	IG	100%	100%	IG	100%	100%		
BNP Paribas Canada	Canada	IG	100%	100%	IG	100%	100%		
BNP Paribas Capital Corporation Inc.	Etats-Unis	IG	100%	100%	IG	100%	100%		
BNP Paribas Capital Services Inc.	Etats-Unis	IG	100%	100%	IG	100%	100%		
BNP Paribas Capstar Partners Inc.	Etats-Unis								S4
BNP Paribas Colombia Corporation Financiera SA	Colombie	ME *	100%	100%	ME *	100%	100%	E1	
BNP Paribas Energy Trading Canada Corp	Canada	ME *	100%	100%	ME *	100%	100%	D1	
BNP Paribas Energy Trading GP	Etats-Unis	IG	100%	100%	IG	100%	100%		
BNP Paribas Energy Trading Holdings, Inc.	Etats-Unis	IG	100%	100%	IG	100%	100%		
BNP Paribas Energy Trading LLC	Etats-Unis	IG	100%	100%	IG	100%	100%		
BNP Paribas FS LLC	Etats-Unis	IG	100%	100%	IG	100%	100%		
BNP Paribas Leasing Corporation	Etats-Unis	IG	100%	100%	IG	100%	100%		
BNP Paribas Mortgage Corporation	Etats-Unis	IG	100%	100%	IG	100%	100%		
BNP Paribas North America Inc.	Etats-Unis	IG	100%	100%	IG	100%	100%		
BNP Paribas Prime Brokerage Inc.	Etats-Unis	IG	100%	100%	IG	100%	100%		
BNP Paribas Prime Brokerage International Ltd.	Iles Cayman	IG	100%	100%	IG	100%	100%		
BNP Paribas RCC Inc.	Etats-Unis	IG	100%	100%	IG	100%	100%		
BNP Paribas Securities Corporation	Etats-Unis	IG	100%	100%	IG	100%	100%		
Camomile Uster Investments (UK) Ltd.	Iles Cayman								S3
Capstar Partners LLC	Etats-Unis								S4
CooperNeef Group Inc.	Etats-Unis				IG	100%	100%		
Cronos Holding Company Ltd. (Groupe)	Bermudes	ME	30,1%	22,5%	ME	30,1%	22,5%		
FB Transportation Capital LLC	Etats-Unis	IG	100%	74,9%	IG	100%	74,9%		
Fortis Funding LLC	Etats-Unis	IG	100%	74,9%	IG	100%	74,9%		
French American Banking Corporation - F.A.B.C	Etats-Unis	IG	100%	100%	IG	100%	100%		
FSI Holdings Inc.	Etats-Unis	IG	100%	100%	IG	100%	100%		
Paribas North America Inc.	Etats-Unis	IG	100%	100%	IG	100%	100%		
Pellets Champi Participacoes e Servicos SA	Brazil	IG	100%	100%	IG	100%	100%		
RFH Ltd.	Bermudes				ME *	100%	74,7%		S2
SDI Media Central Holdings Corp.	Etats-Unis	ME *	100%	100%	ME *	100%	100%		
TAP Ltd	Bermudes								S2
TCG Fund I, LP	Iles Cayman	IG	99,7%	74,7%	IG	99,7%	74,7%		
Via North America, Inc.	Etats-Unis	IG	100%	100%	IG	100%	100%		
Asie - Océanie									
ACG Capital Partners Singapore Pte. Ltd.	Singapour	IP	50,0%	50,0%	IP	50,0%	50,0%		
BNP Pacific (Australia) Ltd.	Australie	IG	100%	100%	IG	100%	100%		
BNP Paribas (China) Ltd.	Chine	IG	100%	100%	IG	100%	100%		
BNP Paribas Arbitrage (Hong-Kong) Ltd.	Hong-Kong	IG	100%	100%	IG	100%	100%		
BNP Paribas Capital (Asia Pacific) Ltd.	Hong-Kong	IG	100%	100%	IG	100%	100%		
BNP Paribas Finance (Hong-Kong) Ltd.	Hong-Kong	IG	100%	100%	IG	100%	100%		
BNP Paribas India Holding Private Ltd.	Inde	IG	100%	100%	IG	100%	100%	E1	
BNP Paribas India Solutions Private Ltd.	Inde	IG	100%	100%	IG	100%	100%		
BNP Paribas Japan Ltd.	Japon	IG	100%	100%	IG	100%	100%		
BNP Paribas Malaysia Berhad	Malaisie	IG	100%	100%	IG	100%	100%	E1	
BNP Paribas Principal Investments Japan Ltd.	Japon	IG	100%	100%	IG	100%	100%		
BNP Paribas Securities (Asia) Ltd.	Hong-Kong	IG	100%	100%	IG	100%	100%		
BNP Paribas Securities India Private Ltd.	Inde	IG	100%	100%	IG	100%	95,2%	V1	
BNP Paribas Securities Japan Ltd.	Japon	IG	100%	100%	IG	100%	100%		
BNP Paribas Securities (Taiwan) Co Ltd.	Taiwan	IG	100%	100%	IG	100%	100%		
BNP Paribas Securities Korea Company Ltd.	Corée du Sud	IG	100%	100%	IG	100%	100%		
BNP Paribas Securities (Singapore) Pte Ltd.	Singapour	IG	100%	100%	IG	100%	100%		
BNP Paribas SJ Ltd. (ex- BNP Paribas Securities (Japan) Ltd.)	Hong-Kong	ME *	100%	100%	ME *	100%	100%	D1	
BPP Holdings Pte Ltd.	Singapour	IG	100%	100%	IG	100%	100%		
PT Bank BNP Paribas Indonesia	Indonésienne	IG	100%	100%	IG	100%	100%		
PT BNP Paribas Securities Indonesia	Indonésienne	IG	99,0%	99,0%	IG	99,0%	99,0%		
Moyen-Orient									
BNP Paribas Investment Company KSA	Arab, Saoudite	ME *	100%	100%	ME *	100%	100%		
Afrique									
BNP Paribas Cadiz Stokbroking	Afrique du Sud	ME *	60%	60%	E1				
Structures Ad Hoc									
54 Lombard Street Investments Ltd.	Royaume-Uni	IG	-	-	IG	-	-		
Alamo Funding II Inc.	Etats-Unis	IG	-	-	IG	-	-		E1
Alandes BV	Pays-Bas	IG	-	-	IG	-	-		
Alectra Finance PLC	Irlande	IG	-	-	IG	-	-		
Anfin Participation 8	France	IG	-	-	IG	-	-		
APAC NZ Holdings Ltd.	Nlle Zélande								S3
Aquarius Capital Investments Ltd.	Irlande	IG	-	-	IG	-	-		
ARV International Ltd.	Iles Cayman								S3
Asir BV	Pays-Bas	IG	-	-	IG	-	-		
Abargels	France	IG	-	-	IG	-	-		
Aura Capital Investment SA	Luxembourg								S1
Austin Finance	France	IG	-	-	IG	-	-		
Black Kite Investment Ltd.	Irlande								S1
BNP Paribas Complex Fundo de Investimento Multimercado	Brazil				IG	-	-		S3
BNP Paribas EQD Brazil Fundo Invest Multimercado	Brazil	IG	-	-	IG	-	-		
BNP Paribas Finance Inc.	Etats-Unis	IG	-	-	IG	-	-		
BNP Paribas International Finance Dublin (ex- Fortis International Finance (Dublin))	Irlande	IG	-	-	E1				
BNP Paribas Proprietario Fundo de Investimento Multimercado	Brazil	IG	-	-	IG	-	-		
BNP Paribas VPG Adonis LLC	Etats-Unis	IG	-	-	IG	-	-		
BNP Paribas VPG Brookline LLC	Etats-Unis	IG	-	-	IG	-	-		

Dénomination	Pays	30 juin 2013				31 décembre 2012			
		Méthode	% contrôle	% intérêt	Ref.	Méthode	% contrôle	% intérêt	Ref.
Structures Ad Hoc (suite)									
BNP Paribas VPG Brookline Cre, LLC	Etats-Unis	IG	-	-	IG	-	-		
BNP Paribas VPG BMC Sealed LLC	Etats-Unis	IG	-	-	IG	-	-		
BNP Paribas VPG CB Lender LLC	Etats-Unis	IG	-	-	IG	-	-		
BNP Paribas VPG CT Holdings LLC	Etats-Unis	IG	-	-	IG	-	-		
BNP Paribas VPG Freedom Communications LLC	Etats-Unis	IG	-	-	IG	-	-		
BNP Paribas VPG Lake Buffer LLC	Etats-Unis	IG	-	-	IG	-	-		
BNP Paribas VPG Legacy Cabinets LLC	Etats-Unis	IG	-	-	IG	-	-		
BNP Paribas VPG Mark IV LLC	Etats-Unis	IG	-	-	IG	-	-		
BNP Paribas VPG Master LLC	Etats-Unis	IG	-	-	IG	-	-		
BNP Paribas VPG Medianews Group LLC	Etats-Unis	IG	-	-	IG	-	-		
BNP Paribas VPG MGM LLC	Etats-Unis	IG	-	-	IG	-	-		
BNP Paribas VPG Modern Luxury Media LLC	Etats-Unis	IG	-	-	IG	-	-		
BNP Paribas VPG Northstar LLC	Etats-Unis	IG	-	-	IG	-	-		
BNP Paribas VPG PCMC LLC	Etats-Unis	IG	-	-	IG	-	-		
BNP Paribas VPG Reader's Digest Association LLC	Etats-Unis	IG	-	-	IG	-	-		
BNP Paribas VPG RHI Holdings LLC	Etats-Unis	IG	-	-	IG	-	-		
BNP Paribas VPG SBX Holdings LLC	Etats-Unis	IG	-	-	IG	-	-		
BNP Paribas VPG SDI Media LLC	Etats-Unis	IG	-	-	IG	-	-		
BNP Paribas VPG Sempgrou LLC	Etats-Unis	IG	-	-	IG	-	-		
BNP Paribas VPG Titan Outdoor LLC	Etats-Unis	IG	-	-	IG	-	-		
Boug BV	Pays-Bas	IG	-	-	IG	-	-		
Crossen SARL	Luxembourg	IG	-	-	IG	-	-		E1
Compagnie Investissement Italiens SNC	France	IG	-	-	IG	-	-		
Compagnie Investissement Opéra SNC	France	IG	-	-	IG	-	-		
Delphinus T1i 2010 SA	Luxembourg								S1
Epsom Funding Ltd.	Iles Cayman								S2
Euraussie Finance SARL	Luxembourg								S3
Fidex Ltd.	Royaume-Uni								S3
Financière des Italiens SAS	France	IG	-	-	IG	-	-		
Financière Paris Hausmann	France	IG	-	-	IG	-	-		
Financière Talbot	France	IG	-	-	IG	-	-		
Grenache et Cie SNC	Luxembourg	IG	-	-	IG	-	-		
Harewood Financing Limited	Royaume-Uni	IG	-	-	IG	-	-		E3
Harewood Investments N°5 Ltd.	Iles Cayman								S1
Harewood Investments N°7 Ltd.	Iles Cayman								S1
Harewood Investments N°8 Ltd.	Iles Cayman								S1
Iliad Investments PLC	Irlande								S3
Leveraged Finance Europe Capital V BV	Pays-Bas	IG	-	-	IG	-	-		
Liquidly Ltd.	Iles Cayman								S3
Marc Finance Ltd.	Iles Cayman	IG	-	-	IG	-	-		
Méditerranée	France	IG	-	-	IG	-	-		
Omega Capital Investments PLC	Irlande	IG	-	-	IG	-	-		
Omega Capital Europe PLC	Irlande	IG	-	-	IG	-	-		
Omega Capital Funding Ltd.	Irlande	IG	-	-	IG	-	-		
Optichamps	France	IG	-	-	IG	-	-		
Participations Opéra	France	IG	-	-	IG	-	-		
Reconfiguration BV	Pays-Bas								S3
Renaissance Fund III	Japon	ME *	-	-	ME *	-	-		
Ribera del Lora Arbitrage	Espagne	IG	-	-	IG	-	-		
Royale Neuve I Sarl	Luxembourg	IG	-	-	IG	-	-		
Royale Neuve II Sarl	Luxembourg	IG	-	-	IG	-	-		
Royale Neuve V Sarl	Luxembourg	IG	-	-	IG	-	-		S3
Royale Neuve VI Sarl	Luxembourg	IG	-	-	E1				S3
Royale Neuve VII Sarl	Luxembourg	IG	-	-	IG	-	-		
Royale Neuve Finance SARL	Luxembourg								S3
Royale Neuve Investments Sarl	Luxembourg								S1
Scaldia Capital (Ireland) Ltd.	Irlande	IG	-	-	IG	-	-		
Scaldia Capital Ltd.	Jersey	IG	-	-	IG	-	-		
Scaldia Capital LLC	Etats-Unis	IG	-	-	IG	-	-		
Small (ex- Fortis Bank Reinsurance SA)	Luxembourg	IG	-	-	IG	-	-		
Strados FCP FIS	Luxembourg								S3
Sunny Funding Ltd.	Iles Cayman								S3
Tender Option Bond Municipal program	Etats-Unis	ME *	-	-	ME *	-	-		D1
Thunderbird Investments PLC	Irlande								S3
Autres Activités									
Private Equity (BNP Paribas Capital)									
Cobema	Belgique	IG	100%	100%	IG	100%	100%		
Compagnie Financière Ottomane SA	Luxembourg	IG	96,9%	96,9%	IG	96,9%	96,9%		
Erbe	Belgique	ME	39,7%	39,7%	V3	ME	42,5%	42,5%	



Dénomination	Pays	30 juin 2013				31 décembre 2012			
		Méthode	% contrôle	% intérêt	Ref.	Méthode	% contrôle	% intérêt	Ref.
Sociétés de portefeuille et autres filiales (suite)									
BNP Paribas Meditterrande Innovation & Technologies	Maroc	IG	100%	96,7%		IG	100%	96,7%	
BNP Paribas Partners for Innovation (Groupe)	France	ME	50,0%	50,0%		ME	50,0%	50,0%	
BNP Paribas Public Sector SCF	France	IG (1)	100%	100%		IG (1)	100%	100%	
BNP Paribas SB Re	Luxembourg	IG (3)	100%	100%		IG (3)	100%	100%	
Compagnie d'Investissements de Paris - C.I.P	France	IG	100%	100%		IG	100%	100%	
Financière BNP Paribas	France	IG	100%	100%		IG	100%	100%	
Financière du Marché Saint Honoré	France	IG	100%	100%		IG	100%	100%	
GIE Groupement Auxiliaire de Moyens	France	IG	100%	100%		IG	100%	100%	
Le Sphinx Assurances Luxembourg SA	Luxembourg	ME *	100%	100%		ME *	100%	100%	
Omniium de Gestion et de Développement Immobilier - OGDl	France	IG	100%	100%		IG	100%	100%	
Plagefin - Placement, Gestion, Finance Holding SA	Luxembourg	IG	100%	53,4%		IG	100%	53,4%	
Sagip	Belgique	IG	100%	100%		IG	100%	100%	
Société Auxiliaire de Construction Immobilière - SACI	France	IG	100%	100%		IG	100%	100%	
Société Orbaisienne de Participations	France	IG	100%	100%		IG	100%	100%	
UCB Bail 2	France	IG	100%	100%		IG	100%	100%	
UCB Entreprises	France	IG (1)	100%	100%		IG (1)	100%	100%	
UCB Local Immobilier 2	France								S3
Structures Ad Hoc									
BNP Paribas Capital Trust LLC 6	Etats-Unis				S1	IG	-	-	
BNP Paribas Capital Preferred LLC 6	Etats-Unis				S1	IG	-	-	
BNP Paribas US Medium Term Notes Program LLC	Etats-Unis	IG	-	-		IG	-	-	
BNP Paribas US Structured Medium Term Notes LLC	Etats-Unis	IG	-	-		IG	-	-	
Klépierre									
Klépierre SA (Groupe)	France	ME	21,8%	21,7%	V2	ME	22,4%	22,3%	D3

Mouvements de périmètre

Entrées (E) de périmètre

E1 Franchissement d'un des seuls tels que définis par le Groupe (cf. note 1.b)
E2 Création d'entité

E3 Acquisition ou prise de contrôle

Sorties (S) de périmètre

S1 Cession d'activité (dont dissolution, liquidation)

S2 Cession hors Groupe, perte de contrôle ou perte d'influence notable

S3 Entités déconsolidées car devenues inférieures aux seuils définis par le Groupe (cf. note 1.b)

S4 Fusion absorption, Transmission Universelle du Patrimoine

Variations (V) de taux

V1 Acquisition complémentaire

V2 Cession partielle

V3 Dilution

V4 Relution

ME * Entités contrôlées faisant l'objet d'une consolidation simplifiée par mise en équivalence en raison de leur caractère peu significatif (cf. note 1.b)

Divers

D1 Changement de méthode de consolidation non lié à une variation de taux

D2 100 Sociétés de Construction de Vente dont 89 en intégration globale et 11 en intégration proportionnelle

D3 Le groupe Klépierre était consolidé par intégration globale dans les comptes du Groupe BNP Paribas jusqu'au 14 mars 2012, puis, suite à la cession d'une partie de la participation du Groupe, il est désormais consolidé par mise en équivalence (cf. note 6.d.).

D4 Intégration au Groupe TEB Holding

Périmètre de consolidation prudentiel

(1) Filiales françaises dont la surveillance prudentielle individuelle des ratios de gestion est assurée dans le cadre des ratios de gestion consolidés du Groupe conformément aux dispositions de l'article 4.1 du règlement 2000.03 du Comité de la Régulation Bancaire et Financière

(2) Entités exclues du périmètre de consolidation prudentiel.

(3) Entités mises en équivalence dans le périmètre de consolidation prudentiel.



6.c VARIATION DE LA PART DU GROUPE ET DES ACTIONNAIRES MINORITAIRES DANS LE CAPITAL ET LES RESERVES DES FILIALES

- **Opérations de restructuration interne ayant modifié la part des actionnaires minoritaires dans le capital et les réserves**

En millions d'euros, au	30 juin 2013	
	Part du groupe	Part des minoritaires
Cession d'actifs de BNP Paribas à BNP Paribas Fortis	75	(80)
Autres	1	(1)
Total	76	(81)

- **Opérations d'acquisition de participation complémentaire ou de cession partielle ayant modifié la part des actionnaires minoritaires dans le capital et les réserves**

Au cours du premier semestre 2013, aucune opération n'a généré de modification significative de la part des actionnaires minoritaires dans le capital et les réserves.

Dans le cadre de l'acquisition de certaines entités, le Groupe a consenti à des actionnaires minoritaires des options de vente de leur participation à un prix déterminé.

La valeur totale de ces engagements, comptabilisés en diminution des capitaux propres, s'élève à 101 millions d'euros au 30 juin 2013 contre 133 millions d'euros au 31 décembre 2012.

Galleries Lafayette a annoncé le 19 septembre 2012 son intention d'exercer son option de vente de sa participation dans LaSer au profit de BNP Paribas Personal Finance, en application de la convention d'actionnaires conclue avec son co-actionnaire. BNP Paribas a pris acte de cette décision.

A ce jour, ni le prix, ni l'échéance ne sont déterminés.

6.d REGROUPEMENT D'ENTREPRISES ET PERTE DE CONTROLE

- **Opérations du premier semestre 2013**

Aucune opération significative de regroupement d'entreprises n'a eu lieu au cours du premier semestre 2013.

- **Opérations du premier semestre 2012**

- Klépierre

BNP Paribas et Simon Property Group ont conclu le 14 mars 2012 un accord sur la cession par BNP Paribas d'un bloc représentant 28,7% du capital de Klépierre. La cession a permis au Groupe de dégager une plus-value de 1 516 millions d'euros, dont 631 millions d'euros de résultat lié à la part conservée, auxquels s'ajoutent 227 millions d'euros de réévaluations d'opérations internes, l'ensemble étant comptabilisé en Gains nets sur autres actifs immobilisés. A l'issue de cette opération BNP Paribas détient une participation de 22,7% du capital de Klépierre réévaluée à 1 134 millions d'euros au 14 mars sur la base d'un cours de bourse au jour de la transaction de 26,93 euros par titre.

La consolidation par mise en équivalence de Klépierre a conduit le Groupe à constater un écart d'acquisition négatif de 67 millions d'euros dans les comptes du premier semestre 2012.

La perte de contrôle de Klépierre a eu pour conséquence notamment de réduire sensiblement le poste des immeubles de placement figurant au bilan du groupe BNP Paribas. Cette opération s'est traduite globalement par une diminution de 10,4 milliards d'euros du bilan du Groupe.